



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Synthèse de la consultation du public sur le projet de Schéma Régional des Carrières (SRC)

Le document présente une synthèse des observations et propositions du public suite à la consultation du public

A.1 RAPPEL DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET OBJECTIFS DU SRC

Le schéma régional des carrières (SRC) a été créé par l'article 129 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR). « Il définit les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région. »

Le décret d'application publié le 15 décembre 2015 (articles R. 515-2 à 7 du Code de l'environnement) est venu préciser le contenu des futurs SRC, les modalités et les conditions de leur élaboration, de leur suivi ainsi que de leur révision.

Les principales évolutions apportées portent sur :

- une évolution des outils de programmation, notamment par rapport à leur échelle de mise en œuvre, à savoir la régionalisation des schémas des carrières,
- une plus large reconnaissance des ressources marines et ressources issues du recyclage,
- une modification de la portée juridique de ces schémas sur les documents d'urbanisme, en particulier les ScoT intégrateurs, et à défaut de ScoT sur les PLU(i) ; le niveau d'opposabilité devient la compatibilité à compter du 1er avril 2021.

Le SRC est élaboré par le préfet de la région Normandie. Une fois en vigueur, il se substituera aux actuels schémas départementaux des carrières (SDC). Les schémas départementaux des carrières ont été approuvés en 2014 pour le 27 et le 76 et en 2015 pour le 14, 50 et 61. Ils ont été élaborés dans une logique régionale au sein de chaque ex-région, et ont une durée de validité de 10 ans.

Les grands objectifs du SRC sont les suivants : (a) Définir les **conditions générales d'implantation des carrières** et les orientations relatives à la **logistique** associée, (b) Prendre en compte l'intérêt économique national et régional, (c) Rechercher l'**utilisation rationnelle et économe de la ressource** (notamment par le recyclage), (d) Considérer la ressource marine, (e) Promouvoir les modes de transport écologiques et l'approvisionnement de proximité, (f) Assurer la **protection des paysages, des milieux** naturels sensibles et la préservation de la ressource en eau, (g) Permettre une gestion équilibrée et partagée de l'espace, (h) Préserver l'accès aux **gisements d'intérêt régional et national**.

A.2 PROCESSUS D'ÉLABORATION DU SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES DE NORMANDIE

L'ensemble des documents correspondants aux étapes d'élaboration du SRC de Normandie sont disponibles sur le site internet suivant :

<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/documents-du-src-et-accessibles-aux-epci-a5824.html>

A.2.1 Contenu du schéma régional des carrières

Le SRC est constitué d'une notice de présentation, d'un rapport détaillé et de documents cartographiques. Le rapport comprend cinq parties :

- Une 1^{ère} partie présente un bilan des précédents Schémas Départementaux des Carrières,
- Une 2^{ème} partie présente un état des lieux qualitatif et quantitatif sur (a) un inventaire des ressources géologiques (terrestres et marines) et des ressources issues du recyclage, des carrières et de leur production, (b) une description des besoins actuels, (c) une description de la logistique. Cette partie analyse les enjeux environnementaux (biodiversité, géodiversité, milieu aquatique, paysage, sites et patrimoine, air, climat),
- Une 3^{ème} partie présente une réflexion sur la prospective à douze ans des besoins, ressources, transports et utilisations futures des matériaux et substances. Plusieurs scénarios d'approvisionnement accompagnés d'une évaluation et d'une analyse comparative sont proposés. Le choix d'un scénario d'approvisionnement est retenu puis détaillé plus finement en termes de conditions générales d'implantation (recherche des mesures permettant de préserver les enjeux), présentation des gisements d'intérêt régional et national, d'objectifs quantitatifs de production, de limitation et de suivi des impacts,
- Une 4^{ème} partie décrit les différentes orientations en termes d'utilisation rationnelle des ressources minérales primaires et secondaires, de remise en état et de réaménagement et de logistique, et les mesures concernant la préservation de l'accès aux gisements, l'atteinte des objectifs du PRGD, les mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation des impacts environnementaux. Les modalités de suivi et d'évaluation du schéma sont présentées dans cette partie,
- la 5^{ème} partie détaille les « bonnes pratiques environnementales » en matière d'installation de carrières.

A.2.2 Mise en place d'une gouvernance pour l'élaboration du SRC

Le décret d'application publié le 15 décembre 2015, précise que le comité de pilotage est présidé par le préfet de région. L'arrêté de composition du COPIL a été signé le 11 mars 2019, il est constitué des membres des 4 collèges suivants :

- les représentants de l'État et des établissements publics,
- les représentants élus du conseil régional, des collectivités territoriales de la région, de leurs établissements publics,
- les représentants des professionnels carriers,
- les personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, des représentants des associations de protection de l'environnement et des représentants des organisations agricoles ou sylvicoles.

Le travail a débuté en 2019 par la constitution en DREAL d'une équipe projet dédiée et transversale associant les compétences de ses services : en charge des ressources naturelles, des risques, des infrastructures, de l'aménagement et du développement, de la connaissance et de l'appui aux projets.

Afin de faciliter les travaux durant les différents ateliers, la DREAL a mis en place différentes plate-formes collaboratives accessible aux membres participants :

- plate-forme cartographique geo-ide dédiée à la représentation cartographique des enjeux environnementaux

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=9776c877-8a7b-4409-9d34-2a22f390aabc#>

- plate-forme OSMOSE dédiée à la mise à disposition des documents de travail (compte-rendu, cartes, diaporama, documents sources, ...)
- Ainsi que sur le site internet de la DREAL, la publication des différents documents des COPIL.

A.2.3 Élaboration du SRC

Déroulement des comités de pilotages (COPIL)

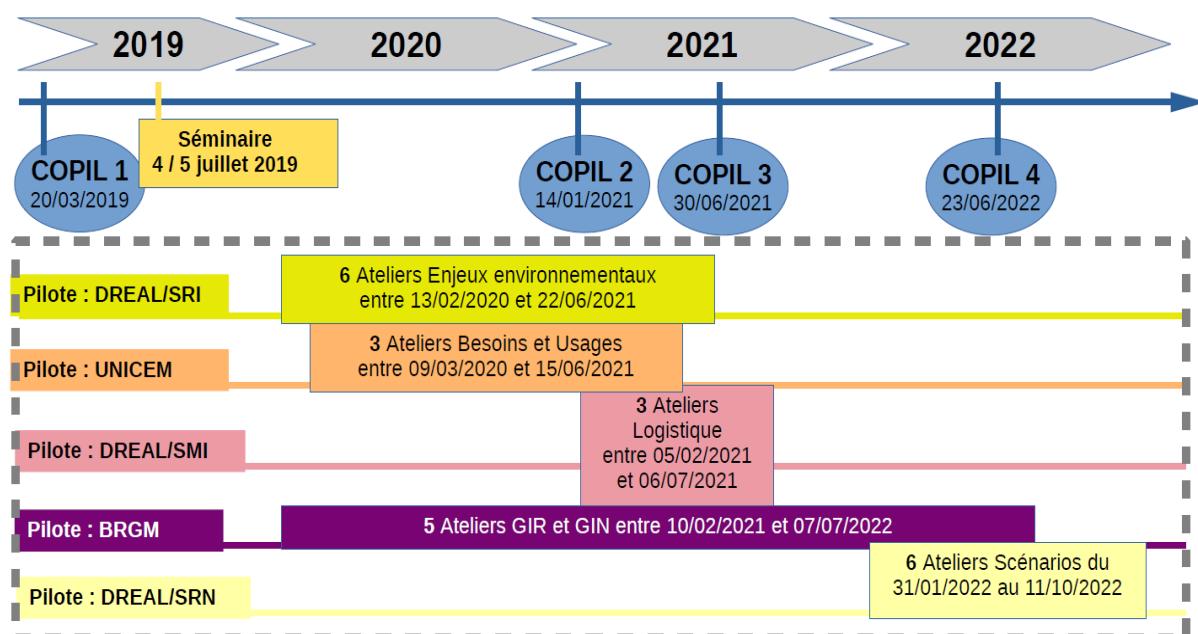
5 comités de pilotages se sont déroulés entre le 20 mars 2019 et le 11 mars 2024. Le dernier COPIL a permis de valider un projet de SRC à mettre en consultation.

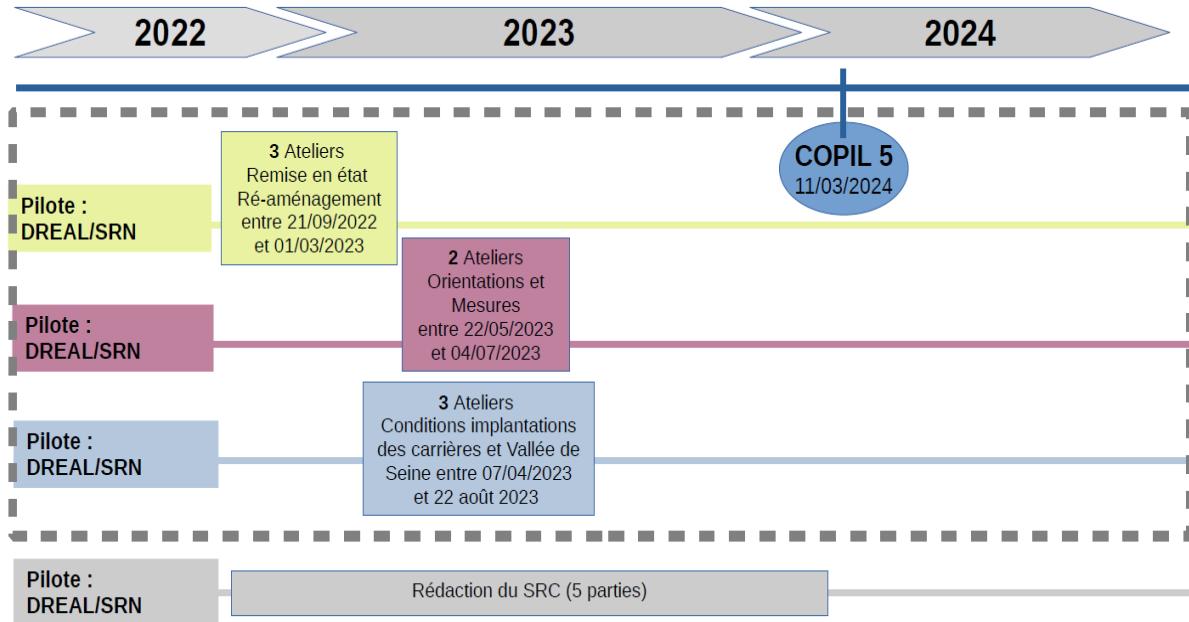
Le collège des collectivités territoriales est faiblement représenté, malgré les sollicitations émises auprès des collectivités. Les présidents de parcs naturels régionaux y participent, un représentant du conseil régional et du conseil départemental du Calvados, ainsi que la Métropole Rouen Normandie et la communauté urbaine de Caen-la-Mer.

Organisation d'un séminaire

Un séminaire intitulé « Atelier de co-construction des scénarios d'approvisionnement pour les 12 prochaines années » s'est déroulé les 4 et 5 juillet 2019. Le prestataire Nod'A a assuré l'organisation et l'animation de l'atelier. La DREAL a souhaité porter cette forme originale d'action pour le lancement des travaux. Cet atelier a constitué une réelle opportunité pour démarrer plus vite et aborder les thématiques dans la transversalité. 32 participants (dont des membres extérieurs au COPIL) se sont réunis sur les 2 jours.

Déroulement des ateliers





A.3 PROCESSUS DE CONSULTATIONS

A.3.1 Calendrier des consultations

Le COPIL du 11 mars 2024 a permis de finaliser un projet de SRC à soumettre aux différentes phases de consultations.

Le calendrier des consultations s'est déroulé ainsi:

- septembre-octobre 2024 → Consultations des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés par les bassins de production des ressources minérales primaires d'origine terrestres pour une durée de 3 mois, en amont de la consultation formelle ;
- février 2025 → le projet modifié est soumis lors de consultations obligatoires à l'avis :
 - des formations « carrières » des commissions départementales de la nature, des paysages et des sites des départements de la région (CDNPS), de l'organisme de gestion des parcs naturels régionaux se trouvant dans l'emprise de la région, de la chambre d'agriculture de Normandie, de l'institut national de l'origine et de la qualité dans les zones d'appellation d'origine contrôlée (AOC), du centre national de la propriété forestière (CNPF), du Conseil Régional, des Conseils départementaux, des préfets de région des autres régions identifiées comme consommatrices de granulats ou de substances d'intérêt régional ou national extraits dans la région (2 mois).
 - parallèlement aux consultations présentées, le préfet saisit l'autorité environnementale afin de recueillir son avis sur le projet (3 mois).

Le calendrier pour la finalisation du schéma est le suivant :

- 25 septembre au 25 octobre 2025 → La consultation du public est effectuée sur la base des documents produits ; l'évaluation environnementale, le projet de schéma des carrières, les avis rendus lors des consultations obligatoires.
- Novembre 2025 → A l'issue des consultations et de cette mise à disposition, le préfet établit une synthèse des observations, propositions et la manière dont ils ont été pris en considération pour adapter le schéma.
- Décembre 2025 → Arrêté d'approbation du schéma.

A.3.2 Résultats de la consultation des EPCI concernés par les bassins de production

Une synthèse de la saisine des EPCI concernés par les bassins de production de ressources primaires terrestres a été rédigée. Chaque avis transmis a été intégré dans un tableau général et catégorisé en fonction de sa pertinence par rapport à la démarche d'élaboration du SRC, le bilan de la prise en compte ou non dans le projet de schéma, ainsi que les justifications associées.

Les principales remarques concernent les modalités de déclinaison du SRC à l'échelle ScoT/PLUi, les GIR et les GIN et font l'objet d'inquiétudes sur leur caractère opposable. Les incompréhensions ou observations liées à une mauvaise appropriation du SRC montrent que la communication, au moment de son approbation, sera essentielle afin de garantir la bonne déclinaison du SRC. A cet égard, des plaquettes et l'outil cartographique seront diffusés.

Les remarques portant sur le manque de concertation au moment de l'élaboration du schéma méconnaissent le fait que certains EPCI ont participé aux groupes de travail et comités de pilotage du SRC, et qu'un webinaire de présentation du schéma a été organisé au tout début de la phase de consultation des EPCI.

Ainsi, le SRC a fait l'objet de modifications mineures suite à la consultation des EPCI concernés par les bassins de production. Il a ensuite a été soumis aux consultations obligatoires.

A.3.3 Résultats des consultations obligatoires des organismes institutionnels

Le processus de consultations obligatoires est décrit dans l'instruction du gouvernement du 4 août 2017 relative à la mise en œuvre des schémas régionaux des carrières. Lors des réunions des formations « carrières » des Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) des cinq départements, un diaporama a été présenté.

Les organismes institutionnels saluent l'effort de structuration du SRC et la création de la plateforme cartographique interactive, facilitant la visualisation et la mise à jour des données. Ils notent cependant la difficulté persistante à actualiser les données et à intégrer des évolutions récentes. Des questions restent ouvertes sur la définition des GIR et GIN et sur l'articulation juridique avec d'autres documents d'aménagement. Les institutions mettent l'accent sur la nécessité de renforcer la prise en compte des enjeux paysagers, de détailler le contrôle des remblaiements et de compléter les mesures relatives à l'eau et à l'observatoire des matériaux. Enfin, le guide de bonnes pratiques en matière de biodiversité est apprécié, tout en invitant à une intégration accrue des thématiques de paysage et de climat.

L'Autorité environnementale reconnaît la qualité du travail de l'État dans l'élaboration du SRC, soulignant le sérieux du recensement des carrières et la volonté d'amélioration continue. Elle salue particulièrement la plateforme numérique et l'adaptabilité du schéma aux évolutions futures. L'Autorité apprécie l'effort de concertation et la prise en compte croissante des enjeux environnementaux. Elle encourage la poursuite des démarches innovantes, notamment en matière d'intégration paysagère et de gestion durable des ressources. Les mesures visant à anticiper les impacts du changement climatique et à renforcer l'observatoire des matériaux sont notamment valorisées.

A.3.4 Processus de consultation du public

Le processus de consultation du public est décrit dans l'instruction du gouvernement du 4 août 2017 relative à la mise en œuvre des schémas régionaux des carrières. Il s'est déroulé par voie dématérialisée du 25 septembre au 25 octobre 2025. Un avis dans les journaux locaux et régionaux a été publié au moins 15 jours avant la consultation. Tous les documents ainsi qu'un questionnaire en ligne ont été mis à la disposition du public sur le site internet de la DREAL, afin de recueillir les avis sur les différents documents du SRC :

Le dossier de consultation comprend :

- le projet de Schéma Régional des carrières et les annexes cartographiques
- le rapport d'évaluation environnementale établit par le bureau d'études ECOVIA
- l'avis de l'autorité environnementale (AE-CGEDD) sur l'étude d'évaluation environnementale du projet de Schéma Régional des Carrières (SRC)
- la synthèse des modifications apportées au SRC, suite aux avis émis par l'autorité environnementale et les administrations et organismes institutionnels

Ont également été mis à disposition du public, les synthèses des différentes phases de consultation déjà réalisées et ayant entraîné une modification du projet de SRC :

- La concertation préalable du public
- La consultation des Établissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière d'urbanisme

A.4 RETOURS DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Le contenu des retours des observations et propositions du public a été partiellement généré par une IA du portail des IA Génératives (PIAG) du gouvernement. Il a été amendé, corrigé et vérifié par un agent. Les informations sont publiques et peuvent être rendues publiques.

A.4.1 Nature des avis émis

Au total 355 contributeurs ont participé à la consultation du public, ce qui correspond à 893 avis émis et **544 avis comportant au moins un argument formalisé**.

A.4.2 Synthèse qualitative des arguments et points principaux

Arguments défavorables (majoritaires)

Une très forte opposition au projet du SRC, à la logistique envisagée et surtout à plusieurs axes majeurs du document (92% des avis exprimés sont défavorables à l'état du projet SRC, mentionnant explicitement leur opposition ou des réserves fortes).

Principaux motifs - arguments majoritaires :

- Rejet massif de la carrière de Cléon :
 - « Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé, prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC » (plus de 250 occurrences exactes).
 - Risques environnementaux, sanitaires, géotechniques et sociaux à long terme jugés inacceptables pour la population locale et la vallée de la Seine. »
 - Non-respect du classement du bois des Coutures au PLUi.
- Critique de la méthode et du processus de consultation :
 - Documents jugés trop techniques, volumineux (550 pages), consultation perçue comme peu accessible au grand public (exclusivement en ligne, langage technocratique).
 - Doute sur la prise en compte des avis défavorables des collectivités, absence de clarté et d'information transparente.
- Absence ou faiblesse des objectifs environnementaux :
 - Manque d'objectifs contraignants de réduction de la consommation de granulats ou d'artificialisation des sols.

- Objectifs de recyclage jugés insuffisamment clairs ou ambitieux (remblaiement assimilé à du recyclage, recyclage réel très inférieur à l'affichage...).
- Absence d'indicateurs chiffrés et de contrôle réguliers.
- Bilan environnemental et social des schémas précédents jugé négatif :
 - Insuffisance des mesures de réhabilitation après exploitation.
 - Effets cumulatifs ignorés sur des territoires déjà très exploités (vallée de la Seine, Muids, Daubeuf, Elbeuf, Tourville-la-Rivière, etc.).
- Modèle d'exploitation jugé dépassé, trop favorable aux carriers :
 - « *Le SRC verrouille le marché au profit de certains exploitants au détriment des alternatives (recyclage, matériaux biosourcés...)* ».
 - Poursuite d'un modèle extractiviste au détriment du cadre de vie, du patrimoine naturel et de la biodiversité.
- Remontées sanitaires et sociales :
 - Proximité d'hôpitaux, de zones d'habitations, de publics vulnérables sans étude d'impact approfondie sur la santé ou le bruit.
 - Risques sur l'eau potable, la nappe phréatique, et critiques sur l'absence de zone tampon ou de prise en compte du contexte local dans l'atlas cartographique.
- Critique dense des limites de l'atlas cartographique GIN/GIR/GPE :
 - Lisibilité jugée mauvaise, échelle trop large pour la planification locale, manque de hiérarchisation normative, sur-représentation des gisements sans tenir compte des zonages environnementaux fins.
- Arguments socio-politiques :
 - Absence de réelle gouvernance participative, avis défavorables d'EPCI ou de certaines communes non pris en compte, sentiment d'inéquité territoriale.
 - Exemples : Ville de Cléon, Muids, Tourville-la-Rivière, Daubeuf-près-Vatteville.

Résumé d'arguments fréquemment cités :

- Absence de sobriété, refus de la « fuite en avant » dans l'extension ou la création de nouvelles carrières ;
- Les collectivités locales les plus concernées (Cléon, Muids, Daubeuf, Seine-Eure notamment) se prononcent défavorablement ;
- Risques d'accroissement de pollution (eau, air, bruit), menaces sur la biodiversité, artificialisation accrue des sols ;
- Appel récurrent au retrait de la zone de Cléon du schéma, parfois relayé par les conseils municipaux ;
- Appel à un moratoire sur de nouvelles ouvertures tant que les impacts cumulés ne sont pas étudiés et maîtrisés.

Arguments favorables (minoritaires)

Quelques avis minoritaires (moins de 1 % des retours exprimés) émanent de professionnels du secteur carrières ou d'acteurs liés à la filière :

- Nécessité de maintenir un approvisionnement local en ressources minérales « *pour le développement régional* ».
- Satisfaction ponctuelle sur la pédagogie de la notice, la structuration de certains outils cartographiques.
- Soulagement positif de la compétence technique des carriers en matière de réaménagement et de renouvellement de certaines zones (remblais, création de zones humides).

Aucun collectif structuré ne s'est manifesté pour exprimer un appui global à l'ouverture de Cléon.

A.4.3 Exemples de profils ou signataires types

- Citoyens / riverains : profils très nombreux de particuliers, souvent habitants de Cléon, Tourville-la-Rivière, Freneuse, Muids, Daubeuf, etc. (identité souvent mentionnée dans le mail).
- Elus locaux : mentions de participation ou d'avis collectifs des communes de Cléon, Muids, Daubeuf-près-Vatteville, Tourville-la-Rivière, Elbeuf...
- Représentants du tissu associatif et environnemental régional : France Nature Environnement Normandie (FNE Normandie), Les Amis de la Terre Normandie, MNE (Muids Nature Environnement), CODEF Freneuse, Groupe Local Seine-Eure Les Ecologistes, Collectif Sauvegarde Daubeuf, Association Nu pieds se chaussent de Courcelles...
- Professionnels de santé : au moins un médecin, des professionnels du CHI d'Elbeuf, etc.
- Représentants des groupes écologistes ou politiques : Groupe Normandie Ecologie, élus municipaux ou régionaux (Saint-Pierre-du-Vauvray, Louviers...).

A.4.4 Répartition géographique des contributeurs

Provenance (explicite ou implicite dans le contenu des mails ou signatures) :

- Principaux bassins : Cléon, vallée de la Seine, Freneuse, Tourville-la-Rivière, Daubeuf-près-Vatteville, Muids.
- Agglomérations ou communautés d'agglomération : Seine Eure, SNA (Seine Normandie Agglomération), Louviers, Saint-Pierre-du-Vauvray, Rouen, Elbeuf.
- Plusieurs courriels et signatures issues de Dieppe, Louviers, Bernières-sur-Seine, Les Andelys, Caen, Le Havre...
- Appuis explicites ou mentions des associations locales ou collectifs comme FNE, Les Amis de la Terre Normandie, Nu pieds se chaussent, MNE...

NB : Une large frange des contributeurs provient des zones où sont identifiées des GIR alluvionnaires ou des projets de modification de périmètre (Seine, Eure).

A.4.5 Citations ou exemples d'associations, syndicats, collectivités

- Associations (en nombre) :
 - France Nature Environnement Normandie (FNE Normandie)
 - Les Amis de la Terre Normandie
 - Muids Nature Environnement (MNE)
 - Groupe local Seine-Eure Les Ecologistes
 - Collectif CODEF Boucle de Seine / Freneuse
 - Association Nu pieds se chaussent
 - Collectif Sauvegarde Daubeuf
- Collectivités/élus
 - Commune de Cléon (motion et demande formelle de retrait du projet)
 - Conseil Municipal de Muids et de Tourville-la-Rivière
 - Conseil Municipal de Saint-Pierre-du-Vauvray, Louviers, Igoville...
 - Agglomération Seine Normandie, Seine Eure, etc.
 - Avis formels : SNA, Tourville-la-Rivière, Muids, Daubeuf-près-Vatteville...

A.4.6 Conclusion – Tendance générale

La consultation du public sur le SRC fait apparaître :

- Un rejet massif et structuré du projet tel que présenté avec une opposition très largement exprimée à l'inscription de Cléon : « comme Gisement d'Intérêt Régional,... » à l'extension ou la création de nouvelles carrières en vallée de Seine, à l'absence de sérieux dans la protection des milieux classés/localisés (EBC, PLUi, Natura 2000).

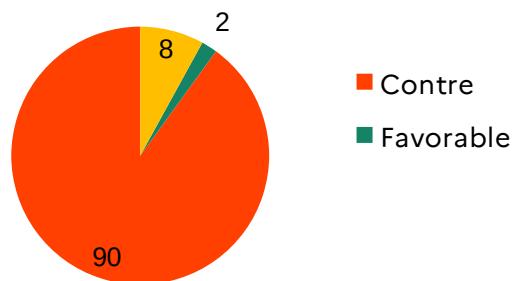
- Des critiques récurrentes sur la méthode, la transparence, l'accessibilité du dossier, le manque de participation ou d'écoute réelle des avis municipaux et riverains.
- L'exigence de renforcer les objectifs de sobriété, le recyclage réel, la non-régression environnementale.
- Des prises de position collectives structurées et d'élus locaux demandant le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC et la réécriture du schéma à la lumière des enjeux locaux, de la transition écologique et de la concertation réelle.
- Seuls de rares avis favorables insistent sur la nécessité d'un accès à la ressource pour la construction mais aucun avis favorable officiel à l'ouverture de Cléon n'émane ni des élus, ni des associations de riverains, ni même d'une fédération professionnelle dans les réponses reçues.

A.4.7 Tableaux statistiques

Synthèse générale

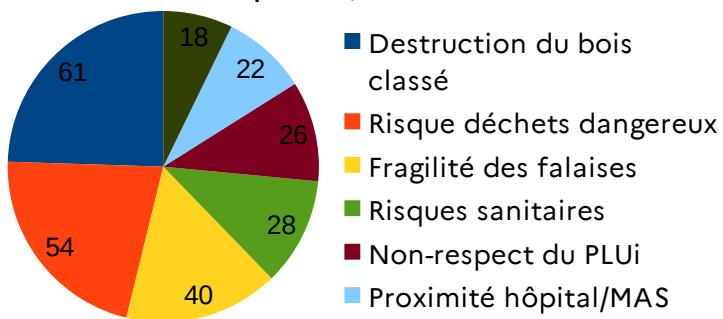
- 9 contributions sur 10 sont défavorables à l'extension ou la création de carrière sur Cléon.
- Plus de 250 contributions comportent la formulation-type « Je m'oppose à la carrière de Cléon... »
- Les motifs principaux sont : destruction d'un bois classé, risques pour la santé, fragilisation des falaises, limitation des services publics (hôpital...), stockage de déchets dangereux.

Contributions sur la carrière de Cléon (%)



Les motifs évoqués par le public :

Motifs évoqués par le public en % (multi-sélection possible)



- Méfiance dans la méthode : Réserves sur la concertation en ligne, son accessibilité et sa représentativité ;

- Non-conformité au PLUi : La zone ciblée est inscrite comme bois classé et inconstructible ;
- Impact sanitaire : Crainte d'une aggravation de la pollution, témoignages (ex. cancers, nuisances) ;
- Charge territoriale : « Cléon a déjà assez donné, les boucles de Seine sont saturées de carrières et de déchets. »
- Injustice territoriale : sentiment de décisions prises « ailleurs », contre l'avis local ;

A.5 ANNEXE – AVIS DU PUBLIC

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Le SRC ne fixe aucun objectif contraignant de réduction de consommation de granulat .	Le bilan est une liste descriptive qui masque les échecs passés. il ne reconnaît ni l'absence total de maîtrise de la consommation de granulats, ni l'insuffisance de la protection environnementale, en particuliers des paysages et des riverains.	Les prévisions de consommation sont anciennes. Il ignore les évolutions actuelles (baisse de la construction neuve, rénovation énergétique, recyclage).	La sobriété n'est pas envisagée. Les contraintes territoriales ne sont pas intégrées (PLUi, Natura2000, zones protégées). Alors que plusieurs millions de tonnes de déchets dangereux sont déjà enfouis depuis 50 ans dans la boucle de Elbeuf, le SRC prévoit encore 20 années d'enfouissement toxique. = pas de carrière à Cleon.			Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						"je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC." Défendons notre bois, nos terres agricoles, notre fleuve, la qualité de l'eau, notre santé et l'avenir du territoire.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, des agricoles (nous mangerons comment si toutes les zones cultivées sont grignotées par des projets comme ceux là ?), elle fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
Le sujet interroge profondément : comment a l'heure de la transition écologique et du dérèglement climatique ce projet peut il voir le jour ? Comment les services de l'état peuvent-ils continuer à valider l'enfouissement (donc le creusement de la roche) de déchets multiples à la place de bois et espaces humides ? Artificialisation des sols, suppression espaces naturels à proximité d'une ville, suppression d'espèces endémiques.	Le sujet interroge profondément : comment a l'heure de la transition écologique et du dérèglement climatique ce projet peut il voir le jour ? Comment les services de l'état peuvent-ils continuer à valider l'enfouissement (donc le creusement de la roche) de déchets multiples à la place de bois et espaces humides ? Artificialisation des sols, suppression espaces naturels à proximité d'une ville, suppression d'espèces endémiques.	Le sujet interroge profondément : comment a l'heure de la transition écologique et du dérèglement climatique ce projet peut il voir le jour ? Comment les services de l'état peuvent-ils continuer à valider l'enfouissement (donc le creusement de la roche) de déchets multiples à la place de bois et espaces humides ? Artificialisation des sols, suppression espaces naturels à proximité d'une ville, suppression d'espèces endémiques.	Le sujet interroge profondément : comment a l'heure de la transition écologique et du dérèglement climatique ce projet peut il voir le jour ? Comment les services de l'état peuvent-ils continuer à valider l'enfouissement (donc le creusement de la roche) de déchets multiples à la place de bois et espaces humides ? Artificialisation des sols, suppression espaces naturels à proximité d'une ville, suppression d'espèces endémiques.	Le sujet interroge profondément : comment a l'heure de la transition écologique et du dérèglement climatique ce projet peut il voir le jour ? Comment les services de l'état peuvent-ils continuer à valider l'enfouissement (donc le creusement de la roche) de déchets multiples à la place de bois et espaces humides ? Artificialisation des sols, suppression espaces naturels à proximité d'une ville, suppression d'espèces endémiques.	La renaturation ne sera qu'un pansement sur une nature déjà très bousculée sur ce secteur géographique.	Artificialisation des sols, suppression espaces naturels à proximité d'une ville, suppression d'espèces endémiques... c'est dommage de laisser faire !

A.5 Annexe

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						je demande à ce que la zone de Cléon soit exclue de la zone de carrières
						Je demande que la zone de Cléon soit exclue de la zone des carrières
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises. Limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je demande à ce que la zone de Cléon soit exclue de la zone de carrières.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
Oui Jamais vous ne parlez de réduction d'utilisation de sable et n'avez de réemploi. ECONOMIE CIRCULAIRE et réduction.						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du schéma régional des carrières.
Bonjour, arrêtons de polluer Cléon, la Seine et ses environs.						
Note : la consultation du public se fait exclusivement en ligne, dans un format assez complexe, ce qui exclut d'emblée une partie de la population. Le projet de SRC ne protège	Le bilan des anciens schémas n'est pas complet. Il n'est pas fait de référence à la destruction de paysages, remblaiements de déchets inertes ou dangereux, atteintes à la biodiversité,	Les prévisions de consommation de granulats sont anciennes, ne tiennent pas compte des nouvelles politiques publiques (Zéro Artificialisation Nette, rénovation urbaine plutôt	Les scénarios du SRC sont des variations mineures d'une même trajectoire, sans aucune rupture. La sobriété n'est même pas envisagée.	La remise en état post-carrière, censée être bénéfique au territoire (cf avis de l'Autorité Environnementale), est détournée à Cléon pour justifier l'implantation d'une	Le SRC prolonge un modèle dépassé de surexploitation des ressources. À Cléon, il identifie un gisement d'intérêt régional là où il n'y a qu'un potentiel d'exploitation de 3 ans. Cela,	Les annexes et cartes sont biaisées. À Cléon, la zone classée GIR recouvre un bois classé au PLUi (Espace boisé classé), ce qui interdit

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>pas l'environnement (Zones Natura 2000, Znieff,...) ni les habitants. Réalisé avec les exploitants de carrières, il favorise surtout ces derniers, en leur réservant des terrains, au détriment des autres bénéficiaires, et en ignorant les alternatives comme le recyclage ou les matériaux écologiques. Les avis défavorables des collectivités locales ne sont pas pris en compte, ni même mentionnés.</p> <p>En dépit des chiffres annoncés, le recyclage réel de granulats reste très faible (8 à 9 %). Le remblaiement des carrières est considéré comme du recyclage ce qui permet d'afficher un recyclage plus élevé qu'il ne l'est réellement. Le taux de recyclage n'est pas calculé sur la consommation mais sur un indicateur opaque.</p> <p>Aucune baisse des extractions n'est prévue et il n'y a pas de réelle ambition</p>	<p>nappes menacées, nuisances pour les riverains. La vallée de la Seine a déjà trop donné : ses ressources sont presque épuisées et ses paysages profondément transformés par des décennies d'extraction. Les territoires particulièrement impactés et les enjeux d'acceptabilité ne sont pas clairement identifiés.</p>	<p>que construction, recyclage) et sont donc trop élevées. Elles justifient ainsi inutilement de nouvelles carrières. Au lieu de réduire, on veut extraire toujours plus, y compris en mer, alors qu'il faudrait miser sur la sobriété, le recyclage et les matériaux alternatifs.</p> <p>Le cas de Cléon est emblématique : on propose de détruire un bois classé pour 2 ou 3 ans d'exploitation sur une petite surface (8 ha), puis d'installer une décharge de déchets dangereux pendant au moins 20 ans (en plus des 50 ans précédents et des millions de tonnes déjà enfouis), à proximité d'habitations et d'un hôpital. Les risques pour la santé, l'eau potable toujours plus coûteuse à traiter, la sécurité et l'environnement sont énormes au regard des</p>		<p>Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) Seveso seuil haut. Au lieu de renaturation, le SRC programme l'aggravation des risques de pollution dans une zone déjà très impactée par la pollution, consolidant les injustices territoriales. Ces mesures doivent être transformées en obligations opposables, avec des verrous clairs excluant toute ISDD en post-exploitation et toute réhausse du sol.</p> <p>Le projet pourrait aggraver aussi des risques connus : falaises crayeuses instables à Freneuse au droit du projet de carrière à Cléon, avec des risques pour les biens et les personnes, proximité d'établissements de santé et d'une MAS accueillant des publics vulnérables dont le développement pourrait être remis en question. Pour le risque falaise, il faut songer à l'importance des mouvements de terre rendus nécessaires par l'enfoncissement des déchets dangereux, aux tassements, vibrations, etc. qui auront</p>	<p>uniquement pour y implanter une ISDD au détriment de l'environnement (bois classé, terres agricoles, paysage, Seine, eau potable, biodiversité) et de la population (impact sur les personnes et les biens, les habitants et les habitations, sur le développement des services de santé).</p> <p>Je demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC, ou à défaut son classement comme zone à enjeu majeur avec interdictions claires (pas d'ISDD, pas de surcote, respect des protections locales). • une révision complète du SRC, avec des objectifs concrets : objectifs réels et mesurés de réduction de la consommation, développement du vrai 	<p>légalement toute carrière. Pour un gisement mineur, on propose de détruire un îlot de fraîcheur, de fragmenter les habitats, d'accroître les risques d'éboulements et de menacer la Seine et les nappes via le projet d'ISDD.</p> <p>Les cartes omettent les contraintes locales et créent une présomption d'exploitabilité infondée.</p> <p>Une telle présentation favorise les exploitants au détriment de la transparence et de la sincérité de l'information.</p> <p>Je demande l'exclusion immédiate de la zone de Cléon du SRC. À défaut, elle doit être classée en enjeu majeur avec verrous explicites : interdiction d'enfoncissement, financement/assurance des dégâts causés aux biens, aux personnes et à la falaise,</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je demande à ce que la zone de Cléon soit exclue de la zone de carrière !
<p>Le projet de SRC ne protège pas l'environnement (Zones Natura 2000, Znieff,..) ni les habitants. Réalisé avec les exploitants de carrières, il favorise surtout ces derniers, en leur réservant des terrains, au détriment des autres bénéficiaires, et en ignorant les alternatives comme le recyclage ou les matériaux écologiques. Les avis défavorables des collectivités locales ne sont pas pris en compte, ni même mentionnés.</p> <p>En dépit des chiffres annoncés, le recyclage réel de granulats reste très faible (8 à 9 %). Le remblaiement des carrières est considéré comme du recyclage ce qui permet d'afficher un recyclage plus élevé qu'il ne l'est réellement. Le taux de recyclage n'est pas calculé sur la consommation mais sur un indicateur opaque. Aucune baisse des</p>	<p>Le bilan des anciens schémas n'est pas complet. Il n'est pas fait de référence à la destruction de paysages, remblaiements de déchets inertes ou dangereux, atteintes à la biodiversité, nappes menacées, nuisances pour les riverains. La vallée de la Seine a déjà trop donné : ses ressources sont presque épuisées et ses paysages profondément transformés par des décennies d'extraction. Les territoires particulièrement impactés et les enjeux d'acceptabilité ne sont pas clairement identifiés.</p>	<p>Les prévisions de consommation de granulats sont anciennes, ne tiennent pas compte des nouvelles politiques publiques (Zéro Artificialisation Nette, rénovation urbaine plutôt que construction, recyclage) et sont donc trop élevées. Elles justifient ainsi inutilement de nouvelles carrières. Au lieu de réduire, on veut extraire toujours plus, y compris en mer, alors qu'il faudrait miser sur la sobriété, le recyclage et les matériaux alternatifs.</p> <p>Le cas de Cléon est emblématique : on propose de détruire un bois classé pour 2 ou 3 ans d'exploitation sur une petite surface (8 ha), puis d'installer une décharge de déchets dangereux pendant au moins 20 ans (en plus des 50 ans précédents et des millions de tonnes déjà enfouis), à proximité d'habitations et</p>	<p>Les scénarios du SRC sont des variations mineures d'une même trajectoire, sans aucune rupture. La sobriété n'est même pas envisagée.</p>	<p>La remise en état post-carrière, censée être bénéfique au territoire (cf avis de l'Autorité Environnementale), est détournée à Cléon pour justifier l'implantation d'une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) Seveso seuil haut. Au lieu de renaturation, le SRC programme l'aggravation des risques de pollution dans une zone déjà très impactée par la pollution, consolidant les injustices territoriales. Ces mesures doivent être transformées en obligations opposables, avec des verrous clairs excluant toute ISDD en post-exploitation et toute réhausse du sol.</p> <p>Le projet pourrait aggraver aussi des risques connus : falaises crayeuses instables à Freneuse au droit du projet de carrière à Cléon, avec des risques pour les biens et les personnes, proximité</p>	<p>Les annexes et cartes sont biaisées. À Cléon, la zone classée GIR recouvre un bois classé au PLUi (Espace boisé classé), ce qui interdit légalement toute carrière. Pour un gisement mineur, on propose de détruire un îlot de fraîcheur, de fragmenter les habitats, d'accroître les risques d'éboulements et de menacer la Seine et les nappes via le projet d'ISDD. Les cartes omettent les contraintes locales et créent une présomption d'exploitabilité infondée. Une telle présentation favorise les exploitants au détriment de la transparence et de la sincérité de l'information.</p> <p>Je demande l'exclusion immédiate de la zone de Cléon du SRC. À défaut, elle doit être classée en enjeu majeur avec verrous explicites : interdiction d'enfouissement,</p>	<p>Le SRC prolonge un modèle dépassé de surexploitation des ressources. A Cléon, il identifie un gisement d'intérêt régional là où il n'y a qu'un potentiel d'exploitation de 3 ans. Cela, uniquement pour y implanter une ISDD au détriment de l'environnement (bois classé, terres agricoles, paysage, Seine, eau potable, biodiversité) et de la population (impact sur les personnes et les biens, les habitants et les habitations, sur le développement des services de santé).</p> <p>Je demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC, ou à défaut son classement comme zone à enjeu majeur avec interdictions claires (pas d'ISDD, pas de surcote, respect des protections locales).

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
extractions n'est prévue et il n'y a pas de réelle ambition de recyclage, le Schéma ne tient pas compte des carrières existantes.		d'un hôpital. Les risques pour la santé, l'eau potable toujours plus coûteuse à traiter, la sécurité et l'environnement sont énormes au regard des derniers grains de sable		d'établissements de santé et d'une MAS accueillant des publics vulnérables dont le développement pourrait être remis en question. Pour le risque falaise, il faut songer à l'importance des mouvements de terre rendus nécessaires par l'enfoncissement des déchets dangereux, aux tassemens, vibrations, etc. qui auront lieu au sein de l'ISDD, à 200 mètres de la crête. Ces éléments justifient qu'une étude géotechnique complète soit menée. (https://infoterre.brgm.fr/reports/RP-70322-FR.pdf), page 160.	financement/assurance des dégâts causés aux biens, aux personnes et à la falaise, interdiction de surcote, report modal obligatoire.	• une révision complète du SRC, avec des objectifs concrets : objectifs réels et mesurés de réduction de la consommation, développement du vrai recyclage, protection des habitants et de la nature.
Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUI, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du schéma régional des carrières.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUI, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du schéma régional des carrières.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUI, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du schéma régional des carrières.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUI, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du schéma régional des carrières.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUI, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du schéma régional des carrières.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUI, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du schéma régional des carrières.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUI, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du schéma régional des carrières.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je demande à ce que la zone de Cléon, déjà submergée par les déchets soit exclus de la zone des carrières.
Je ne suis pas d'accord avec la carrière de Cléon. Il y a un bois classé, des champs cultivés, des zones naturelles, un faible potentiel (seulement 3 ans d'exploitation), une future zone d'enfouissement de déchets dangereux dans un méandre de la Seine avec un gros risque de pollution des eaux.						je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.						
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>Note : la consultation du public se fait exclusivement en ligne, dans un format assez complexe, ce qui exclue d'emblée une partie de la population qui sont les personnes âgées, les seules à constater la dégradation de notre environnement (eau et pollution de l'air)</p> <p>Le projet de SRC ne protège pas l'environnement (Zones Natura 2000, Znieff,...) ni les habitants. Réalisé avec les exploitants de carrières, il favorise surtout ces derniers, en leur réservant des terrains, au détriment des autres bénéficiaires, et en ignorant les alternatives comme le recyclage ou les matériaux écologiques. Les avis défavorables des collectivités locales ne sont pas pris en compte, ni même mentionnés.</p> <p>En dépit des chiffres annoncés, le recyclage réel de granulats reste très faible (8 à 9 %). Le remblaiement des carrières est considéré comme du recyclage ce qui permet d'afficher un</p>	<p>Le bilan des anciens schémas n'est pas complet. Il n'est pas fait de référence à la destruction de paysages, remblaiements de déchets inertes ou dangereux, atteintes à la biodiversité, nappes menacées, nuisances pour les riverains. La vallée de la Seine a déjà trop donné : ses ressources sont presque épuisées et ses paysages profondément transformés par des décennies d'extraction. Les territoires particulièrement impactés et les enjeux d'acceptabilité ne sont pas clairement identifiés.</p> <p>Habitant à Freneuse 76410 je constate de nombreux cancers autour de la carrière dont ma mère habitante aussi à Freneuse 1 km de la Fosse Marmitaine elle est décédée en 2002 aucune étude n'a été faite</p> <p>Habitant à Freneuse sur les crêtes je constate des dépôts rouges au niveau des gouttières aucune étude n'a été faite</p> <p>Nous n'avons pas été</p>	<p>Les prévisions de consommation de granulats sont anciennes, ne tiennent pas compte des nouvelles politiques publiques (Zéro Artificialisation Nette, rénovation urbaine plutôt que construction, recyclage) et sont donc trop élevées. Elles justifient ainsi inutilement de nouvelles carrières. Au lieu de réduire, on veut extraire toujours plus, y compris en mer, alors qu'il faudrait miser sur la sobriété, le recyclage et les matériaux alternatifs.</p> <p>Le cas de Cléon est emblématique : on propose de détruire un bois classé pour 2 ou 3 ans d'exploitation sur une petite surface (8 ha), puis d'installer une décharge de déchets dangereux pendant au moins 20 ans (en plus des 50 ans précédents et des millions de tonnes déjà enfouis), à proximité d'habitations et d'un hôpital. Les risques pour la santé, l'eau potable toujours plus coûteuse à traiter, la sécurité et</p>		<p>La remise en état post-carrière, censée être bénéfique au territoire (cf avis de l'Autorité Environnementale), est détournée à Cléon pour justifier l'implantation d'une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) Seveso seuil haut. Au lieu de renaturation, le SRC programme l'aggravation des risques de pollution dans une zone déjà très impactée par la pollution, consolidant les injustices territoriales. Ces mesures doivent être transformées en obligations opposables, avec des verrous clairs excluant toute ISDD en post-exploitation et toute réhausse du sol.</p> <p>Le projet pourrait aggraver aussi des risques connus : falaises crayeuses instables à Freneuse au droit du projet de carrière à Cléon, avec des risques pour les biens et les personnes, proximité d'établissements de santé et d'une MAS accueillant des publics vulnérables dont le développement pourrait</p>	<p>Les annexes et cartes sont biaisées. À Cléon, la zone classée GIR recouvre un bois classé au PLUi (Espace boisé classé), ce qui interdit légalement toute carrière. Pour un gisement mineur, on propose de détruire un îlot de fraîcheur, de fragmenter les habitats, d'accroître les risques d'éboulements et de menacer la Seine et les nappes via le projet d'ISDD. Les cartes omettent les contraintes locales et créent une présomption d'exploitabilité infondée. Une telle présentation favorise les exploitants au détriment de la transparence et de la sincérité de l'information.</p> <p>Je demande l'exclusion immédiate de la zone de Cléon du SRC. À défaut, elle doit être classée en enjeu majeur avec verrous explicites : interdiction d'enfouissement, financement/assurance des dégâts causés aux biens, aux personnes et à la falaise, interdiction de surcote,</p>	<p>Le SRC prolonge un modèle dépassé de surexploitation des ressources. A Cléon, il identifie un gisement d'intérêt régional là où il n'y a qu'un potentiel d'exploitation de 3 ans. Cela, uniquement pour y planter une ISDD au détriment de l'environnement (bois classé, terres agricoles, paysage, Seine, eau potable, biodiversité) et de la population (impact sur les personnes et les biens, les habitants et les habitations, sur le développement des services de santé).</p> <p>Je demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC, ou à défaut son classement comme zone à enjeu majeur avec interdictions claires (pas d'ISDD, pas de surcote, respect des protections locales). • une révision complète du SRC, avec des objectifs concrets : objectifs réels et mesurés de

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>recyclage plus élevé qu'il ne l'est réellement. Le taux de recyclage n'est pas calculé sur la consommation mais sur un indicateur opaque.</p> <p>Aucune baisse des extractions n'est prévue et il n'y a pas de réelle ambition de recyclage, le Schéma ne tient pas compte des carrières existantes.</p>	<p>contactés pour répondre au bilan de l'installation de la fosse marmitaire !</p>	<p>l'environnement sont énormes au regard des derniers grains de sable.</p> <p>Habitant à Freneuse à 1 km de la Fosse Marmitaine : notre santé contre quelques grains de sable ! Pourquoi ne pas prendre le sable dans le lit de la Seine - Nous ne buvons plus l'eau de robinet depuis 30 ans ! les habitants autour de la Fosse Marmitaine n'ont pas été interrogés sur l'état des lieux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitant en haut de Freneuse sur les Crêtes, nous constatons que la terre tremble et des fissures apparaissent sur nos murs (impact début réchauffement climatique) 		<p>être remis en question. Pour le risque falaise, il faut songer à l'importance des mouvements de terre rendus nécessaires par l'enfouissement des déchets dangereux, aux tassemens, vibrations, etc. qui auront lieu au sein de l'ISDD, à 200 mètres de la crête. Ces éléments justifient qu'une étude géotechnique complète soit menée.</p> <p>(https://infoterre.brgm.fr/reports/RP-70322-FR.pdf), page 160.</p>	<p>report modal obligatoire.</p> <p>Habitant à Freneuse sur les crêtes je porterai plainte sur la dégradation de santé suite aux dépôts de grains rouges à l'eau non potable , la dégradation des murs de ma maison</p>	<p>réduction de la consommation, développement du vrai recyclage, protection des habitants et de la nature.</p>
						<p>Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilisé les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC</p>

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de CLÉON Elle détruit un bois classe au PLUi, fragilisé les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de CLÉON du SRC

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Bien qu'il s'agisse sur les cartes de gisements existants, et non pas exploitables actuellement, il manque à l'étude, à moins de ne pas avoir eu une lecture suffisamment attentive, une approche claire et chiffrée des territoires des communes déjà exploitées ou en cours d'exploitation. En effet, une précision du pourcentage des surfaces déjà exploitées par rapport à la surface du territoire communal ainsi que le pourcentage d'occupation du territoire d'une commune en y intégrant les surfaces exploitables, seraient précieux. Cela aurait été un élément d'appréciation non négligeable pour l'autorité publique, lors de la prise de décision concernant l'autorisation d'exploiter des gisements situés dans des communes déjà fortement (très, trop) impactées.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Je m'oppose à la carrière de cleon. Elle détruit un bois classé, fragilise les falaises, limite le développement des établissements de santé et nous ne connaissant pas les risques à long terme de ces déchets...je demande l'exclusion de cleon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cleon Je demande l'exclusion de Cleon du SRC
Le codef propose , si cela peut vous aider, ce petit texte pour la 7eme question de l'enquête SRC. Juste si vous ne maîtriser pas et n'êtes pas inspiré « Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUI, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du schéma régional des carrières. »Va						

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUI, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaire. Je demande l'exclusion de Cléon du schéma régional des carrières.
						Je m'opposé a la carrière de cleon . Elle détruit un bois classe au PLUi, fragilisé les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de cleon du src.
						Je m'opposé a la carrière de cleon . Elle détruit un bois classe au PLUi, fragilisé les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de cleon du src.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'opposé a la carrière de cleon . Elle détruit un bois classe au PLUi, fragilisé les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de cleon du src.
						Je demande que la zone de Cleon soit exclue de la zone de carrières

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						<p>Je m'oppose à la création d'une nouvelle carrière à Cléon pour les raisons suivantes :</p> <p>1/En matière de carrières, cette boucle de Seine a déjà beaucoup donné. Il n'y a qu'à regarder en face le hameau de Bédane et ses lacs...</p> <p>2/ pour lancer la carrière, il serait nécessaire de détruire un bois classé au PLUI alors que le territoire est déjà bien industriel (cf Renault...) et que les espaces naturels ne sont pas légion.</p> <p>3/ le CHI des Feugrais serait impacté alors que les centres de santé sont obligés de poursuivre leur développement face à une population qui vieillit et un nombre de cancers qui explose.</p> <p>4/ créer une carrière à cet endroit c'est tout bénéfique pour Veolia qui n'aura plus qu'à reboucher les trous avec des déchets dangereux et ultimes comme c'est fait depuis des décennies quelques mètres en face sur la commune de Tourville la</p>

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						En tant que médecin, je suis absolument opposé à l'extension de carrières dans cette zone déjà trop exploitée par des dépôt de produits dangereux et proche de zones habitables. De plus, elle détruit des espaces boisés classés, est peu éloigné de notre centre hospitalier. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
Non à la carrière de Cléon	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre Je m'oppose à la carrière de Cléon.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUS, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC. NON à la carrière CLEON.
Je demande que la zone de Cléon soit exclu de la zone de carrière						
						Je demande à ce que la zone de Cléon soit exclue de l'enfouissement.
						je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux stockés supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>Note : la consultation du public se fait exclusivement en ligne, dans un format assez complexe, ce qui exclut d'emblée une partie de la population.</p> <p>Le projet de SRC ne protège pas l'environnement (Zones Natura 2000, Znieff,...) ni les habitants. Réalisé avec les exploitants de carrières, il favorise surtout ces derniers, en leur réservant des terrains, au détriment des autres bénéficiaires, et en ignorant les alternatives comme le recyclage ou les matériaux écologiques. Les avis défavorables des collectivités locales ne sont pas pris en compte, ni même mentionnés. En dépit des chiffres annoncés, le recyclage réel de granulats reste très faible (8 à 9 %). Le remblaiement des carrières est considéré comme du recyclage ce qui permet d'afficher un recyclage plus élevé qu'il ne l'est réellement. Le taux de recyclage n'est pas calculé sur la consommation mais sur un indicateur opaque. Aucune baisse des extractions n'est prévue et il n'y a pas de réelle ambition de</p>	<p>Le bilan des anciens schémas n'est pas complet. Il n'est pas fait de référence à la destruction de paysages, remblaiements de déchets inertes ou dangereux, atteintes à la biodiversité, nappes menacées, nuisances pour les riverains. La vallée de la Seine a déjà trop donné : ses ressources sont presque épuisées et ses paysages profondément transformés par des décennies d'extraction. Les territoires particulièrement impactés et les enjeux d'acceptabilité ne sont pas clairement identifiés.</p>	<p>Les prévisions de consommation de granulats sont anciennes, ne tiennent pas compte des nouvelles politiques publiques (Zéro Artificialisation Nette, rénovation urbaine plutôt que construction, recyclage) et sont donc trop élevées. Elles justifient ainsi inutilement de nouvelles carrières. Au lieu de réduire, on veut extraire toujours plus, y compris en mer, alors qu'il faudrait miser sur la sobriété, le recyclage et les matériaux alternatifs.</p> <p>Le cas de Cléon est emblématique : on propose de détruire un bois classé pour 2 ou 3 ans d'exploitation sur une petite surface (8 ha), puis d'installer une décharge de déchets dangereux pendant au moins 20 ans (en plus des 50 ans précédents et des millions de tonnes déjà enfouis), à proximité d'habitations et d'un hôpital. Les risques pour la santé, l'eau potable toujours plus coûteuse à traiter, la sécurité et l'environnement sont énormes au regard des derniers grains de sable.</p>	<p>Les scénarios du SRC sont des variations mineures d'une même trajectoire, sans aucune rupture. La sobriété n'est même pas envisagée.</p>	<p>La remise en état post-carrière, censée être bénéfique au territoire (cf avis de l'Autorité Environnementale), est détournée à Cléon pour justifier l'implantation d'une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) Seveso seuil haut. Au lieu de renaturation, le SRC programme l'aggravation des risques de pollution dans une zone déjà très impactée par la pollution, consolidant les injustices territoriales. Ces mesures doivent être transformées en obligations opposables, avec des verrous clairs excluant toute ISDD en post-exploitation et toute réhausse du sol.</p> <p>Le projet pourrait aggraver aussi des risques connus : falaises crevassées instables à Freneuse au droit du projet de carrière à Cléon, avec des risques pour les biens et les personnes, proximité d'établissements de santé et d'une MAS accueillant des publics vulnérables dont le développement pourrait être remis en question. Pour le risque falaise, il faut songer à l'importance des mouvements de terre rendus nécessaires par l'enfoncissement des déchets dangereux, aux tassements, vibrations, etc. qui auront lieu au sein de l'ISDD, à 200 mètres de</p>	<p>Les annexes et cartes sont biaisées. À Cléon, la zone classée GIR recouvre un bois classé au PLUi (Espace boisé classé), ce qui interdit légalement toute carrière. Pour un gisement mineur, on propose de détruire un îlot de fraîcheur, de fragmenter les habitats, d'accroître les risques d'éboulements et de menacer la Seine et les nappes via le projet d'ISDD. Les cartes omettent les contraintes locales et créent une présomption d'exploitabilité infondée. Une telle présentation favorise les exploitants au détriment de la transparence et de la sincérité de l'information.</p> <p>Je demande l'exclusion immédiate de la zone de Cléon du SRC. À défaut, elle doit être classée en enjeu majeur avec verrous explicites : interdiction d'enfoncissement, financement/assurance des dégâts causés aux biens, aux personnes et à la falaise, interdiction de surcote, report modal obligatoire.</p>	<p>Le SRC prolonge un modèle dépassé de surexploitation des ressources. A Cléon, il identifie un gisement d'intérêt régional là où il n'y a qu'un potentiel d'exploitation de 3 ans. Cela, uniquement pour y planter une ISDD au détriment de l'environnement (bois classé, terres agricoles, paysage, Seine, eau potable, biodiversité) et de la population (impact sur les personnes et les biens, les habitants et les habitations, sur le développement des services de santé).</p> <p>Je demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> ① le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC, ou à défaut son classement comme zone à enjeu majeur avec interdictions claires (pas d'ISDD, pas de surcote, respect des protections locales). ② une révision complète du SRC, avec des objectifs concrets : objectifs réels et mesurés de réduction de la consommation, développement du vrai recyclage, protection des habitants et de la nature.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
						Je m'oppose à la carrière de Cleon . Elle détruit un bois classé au PLUI, fragilise les falaises ,limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon de SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLU, fragilise tout l'environnement et qui plus limite le développement des services de santé. Et prépare 20ans ou plus des déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Quand on voit l'état des terrains déjà exploités et soit disant remis en état, il faudrait des contrôles de cette remise en état par les services préfectoraux afin que les engagements des carriers soient respectés. Les paysages pourraient ainsi retrouver leur état antérieur.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je demande à ce que la zone de Cléon soit exclue de la zone de carrières.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUI, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du schéma régional des carrières.
						Je m'oppose à la carrière de cleon.elle détruit un bois classé au PLUI, fragilise les falaises,limite le développement de service de santé, et prépare 20ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires.je demande de cleon du SRC.
Non	Non	Non	Non	Non	Non	je demande à ce que la zone de Cléon soit exclue de la zone de carrières

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>La consultation du public se fait exclusivement en ligne, dans un format assez complexe, ce qui exclue d'emblée une partie de la population.</p> <p>Le projet de SRC ne protège pas l'environnement (Zones Natura 2000, Znieff,...) ni les habitants. Réalisé avec les exploitants de carrières, il favorise surtout ces derniers, en leur réservant des terrains, au détriment des autres bénéficiaires, et en ignorant les alternatives comme le recyclage ou les matériaux écologiques.</p> <p>Les avis défavorables des collectivités locales ne sont pas pris en compte, ni même mentionnés.</p> <p>En dépit des chiffres annoncés, le recyclage réel de granulats reste très faible (8 à 9 %). Le remblaiement des carrières est considéré comme du recyclage ce qui permet d'afficher un recyclage plus élevé qu'il ne l'est réellement. Le taux de recyclage n'est pas calculé sur la consommation mais sur un indicateur opaque. Aucune baisse des extractions n'est prévue et il n'y a pas de réelle ambition de recyclage, le Schéma ne tient pas compte des carrières existantes.</p>	<p>Le bilan des anciens schémas n'est pas complet. Il n'est pas fait de référence à la destruction de paysages, remblaiements de déchets inertes ou dangereux, atteintes à la biodiversité, nappes menacées, nuisances pour les riverains. La vallée de la Seine a déjà trop donné : ses ressources sont presque épuisées et ses paysages profondément transformés par des décennies d'extraction. Les territoires particulièrement impactés et les enjeux d'acceptabilité ne sont pas clairement identifiés.</p>	<p>Les prévisions de consommation de granulats sont anciennes, ne tiennent pas compte des nouvelles politiques publiques (Zéro Artificialisation Nette, rénovation urbaine plutôt que construction, recyclage) et sont donc trop élevées. Elles justifient ainsi inutilement de nouvelles carrières. Au lieu de réduire, on veut extraire toujours plus, y compris en mer, alors qu'il faudrait miser sur la sobriété, le recyclage et les matériaux alternatifs.</p> <p>Le cas de Cléon est emblématique : on propose de détruire un bois classé pour 2 ou 3 ans d'exploitation sur une petite surface (8 ha), puis d'installer une décharge de déchets dangereux pendant au moins 20 ans (en plus des 50 ans précédents et des millions de tonnes déjà enfouis), à proximité d'habitations et d'un hôpital. Les risques pour la santé, l'eau potable toujours plus coûteuse à traiter, la sécurité et l'environnement sont énormes au regard des derniers grains de sable.</p>	<p>Les scénarios du SRC sont des variations mineures d'une même trajectoire, sans aucune rupture. La sobriété n'est même pas envisagée.</p>	<p>La remise en état post-carrière, censée être bénéfique au territoire (cf avis de l'Autorité Environnementale), est détournée à Cléon pour justifier l'implantation d'une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) Seveso seuil haut. Au lieu de renaturation, le SRC programme l'aggravation des risques de pollution dans une zone déjà très impactée par la pollution, consolidant les injustices territoriales. Ces mesures doivent être transformées en obligations opposables, avec des verrous clairs excluant toute ISDD en post-exploitation et toute réhausse du sol.</p> <p>Le projet pourrait aggraver aussi des risques connus : falaises crayeuses instables à Freneuse au droit du projet de carrière à Cléon, avec des risques pour les biens et les personnes, proximité d'établissements de santé et d'une MAS accueillant des publics vulnérables dont le développement pourrait être remis en question. Pour le risque falaise, il faut songer à l'importance des mouvements de terre rendus nécessaires par l'enfoncissement des déchets dangereux, aux tassements, vibrations, etc. qui auront lieu au sein de l'ISDD, à 200 mètres de la crête. Ces éléments justifient</p>	<p>Le SRC prolonge un modèle dépassé de surexploitation des ressources. A Cléon, il identifie un gisement d'intérêt régional là où il n'y a qu'un potentiel d'exploitation de 3 ans. Cela, uniquement pour y implanter une ISDD au détriment de l'environnement (bois classé, terres agricoles, paysage, Seine, eau potable, biodiversité) et de la population (impact sur les personnes et les biens, les habitants et les habitations, sur le développement des services de santé).</p> <p>Je demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC, ou à défaut son classement comme zone à enjeu majeur avec interdictions claires (pas d'ISDD, pas de sucote, respect des protections locales). - Une révision complète du SRC, avec des objectifs concrets : objectifs réels et mesurés de réduction de la consommation, développement du vrai recyclage, protection des habitants et de la nature. 	<p>Les annexes et cartes sont biaisées. À Cléon, la zone classée GIR recouvre un bois classé au PLUi (Espace boisé classé), ce qui interdit légalement toute carrière. Pour un gisement mineur, on propose de détruire un îlot de fraîcheur, de fragmenter les habitats, d'accroître les risques d'éboulements et de menacer la Seine et les nappes via le projet d'ISDD. Les cartes omettent les contraintes locales et créent une présomption d'exploitabilité infondée. Une telle présentation favorise les exploitants au détriment de la transparence et de la sincérité de l'information.</p> <p>Je demande l'exclusion immédiate de la zone de Cléon du SRC. À défaut, elle doit être classée en enjeu majeur avec verrous explicites : interdiction d'enfoncissement, financement/assurance des dégâts causés aux biens, aux personnes et à la falaise, interdiction de surcote, report modal obligatoire.</p>

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cleon du SRC.
Je refuse l'extension de la SERAF sur le bois des couture à CLEON	Je refuse l'extension de la SERAF sur le bois des couture à CLEON	Je refuse l'extension de la SERAF sur le bois des couture à CLEON	Je refuse l'extension de la SERAF sur le bois des couture à CLEON	Je refuse l'extension de la SERAF sur le bois des couture à CLEON	Je refuse l'extension de la SERAF sur le bois des couture à CLEON	Je refuse l'extension de la SERAF sur le bois des couture à CLEON
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilisées falaises, limite le développement de services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon su SRC.
Non à l extension des carrières à Cleon en vue de l enfouissement de déchets très très dangereux. Stop, déjà 30 ans que nous subissons ça						

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, risque une pollution de la nappe phréatique puis de la Seine et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, risque une pollution de la nappe phréatique puis de la Seine et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m oppose à la carrière de Cleon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l exclusion de cleon du SRC
						Je m'oppose a la carrière de cleon elle détruit un bois classe au plui fragilise les falaises limite le développement de services de santé et prépare 20 ans de dechets dangereux supplémentaires je demande l'exclusion de cleon du src.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cleon. Elle détruit un bois classé au PLUI, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cleon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de cleon. Elle détruit un bois classe au plui, fragilisé les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande m exclusion de cleon du src
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Je m 'oppose à la carrière de cleon elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises,limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires.je demande l exclusion de Cléon du SRC

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Je m'oppose à la carrière de Cléon elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de service de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaire. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilisé les falaises, limite le développement de services de santé, et prepare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilisé les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Le Schéma ne tient pas compte des carrières existantes et d'un marché de la consommation des matériaux tendanciellement à la baisse.	Le bilan des anciens schémas n'est pas complet. Il n'est pas fait de référence à la destruction de paysages, remblaiements de déchets inertes ou dangereux, atteintes à la biodiversité, nappes menacées, nuisances pour les riverains. La vallée de la Seine, le territoire elbeuvien en particulier, a déjà énormément donné : ses ressources sont presque épuisées et ses paysages profondément transformés par des décennies d'extraction. Les territoires particulièrement impactés et les enjeux d'acceptabilité ne sont pas clairement identifiés.	Les prévisions de consommation de granulats sont anciennes, ne tiennent pas compte des nouvelles politiques publiques (Zéro Artificialisation Nette, rénovation urbaine plutôt que construction, recyclage) et sont donc trop élevées. Elles justifient ainsi inutilement de nouvelles carrières. Au lieu de réduire, on veut extraire toujours plus, y compris en mer, alors qu'il faudrait miser sur la sobriété, le recyclage et les matériaux alternatifs. Le cas de Cléon est emblématique : on propose de détruire un bois classé pour 2 ou 3 ans d'exploitation sur une petite surface (8 ha), puis d'installer une décharge de déchets dangereux pendant au moins 20 ans (en plus des 50 ans précédents et des millions de tonnes déjà enfouis), à proximité d'habitations et d'un hôpital. Les risques pour la santé, l'eau potable toujours plus coûteuse à traiter, la sécurité et l'environnement sont énormes au regard des derniers grains de sable.	Les scénarios du SRC sont des variations mineures d'une même trajectoire, sans aucune rupture. La sobriété n'est même pas envisagée.	La remise en état post-carrière, censée être bénéfique au territoire (cf avis de l'Autorité Environnementale), est détournée à Cléon pour justifier l'implantation d'une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) Seveso seuil haut. Au lieu de renaturation, le SRC programme l'aggravation des risques de pollution dans une zone déjà très impactée par la pollution, consolidant les injustices territoriales. Ces mesures doivent être transformées en obligations opposables, avec des verrous clairs excluant toute ISDD en post-exploitation et toute réhausse du sol. Le projet pourrait aggraver aussi des risques connus : falaises crayeuses instables à Freneuse au droit du projet de carrière à Cléon, avec des risques pour les biens et les personnes, proximité d'établissements de santé et d'une MAS accueillant des publics vulnérables dont le développement pourrait être remis en question. Pour le risque falaise, il faut songer à l'importance des mouvements de terre rendus nécessaires par l'enfoncissement des déchets dangereux, aux tassements, vibrations, etc. qui auront lieu au sein de l'ISDD, à 200 mètres de la crête. Ces éléments justifient	Les annexes et cartes sont biaisées. À Cléon, la zone classée GIR recouvre un bois classé au PLUi (Espace boisé classé), ce qui interdit légalement toute carrière. Pour un gisement mineur, on propose de détruire un îlot de fraîcheur, de fragmenter les habitats, d'accroître les risques d'éboulements et de menacer la Seine et les nappes via le projet d'ISDD. Les cartes omettent les contraintes locales et créent une présomption d'exploitabilité infondée. Une telle présentation favorise les exploitants au détriment de la transparence et de la sincérité de l'information. Je demande l'exclusion immédiate de la zone de Cléon du SRC. À défaut, elle doit être classée en enjeu majeur avec verrous explicites : interdiction d'enfoncissement, financement/assurance des dégâts causés aux biens, aux personnes et à la falaise, interdiction de surcote, report modal obligatoire.	Le SRC prolonge un modèle dépassé de surexploitation des ressources. A Cléon, il identifie un gisement d'intérêt régional là où il n'y a qu'un potentiel d'exploitation de 3 ans. Cela, uniquement pour y planter une ISDD au détriment de l'environnement (bois classé, terres agricoles, paysage, Seine, eau potable, biodiversité) et de la population (impact sur les personnes et les biens, les habitants et les habitations, sur le développement des services de santé). Je demande : <ul style="list-style-type: none">• le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC, ou à défaut son classement comme zone à enjeu majeur avec interdictions claires (pas d'ISDD, pas de surcote, respect des protections locales).• une révision complète du SRC, avec des objectifs concrets : objectifs réels et mesurés de réduction de la consommation, développement du vrai recyclage, protection des habitants et de la nature.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cleon du SRC
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Tout commentaire sollicité dans les six questions précédentes s'avère dérisoire en référence au contenu de l'ensemble des documents consultables. En conclusion, je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC afin, de manière pérenne, de protéger la santé de la population et de préserver l'environnement.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>: la consultation du public se fait exclusivement en ligne, dans un format assez complexe, ce qui exclue d'emblée une partie de la population.</p> <p>Le projet de SRC ne protège pas l'environnement (Zones Natura 2000, Znieff,...) ni les habitants. Réalisé avec les exploitants de carrières, il favorise surtout ces derniers, en leur réservant des terrains, au détriment des autres bénéficiaires, et en ignorant les alternatives comme le recyclage ou les matériaux écologiques. Les avis défavorables des collectivités locales ne sont pas pris en compte, ni même mentionnés. En dépit des chiffres annoncés, le recyclage réel de granulats reste très faible (8 à 9 %). Le remblaiement des carrières est considéré comme du recyclage ce qui permet d'afficher un recyclage plus élevé qu'il ne l'est réellement. Le taux de recyclage n'est pas calculé sur la consommation mais sur un indicateur opaque. Aucune baisse des extractions n'est prévue et il n'y a pas de réelle ambition de recyclage, le Schéma ne tient pas</p>	<p>Le bilan des anciens schémas n'est pas complet. Il n'est pas fait de référence à la destruction de paysages, remblaiements de déchets inertes ou dangereux, atteintes à la biodiversité, nappes menacées, nuisances pour les riverains. La vallée de la Seine a déjà trop donné : ses ressources sont presque épuisées et ses paysages profondément transformés par des décennies d'extraction. Les territoires particulièrement impactés et les enjeux d'acceptabilité ne sont pas clairement identifiés.</p>	<p>Les prévisions de consommation de granulats sont anciennes, ne tiennent pas compte des nouvelles politiques publiques (Zéro Artificialisation Nette, rénovation urbaine plutôt que construction, recyclage) et sont donc trop élevées. Elles justifient ainsi inutilement de nouvelles carrières. Au lieu de réduire, on veut extraire toujours plus, y compris en mer, alors qu'il faudrait miser sur la sobriété, le recyclage et les matériaux alternatifs.</p> <p>Le cas de Cléon est emblématique : on propose de détruire un bois classé pour 2 ou 3 ans d'exploitation sur une petite surface (8 ha), puis d'installer une décharge de déchets dangereux pendant au moins 20 ans (en plus des 50 ans précédents et des millions de tonnes déjà enfouis), à proximité d'habitations et d'un hôpital. Les risques pour la santé, l'eau potable toujours plus coûteuse à traiter, la sécurité et l'environnement sont énormes au regard des derniers grains de sable.</p>	<p>Les scénarios du SRC sont des variations mineures d'une même trajectoire, sans aucune rupture. La sobriété n'est même pas envisagée.</p>	<p>La remise en état post-carrière, censée être bénéfique au territoire (cf avis de l'Autorité Environnementale), est détournée à Cléon pour justifier l'implantation d'une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) Seveso seuil haut. Au lieu de renaturation, le SRC programme l'aggravation des risques de pollution dans une zone déjà très impactée par la pollution, consolidant les injustices territoriales. Ces mesures doivent être transformées en obligations opposables, avec des verrous clairs excluant toute ISDD en post-exploitation et toute réhausse du sol.</p> <p>Le projet pourrait aggraver aussi des risques connus : falaises crevassées instables à Frenêuse au droit du projet de carrière à Cléon, avec des risques pour les biens et les personnes, proximité d'établissements de santé et d'une MAS accueillant des publics vulnérables dont le développement pourrait être remis en question. Pour le risque falaise, il faut songer à l'importance des mouvements de terre rendus nécessaires par l'enfoncissement des déchets dangereux, aux tassemens, vibrations, etc. qui auront lieu au sein de l'ISDD, à 200 mètres de</p>	<p>Les annexes et cartes sont biaisées. À Cléon, la zone classée GIR recouvre un bois classé au PLUi (Espace boisé classé), ce qui interdit légalement toute carrière. Pour un gisement mineur, on propose de détruire un îlot de friche, de fragmenter les habitats, d'accroître les risques d'éboulements et de menacer la Seine et les nappes via le projet d'ISDD. Les cartes omettent les contraintes locales et créent une présomption d'exploitabilité infondée. Une telle présentation favorise les exploitants au détriment de la transparence et de la sincérité de l'information.</p> <p>Je demande l'exclusion immédiate de la zone de Cléon du SRC. À défaut, elle doit être classée en enjeu majeur avec verrous explicites : interdiction d'enfoncissement, financement/assurance des dégâts causés aux biens, aux personnes et à la falaise, interdiction de surcote, report modal obligatoire.</p>	<p>Le SRC prolonge un modèle dépassé de surexploitation des ressources. A Cléon, il identifie un gisement d'intérêt régional là où il n'y a qu'un potentiel d'exploitation de 3 ans. Cela, uniquement pour y planter une ISDD au détriment de l'environnement (bois classé, terres agricoles, paysage, Seine, eau potable, biodiversité) et de la population (impact sur les personnes et les biens, les habitants et les habitations, sur le développement des services de santé).</p> <p>Je demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC, ou à défaut son classement comme zone à enjeu majeur avec interdictions claires (pas d'ISDD, pas de surcote, respect des protections locales). • une révision complète du SRC, avec des objectifs concrets : objectifs réels et mesurés de réduction de la consommation, développement du vrai recyclage, protection des habitants et de la nature.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUI, fragilise les falaises, limite le développement de service de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un Bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé, et prépare 20ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
encore plus de déchets toxiques, pour l'éternité, dans une zone déjà saturée de déchets (SERAF)	risque tôt ou tard, quelles que soient les précautions, d'une pollution majeure de la seine et de la nappe phréatique, et par l'augmentation du coût de traitement des eaux potable..	destruction d'un bois classé et perte d'un îlot de fraîcheur face au réchauffement climatique	falaises fragile de Freneuse menacées d'éboulement au droit au projet	limitation du potentiel d'extension de l'hôpital et de la MAS	nuisances quotidiennes : poussières, bruit, trafic poids lourds, trains de marchandises	je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Clément. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilisé les falaises, limite le développement de services de santé, et prepare20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cleon du SRC

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Clément. Elle détruit un bois classé au PLUI, qui fragilise les falaises, limite le développement de services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cleon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au plui, fragilise les falaises, limite, le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé et de la MAS. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
CONTRE						
						je demande à ce que la zone de Cléon soit exclue de la zone de carrières.
Je demande : • le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC, ou à défaut son classement comme zone à enjeu majeur avec interdictions claires (pas d'ISDD, pas de surcote, respect des protections locales). • une révision complète du SRC, avec des objectifs concrets : objectifs réels et mesurés de réduction de la consommation, développement du vrai recyclage, protection des habitants et de la nature.	Je demande : • le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC, ou à défaut son classement comme zone à enjeu majeur avec interdictions claires (pas d'ISDD, pas de surcote, respect des protections locales). • une révision complète du SRC, avec des objectifs concrets : objectifs réels et mesurés de réduction de la consommation, développement du vrai recyclage, protection des habitants et de la nature.	Je demande : • le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC, ou à défaut son classement comme zone à enjeu majeur avec interdictions claires (pas d'ISDD, pas de surcote, respect des protections locales). • une révision complète du SRC, avec des objectifs concrets : objectifs réels et mesurés de réduction de la consommation, développement du vrai recyclage, protection des habitants et de la nature.	Je demande : • le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC, ou à défaut son classement comme zone à enjeu majeur avec interdictions claires (pas d'ISDD, pas de surcote, respect des protections locales). • une révision complète du SRC, avec des objectifs concrets : objectifs réels et mesurés de réduction de la consommation, développement du vrai recyclage, protection des habitants et de la nature.	Je demande : • le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC, ou à défaut son classement comme zone à enjeu majeur avec interdictions claires (pas d'ISDD, pas de surcote, respect des protections locales). • une révision complète du SRC, avec des objectifs concrets : objectifs réels et mesurés de réduction de la consommation, développement du vrai recyclage, protection des habitants et de la nature.	Je demande : • le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC, ou à défaut son classement comme zone à enjeu majeur avec interdictions claires (pas d'ISDD, pas de surcote, respect des protections locales). • une révision complète du SRC, avec des objectifs concrets : objectifs réels et mesurés de réduction de la consommation, développement du vrai recyclage, protection des habitants et de la nature.	Je demande : • le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC, ou à défaut son classement comme zone à enjeu majeur avec interdictions claires (pas d'ISDD, pas de surcote, respect des protections locales). • une révision complète du SRC, avec des objectifs concrets : objectifs réels et mesurés de réduction de la consommation, développement du vrai recyclage, protection des habitants et de la nature.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilisé les falaises limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC. "
Encore plus de déchets toxiques Quand on nous parle de réchauffement climatique Et de surcroît la destruction d'un bois classé Qui apporte un peu de fraîcheur puisque le l'autre côté nous avons déjà un site de déchets toxiques.	Risque de pollution majeure de la Seine	Augmentation du coût du traitement de l'eau potable	Toujours plus de camions qui s'ajouteront à ces 5000 passages jours sur cet axe routier	Nuisances quotidiennes poussières et bruit	Que faites vous de l'extension de l'hôpital des feugrais)?	Je m'oppose à la carrière de la ville de Cléon.elle détruit un bois classé.lilite le développement des services de santé. Important PLUS DE DÉCHETS DANGEREUX SUPPLÉMENTAIRES BEAUCOUP TROP A PROXIMITE JE Demande L'EXCLUSION DE LA VILLE DE Cléon du SRC Merci
Note : la consultation du public se fait exclusivement en ligne, dans un format assez complexe, ce qui exclue d'emblée une partie de la population. Le projet de SRC ne protège pas l'environnement (Zones Natura 2000, Znief,..) ni les	Le bilan des anciens schémas n'est pas complet. Il n'est pas fait de référence à la destruction de paysages, remblaiements de déchets inertes ou dangereux, atteintes à la biodiversité, nappes menacées, nuisances pour les riverains. La vallée	Les prévisions de consommation de granulats sont anciennes, ne tiennent pas compte des nouvelles politiques publiques (Zéro Artificialisation Nette, rénovation urbaine plutôt que construction, recyclage) et sont donc trop élevées.	Les scénarios du SRC sont des variations mineures d'une même trajectoire, sans aucune rupture. La sobriété n'est même pas envisagée.	La remise en état post-carrière, censée être bénéfique au territoire (cf avis de l'Autorité Environnementale), est détournée à Cléon pour justifier l'implantation d'une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)	Les annexes et cartes sont biaisées. À Cléon, la zone classée GIR recouvre un bois classé au PLUi (Espace boisé classé), ce qui interdit légalement toute carrière. Pour un gisement mineur, on propose de détruire un îlot de fraîcheur, de fragmenter	Le SRC prolonge un modèle dépassé de surexploitation des ressources. A Cléon, il identifie un gisement d'intérêt régional là où il n'y a qu'un potentiel d'exploitation de 3 ans. Cela, uniquement pour y planter une ISDD au

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>habitants. Réalisé avec les exploitants de carrières, il favorise surtout ces derniers, en leur réservant des terrains, au détriment des autres bénéficiaires, et en ignorant les alternatives comme le recyclage ou les matériaux écologiques. Les avis défavorables des collectivités locales ne sont pas pris en compte, ni même mentionnés.</p> <p>En dépit des chiffres annoncés, le recyclage réel de granulats reste très faible (8 à 9 %). Le remblaiement des carrières est considéré comme du recyclage ce qui permet d'afficher un recyclage plus élevé qu'il ne l'est réellement. Le taux de recyclage n'est pas calculé sur la consommation mais sur un indicateur opaque.</p> <p>Aucune baisse des extractions n'est prévue et il n'y a pas de réelle ambition de recyclage, le Schéma ne</p>	<p>de la Seine a déjà trop donné : ses ressources sont presque épuisées et ses paysages profondément transformés par des décennies d'extraction. Les territoires particulièrement impactés et les enjeux d'acceptabilité ne sont pas clairement identifiés.</p>	<p>Elles justifient ainsi inutilement de nouvelles carrières. Au lieu de réduire, on veut extraire toujours plus, y compris en mer, alors qu'il faudrait miser sur la sobriété, le recyclage et les matériaux alternatifs.</p> <p>Le cas de Cléon est emblématique : on propose de détruire un bois classé pour 2 ou 3 ans d'exploitation sur une petite surface (8 ha), puis d'installer une décharge de déchets dangereux pendant au moins 20 ans (en plus des 50 ans précédents et des millions de tonnes déjà enfouis), à proximité d'habitations et d'un hôpital. Les risques pour la santé, l'eau potable toujours plus coûteuse à traiter, la sécurité et l'environnement sont énormes au regard des derniers grains de sable.</p>		<p>Seveso seuil haut. Au lieu de renaturation, le SRC programme l'aggravation des risques de pollution dans une zone déjà très impactée par la pollution, consolidant les injustices territoriales.</p> <p>Ces mesures doivent être transformées en obligations opposables, avec des verrous clairs excluant toute ISDD en post-exploitation et toute réhausse du sol.</p> <p>Le projet pourrait aggraver aussi des risques connus : falaises crayeuses instables à Freneuse au droit du projet de carrière à Cléon, avec des risques pour les biens et les personnes, proximité d'établissements de santé et d'une MAS accueillant des publics vulnérables dont le développement pourrait être remis en question. Pour le risque falaise, il faut songer à l'importance des mouvements de terre rendus nécessaires par l'enfoncissement des déchets dangereux, aux tassements, vibrations, etc. qui auront lieu au sein de l'ISDD, à 200 mètres de la crête. Ces</p>	<p>les habitats, d'accroître les risques d'éboulements et de menacer la Seine et les nappes via le projet d'ISDD.</p> <p>Les cartes omettent les contraintes locales et créent une présomption d'exploitabilité infondée.</p> <p>Une telle présentation favorise les exploitants au détriment de la transparence et de la sincérité de l'information.</p> <p>Je demande l'exclusion immédiate de la zone de Cléon du SRC. À défaut, elle doit être classée en enjeu majeur avec verrous explicites : interdiction d'enfoncissement, financement/assurance des dégâts causés aux biens, aux personnes et à la falaise, interdiction de surcote, report modal obligatoire.</p>	<p>détriment de l'environnement (bois classé, terres agricoles, paysage, Seine, eau potable, biodiversité) et de la population (impact sur les personnes et les biens, les habitants et les habitations, sur le développement des services de santé).</p> <p>Je demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC, ou à défaut son classement comme zone à enjeu majeur avec interdictions claires (pas d'ISDD, pas de surcote, respect des protections locales). • une révision complète du SRC, avec des objectifs concrets : objectifs réels et mesurés de réduction de la consommation, développement du vrai recyclage, protection des

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de service santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Comme à chaque fois, des documents lourds, complexes à décoder.... à quel moment, y a-t-il un paragraphe clair, concis sur l'évolution des techniques de construction permettant de supposer qu'on est dans du développement durable et qu'on va vers une diminution des exploitations dégradant notre cadre de vie à nous les riverains qui avons fait le choix d'une vie paisible à la campagne, avec moins de pollutions, de trafics routiers ...?	Quid du suivi des réhabilitations des terrains ? Les espaces dégradés autour de Daubeuf et Muids sont le parfait exemple du "j'en foutisme" des exploitants. Tout ce qui a été planté a été étouffé par les genêts, les buddleias... aucune pousser n'a survécu. Aucun arbre ne sera là dans les années à venir ! Lamentable !	Comme à chaque fois, des documents lourds, complexes à décoder.... à quel moment, y a-t-il un paragraphe clair, concis sur l'évolution des techniques de construction permettant de supposer qu'on est dans du développement durable et qu'on va vers une diminution des exploitations dégradant notre cadre de vie à nous les riverains qui avons fait le choix d'une vie paisible à la campagne, avec moins de pollutions, de trafics routiers ...?		Comme à chaque fois, des documents lourds, complexes à décoder.... à quel moment, y a-t-il un paragraphe clair, concis sur l'évolution des techniques de construction permettant de supposer qu'on est dans du développement durable et qu'on va vers une diminution des exploitations dégradant notre cadre de vie à nous les riverains qui avons fait le choix d'une vie paisible à la campagne, avec moins de pollutions, de trafics routiers ...?		
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au Plui, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Je m'oppose à la carrière de Cleon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé et prépare 20 années ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cleon du SRC
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises , limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m oppose à la carrière de Cléon. ELLE Détruit un bois classé au PLUi,fragilise les falaises ,limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires .Je demande l exclusion de Cléon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé, et prépare vingt ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m oppose à la carrière de Cleon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilisé les falaises,limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cleon du SRC

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises de Freneuse menacées d'éboulement, limite le développement de services de santé tel que le CHI d'Elbeuf-Val de reuil-Louviers. Et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaire qui finira par polluer la Seine ainsi que la nappe phréatique. Sans compter les nuisances quotidiennes, poussière, bruit, trafic poids lourd... supplémentaires. Nous avons déjà des millions de tonnes de déchets enfouies à la SERAF. Je demande l'exclusion de Cléon au SRC et je dit NON à la décharge toxique.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises de Freneuse menacées d'éboulement, limite le développement de services de santé tel que le CHI d'Elbeuf-Val de reuil-Louviers. Et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaire qui finira par polluer la Seine ainsi que la nappe phréatique. Sans compter les nuisances quotidiennes, poussière, bruit, trafic poids lourd... supplémentaires. Nous avons déjà des millions de tonnes de déchets enfouies à la SERAF. Je demande l'exclusion de Cléon au SRC et je dit NON à la décharge toxique.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises de Freneuse menacées d'éboulement, limite le développement de services de santé tel que le CHI d'Elbeuf-Val de reuil-Louviers. Et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaire qui finira par polluer la Seine ainsi que la nappe phréatique. Sans compter les nuisances quotidiennes, poussière, bruit, trafic poids lourd... supplémentaires. Nous avons déjà des millions de tonnes de déchets enfouies à la SERAF. Je demande l'exclusion de Cléon au SRC et je dit NON à la décharge toxique.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises de Freneuse menacées d'éboulement, limite le développement de services de santé tel que le CHI d'Elbeuf-Val de reuil-Louviers. Et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaire qui finira par polluer la Seine ainsi que la nappe phréatique. Sans compter les nuisances quotidiennes, poussière, bruit, trafic poids lourd... supplémentaires. Nous avons déjà des millions de tonnes de déchets enfouies à la SERAF. Je demande l'exclusion de Cléon au SRC et je dit NON à la décharge toxique.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises de Freneuse menacées d'éboulement, limite le développement de services de santé tel que le CHI d'Elbeuf-Val de reuil-Louviers. Et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaire qui finira par polluer la Seine ainsi que la nappe phréatique. Sans compter les nuisances quotidiennes, poussière, bruit, trafic poids lourd... supplémentaires. Nous avons déjà des millions de tonnes de déchets enfouies à la SERAF. Je demande l'exclusion de Cléon au SRC et je dit NON à la décharge toxique.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises de Freneuse menacées d'éboulement, limite le développement de services de santé tel que le CHI d'Elbeuf-Val de reuil-Louviers. Et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaire qui finira par polluer la Seine ainsi que la nappe phréatique. Sans compter les nuisances quotidiennes, poussière, bruit, trafic poids lourd... supplémentaires. Nous avons déjà des millions de tonnes de déchets enfouies à la SERAF. Je demande l'exclusion de Cléon au SRC et je dit NON à la décharge toxique.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises de Freneuse menacées d'éboulement, limite le développement de services de santé tel que le CHI d'Elbeuf-Val de reuil-Louviers. Et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaire qui finira par polluer la Seine ainsi que la nappe phréatique. Sans compter les nuisances quotidiennes, poussière, bruit, trafic poids lourd... supplémentaires. Nous avons déjà des millions de tonnes de déchets enfouies à la SERAF. Je demande l'exclusion de Cléon au SRC et je dit NON à la décharge toxique.
NON	Non, je ne suis pas d'accord avec l'extension des carrières.	Non	Non	Non	Non	Non

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de service de santé, et prépare 20 ans au plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de service de santé, et prépare 20 ans au plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
Je m'oppose fermement à l'extension des carrières sur les communes de Freneuse et Cléon.	Je m'oppose fermement à l'extension des carrières sur les communes de Freneuse et Cléon.	Je m'oppose fermement à l'extension des carrières sur les communes de Freneuse et Cléon.	Je m'oppose fermement à l'extension des carrières sur les communes de Freneuse et Cléon.	Je m'oppose fermement à l'extension des carrières sur les communes de Freneuse et Cléon.	Je m'oppose fermement à l'extension des carrières sur les communes de Freneuse et Cléon.	Je m'oppose fermement à l'extension des carrières sur les communes de Freneuse et Cléon.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaire. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC
						Non
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au plui fragilise les falaises limite le développement de service de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaire. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
Je m'opposé à la carrière de Cléon.elle detruit un bois classé au PLUi fragilisées les falaises limite le développement de services de santé et prepare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires.je demande l'exclusion de Cléon du SRC.						
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires.Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
La consultation du public se fait exclusivement en ligne, dans un format assez complexe, ce qui exclue d'emblée une partie de la population.	Le bilan des anciens schémas n'est pas complet. Il n'est pas fait de référence à la destruction de paysages, remblaiements de déchets inertes ou dangereux, atteintes à la biodiversité, nappes menacées, nuisances pour les riverains. La vallée de la Seine a déjà trop donné : ses ressources sont presque épuisées et ses paysages profondément transformés par des décennies d'extraction.	Les prévisions de consommation de granulats sont anciennes, ne tiennent pas compte des nouvelles politiques publiques (Zéro Artificialisation Nette, rénovation urbaine plutôt que construction, recyclage) et sont donc trop élevées. Elles justifient ainsi inutilement de nouvelles carrières.	Les scénarios du SRC sont des variations mineures d'une même trajectoire, sans aucune rupture. La sobriété n'est même pas envisagée.	Le projet pourrait aggraver des risques connus : falaises crayeuses instables à Freneuse au droit du projet de carrière à Cléon, avec des risques pour les biens et les personnes, proximité d'établissements de santé et d'une MAS accueillant des publics vulnérables dont le développement pourrait être remis en question. Pour le risque falaise, il faut songer à l'importance des mouvements de terre rendus nécessaires par l'enfouissement des déchets dangereux, aux tassements, vibrations, etc. qui auront lieu au sein de l'ISDD, à 200 mètres de la crête.	Les annexes et cartes sont biaisées. À Cléon, la zone classée GIR recouvre un bois classé au PLUi (Espace boisé classé), ce qui interdit légalement toute carrière. Pour un gisement mineur, on propose de détruire un îlot de fraîcheur, de fragmenter les habitats, d'accroître les risques d'éboulements et de menacer la Seine et les nappes via le projet d'ISDD. Les cartes omettent les contraintes locales et créent une présomption d'exploitabilité infondée. Une telle présentation favorise les exploitants au détriment de la transparence et de la sincérité de l'information.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon au SRC.
La consultation du public se fait exclusivement en ligne, dans un format assez complexe, ce qui exclue d'emblée une partie de la population.	Le bilan des anciens schémas n'est pas complet. Il n'est pas fait de référence à la destruction de paysages, remblaiements de déchets inertes ou dangereux, atteintes à la biodiversité, nappes menacées, nuisances pour les riverains.					Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui car je suis allé aux réunions
Contre toute décharge toxique. Râle bol les boucles de la Seine sont déjà trop pollué.	L'hôpital à côté avec la pollution, la poussière, les bruits vous pensez à tout cela. Alors que les gens sont hospitalisés malades Ne pas étendre l'hôpital ni le mas pour une fosse marmitaine alors que le médical en a besoin	Contre toute pollution. Contre la destruction de la nature et de l'environnement.	Les décideurs encore ce moque de la population nous allons devoir encore payer pour une pollution non pas pour une avancée technique c'est scandaleux.	Encore une fois les hommes politiques n'on jamais réfléchi à l'avenir nos enfants, petits enfants. Qu'elle avenir pour eux.	Malgré nos contestations, vous prenez vos décisions sans même vous préoccuper de la population de leur choix à eux.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Contre toute décharge toxique. Râle bol les boucles de la seine sont déjà trop pollué.	L'hôpital à côté avec la pollution, la poussière, les bruits vous pensez à tout cela. Alors que les gens sont hospitalisés malades. Ne pas étendre l'hôpital ni le MAS pour une fosse marmitaine alors que le médical en a besoin.	Contre toute pollution. Contre ma destruction de la nature et de l'environnement.	Les décideurs encore ce moque de la population nous allons devoir encore payer pour une pollution non pas pour une avancée technique c'est scandaleux.	Encore une fois les hommes politiques n'ont jamais réfléchi à l'avenir nos enfants, petits-enfants. Qu'elle avenir pour eux.	Malgré nos contestations, vous prenez vos décisions sans même vous préoccuper de la population de leur choix à eux.	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						<p>je m'oppose fermement au projet de carrière/décharge toxique envisagé sur la commune de Cléon. Ce projet est une véritable fumisterie, organisée depuis des années dans une opacité totale entre certains exploitants et les carrières Strèfes. Il est évident que tout cela se prépare en coulisses, sans réelle concertation avec les habitants ni prise en compte de leurs inquiétudes.</p> <p>Nous connaissons parfaitement les conséquences écologiques dramatiques de ce type d'exploitation : pollution des sols et des nappes, dégradation de la biodiversité, nuisances pour les riverains, sans parler de l'impact durable sur la santé publique.</p> <p>Ce dossier illustre un désintérêt total pour l'environnement et la population locale, un véritable "je-m'en-foutisme" institutionnalisé au profit de quelques intérêts économiques.</p>

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cleon du SRC						
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement desservices de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cleon du SRC.
Non	Non	Non	Non	Non	Non	"NON à une carrière à Cléon"
Non	Non	Non	Non	Non	Non	"je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilisé les falaises, limite le développement de service de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires.je demande l'exclusion de Cléon du SRC"

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC
						Non a une carrière a Cleon
						Non a une carrière a cleon

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Encore une carrière près de chez moi	Le bilan montre une localisation des carrières Trop proche est sujet a polluer la seine	L état des lieux est physiquement invérifiable Par le commun des mortel oui	Trop c est trop	Encore une	Qui sera la dans 40 ans pour vérifier	Non
						Je m'oppose à la carrière de Cléon, elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion du Cleon du SRC
La région a déjà son lot d'industries polluantes et dangereuses, il sera contre productif d'ajouter des risques supplémentaires avec une décharge de déchets toxiques.						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi , fragilise les falaises , limite le développement de services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires . Je demande l'exclusion de Cleon du SRC
						Je m'oppose à la carrière de Cleon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilisé les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je me demande l'exclusion de Cleon de SRC.
Non	Non	Non	Non	Non	Non	"Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi,fragilise les falaises, limite le développement de services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC."
Non	Non	Les prévisions de consommation de granulats sont datées, ne tiennent pas	Les scénarios du SRC sont des variations mineures d'une même trajectoire, sans	Les annexes et cartes sont biaisées. À Cléon, la zone classée GIR recouvre un bois	Le SRC prévoit la possibilité d'exploiter la zone de Cléon pour du sable et graviers	Non

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
		<p>compte des nouvelles politiques publiques et donc irréalistes (trop élevées). Elles justifient ainsi inutilement de nouvelles carrières. Au lieu de réduire, on veut extraire toujours plus, alors qu'il faudrait miser sur la sobriété, le recyclage et les matériaux alternatifs.</p> <p>Le cas de Cléon est emblématique : on propose de détruire un bois classé pour 2 ou 3 ans d'exploitation, puis d'installer une décharge de déchets dangereux pendant au moins 20 ans (en plus des 50 ans précédents et des millions de tonnes déjà enfouis), à proximité d'habitations et d'un hôpital.</p> <p>Les risques pour la santé, l'eau potable toujours plus coûteuse à traiter, la sécurité et l'environnement sont énormes.</p>	<p>aucune rupture. La sobriété n'est même pas envisagée.</p>	<p>classé au PLUi (Espace boisé classé), ce qui interdit légalement toute carrière. Pour un gisement mineur, on propose de détruire un îlot de fraîcheur, de fragmenter les habitats, d'accroître les risques d'éboulements et de menacer la Seine et les nappes via le projet d'ISDD.</p> <p>Les cartes omettent les contraintes locales et créent une présomption d'exploitabilité infondée.</p> <p>Une telle présentation favorise les exploitants au détriment de la transparence et de la sincérité de l'information.</p>	<p>alluvionnaires (entre la rue du bois des coutures et le CHI d'Elbeuf).</p> <p>Cette zone se situe à proximité immédiate des habitations, de l'hôpital d'Elbeuf et d'une MAS accueillant des publics vulnérables. La création d'une zone d'extraction entraînerait la destruction d'un bois classé, un risque de perturbation des nappes phréatiques et des risques de pollution (surtout si c'est pour créer une décharge derrière...)</p> <p>=> Ceci est totalement incompatible avec les objectifs du SDAGE Seine-Normandie, auxquels le SRC doit être compatible (Partie 3, §4.2.2).</p> <p>La zone de Cléon est densément peuplée et la zone d'extraction visée est enclavée entre les habitations et lh'hôpital. Les nuisances induites par une carrière (bruit, poussières, trafic poids-lourds, vibrations) seraient incompatibles avec :</p>	

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
					<ul style="list-style-type: none"> • la proximité des habitations et des zones d'activités existantes ; • les objectifs de qualité de l'air et de santé publique (SRC, Partie 2, §1.6). => Ceci est totalement incompatible avec les enjeux d'usage et de qualité de vie locale dans un secteur où nous avons déjà beaucoup donné... <p>Le SRC prévoit que l'intégration de nouvelles zones d'extraction doit être justifiée par un besoin local avéré et une absence d'alternative (mesure 1.1).</p> <p>Or :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Seine-Maritime dispose déjà d'un maillage dense de carrières alluvionnaires ; • la position de Cléon ne correspond pas à une zone déficitaire en approvisionnement (cf. scénario de référence, Partie 3). => La création d'une nouvelle zone extractive à Cléon n'est donc pas 	

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
					<p>justifiée par les besoins régionaux identifiés à l'horizon 2032.</p> <p>Au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des enjeux majeurs de protection de la ressource en eau • des atteintes probables à la biodiversité et aux continuités écologiques, • de la contradiction avec les orientations de sobriété et de recyclage du SRC, <p>Je demande formellement le retrait de la zone de Cléon du périmètre des gisements potentiellement exploitables (GPE – sables et graviers) du projet de Schéma Régional des Carrières de Normandie.</p> <p>Ce retrait serait cohérent avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mesures 1.1, 2.2, 4.4 et 4.5 du SRC (DREAL Normandie, 2025) ; • les orientations du SDAGE Seine-Normandie et du SRADDET Normandie en matière de sobriété foncière, protection de l'eau et préservation des milieux. <p>Au regard de toutes les</p>	

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
					<p>conséquences identifiées, il n'apparaît pas cohérent d'ouvrir un nouveau gisement mineur avec un potentiel d'exploitation que de quelques années à cet endroit. Ce gisement n'a aucun caractère d'intérêt régional et viendrait détruire durablement un écosystème déjà bien fragilisé.</p> <p>Il serait par ailleurs bien que l'état respecte ses engagements. Depuis 1981, la SERAF enfouie des déchets dangereux à Cléon. Ce site devait s'arrêter en 2020. En 2018, une prolongation jusque 2030 a été validée et en contrepartie, le commissaire enquêteur s'était engagé à ce que ce soit la dernière extension. Il ne faut pas s'étonner de la situation actuelle du Pays si la parole de l'état ne vaut à ce point "rien". L'état s'était engagé à ce que l'enfouissement des déchets s'arrête en 2030 et il faut que cet engagement soit respecté. Dès lors, il n'y absolument aucune raison d'ouvrir une nouvelle</p>	

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Je m'oppose à la carrière de Cleon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
Le projet de SRC ne protège pas l'environnement (Zones Natura 2000, Znieff,...) ni les habitants. Réalisé avec les exploitants de carrières, il favorise surtout ces derniers, en leur réservant des terrains, au détriment des autres bénéficiaires, et en ignorant les alternatives comme le recyclage ou les matériaux écologiques. Les avis défavorables des collectivités locales ne sont pas pris en compte, ni même mentionnés.	Le bilan des anciens schémas n'est pas complet. Il n'est pas fait de référence à la destruction de paysages, remblaiements de déchets inertes ou dangereux, atteintes à la biodiversité, nappes menacées, nuisances pour les riverains. La vallée de la Seine a déjà trop donné : ses ressources sont presque épuisées et ses paysages profondément transformés par des décennies d'extraction. Les territoires particulièrement impactés et les enjeux d'acceptabilité ne sont pas clairement identifiés.	Les prévisions de consommation de granulats sont anciennes, ne tiennent pas compte des nouvelles politiques publiques (Zéro Artificialisation Nette, rénovation urbaine plutôt que construction, recyclage) et sont donc trop élevées. Elles justifient ainsi inutilement de nouvelles carrières. Le cas de Cléon est emblématique : on propose de détruire un bois classé pour 2 ou 3 ans d'exploitation sur une petite surface (8 ha), puis d'installer une décharge de déchets	Les scénarios du SRC sont des variations mineures d'une même trajectoire, sans aucune rupture. La sobriété n'est même pas envisagée.	La remise en état post-carrière, censée être bénéfique au territoire (cf avis de l'Autorité Environnementale), est détournée à Cléon pour justifier l'implantation d'une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) Seveso seuil haut. Au lieu de renaturation, le SRC programme l'aggravation des risques de pollution dans une zone déjà très impactée par la pollution, consolidant les injustices territoriales. Ces mesures doivent être transformées en obligations opposables, avec des verrous	Le SRC prolonge un modèle dépassé de surexploitation des ressources. A Cléon, il identifie un gisement d'intérêt régional là où il n'y a qu'un potentiel d'exploitation de 3 ans. Cela, uniquement pour y planter une ISDD au détriment de l'environnement (bois classé, terres agricoles, paysage, Seine, eau potable, biodiversité) et de la population (impact sur les personnes et les biens, les habitants et les habitations, sur le développement des services de santé).	

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
		dangereux pendant au moins 20 ans (en plus des 50 ans précédents et des millions de tonnes déjà enfouis), à proximité d'habitations et d'un hôpital. Les risques pour la santé, l'eau potable toujours plus coûteuse à traiter, la sécurité et l'environnement sont énormes au regard des derniers grains de sable.		<p>clairs excluant toute ISDD en post-exploitation et toute réhausse du sol.</p> <p>Le projet pourrait aggraver aussi des risques connus : falaises crayeuses instables à Freneuse au droit du projet de carrière à Cléon, avec des risques pour les biens et les personnes, proximité d'établissements de santé et d'une MAS accueillant des publics vulnérables dont le développement pourrait être remis en question. Pour le risque falaise, il faut songer à l'importance des mouvements de terre rendus nécessaires par l'enfouissement des déchets dangereux, aux tassements, vibrations, etc. qui auront lieu au sein de l'ISDD, à 200 mètres de la crête. Ces éléments justifient qu'une étude géotechnique complète soit menée. (https://infoterre.brgm.fr/reports/RP-70322-FR.pdf), page 160.</p> <p>Les annexes et cartes sont biaisées. À Cléon, la zone classée GIR recouvre un bois</p>	<p>Je demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC, ou à défaut son classement comme zone à enjeu majeur avec interdictions claires (pas d'ISDD, pas de surcote, respect des protections locales). • une révision complète du SRC, avec des objectifs concrets : objectifs réels et mesurés de réduction de la consommation, développement du vrai recyclage, protection des habitants et de la nature. 	

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
				<p>classé au PLUi (Espace boisé classé), ce qui interdit légalement toute carrière.</p> <p>Pour un gisement mineur, on propose de détruire un îlot de fraîcheur, de fragmenter les habitats, d'accroître les risques d'éboulements et de menacer la Seine et les nappes via le projet d'ISDD.</p> <p>Les cartes omettent les contraintes locales et créent une présomption d'exploitabilité infondée.</p> <p>Une telle présentation favorise les exploitants au détriment de la transparence et de la sincérité de l'information.</p> <p>Je demande l'exclusion immédiate de la zone de Cléon du SRC. À défaut, elle doit être classée en enjeu majeur avec verrous explicites : interdiction d'enfouissement, financement/assurance des dégâts causés aux biens, aux personnes et à la falaise, interdiction de surcote, report modal obligatoire.</p>		

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Je m'oppose à la carrière de Cleon elle détruit un bois classé au plus fragilisé les falaises limite le développement de services de santé et prépare 20 ou plus de déchets dangereux supplémentaires je demande l'exclusion de Cleon du src						
						"Je m'oppose à la carrière de Cleon. Elle détruit un bois classé au PLUi , fragilise les falaises, limite le développement de services de Santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires.je demande l'exclusion de Cleon du SRC."
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>La notice décrit correctement le cadre légal et la logique de planification régionale. Cependant, elle manque de déclinaison territoriale pour les secteurs à forts enjeux environnementaux. À Muids, la vallée de la Seine présente des zones Natura 2000 et un site classé paysager, avec déjà des carrières en activité.</p> <p>Je recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'intégrer des zones d'exclusion précises dans les vallées alluviales ; - de hiérarchiser les modes de transport (favoriser fluvial/rail) ; - de quantifier les objectifs de recyclage de granulats ; - d'instaurer un comité de suivi local associant la commune, la SNA et les habitants. 	<p>Le bilan des anciens SDC souligne l'atteinte globale des objectifs d'approvisionnement, mais reste discret sur les effets cumulatifs environnementaux. Dans l'Eure, plusieurs sites en vallée de Seine n'ont pas fait l'objet d'un suivi environnemental transparent après remise en état.</p> <p>Je propose que le SRC impose des bilans annuels environnementaux publics, renforce les garanties financières des exploitants pour la remise en état et établisse un registre public des réaménagements effectifs.</p>	<p>Cette partie présente bien la répartition des gisements et les besoins régionaux, mais elle ne hiérarchise pas les sensibilités locales. La vallée de la Seine dans l'Eure, notamment à Muids, combine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gisements alluvionnaires, <ul style="list-style-type: none"> - nappe phréatique vulnérable, - corridors écologiques majeurs, - patrimoine paysager classé. <p>Je propose que le SRC carte explicitement les zones à très forte contrainte (Natura, nappe, site classé), précise les secteurs incompatibles avec toute ouverture nouvelle, et actualise la base GIN/GIR avec des données écologiques récentes (2023-2024).</p>	<p>Le scénario régional reste pertinent sur le plan quantitatif mais peu ambitieux écologiquement. Je propose, d'accroître la part des granulats recyclés (objectif chiffré régional), de limiter la dépendance aux gisements alluviaux de la Seine, de promouvoir une relocation équilibrée des ressources (éviter la concentration dans la vallée) et de renforcer la logistique durable (fluvial et rail).</p> <p>Pour Muids, il faut expressément éviter tout accroissement de production ou de trafic sur la zone alluviale.</p>	<p>Les orientations et mesures du SRC constituent le cœur opérationnel du document. Il demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la définition de zones à proscrire pour l'exploitation (vallées alluviales, sites classés) ; - la prise en compte obligatoire des distances aux habitations et aux zones Natura 2000 ; - la limitation du trafic poids lourds via des itinéraires spécifiques hors centre-bourg ; - la formalisation de plans de remise en état validés par les communes concernées. Ces mesures doivent devenir opposables ou, au minimum, conditionner les autorisations préfectorales. 	<p>Pour que le SRC soit réellement efficace, il faut prévoir la mise en place de comités de suivi territoriaux (commune/SNA/habitants/exploitants), un portail public regroupant données environnementales, bilans, rapports de contrôle ainsi qu'un rapport annuel de transparence sur les flux, la consommation, et les réaménagements.</p> <p>Muids, comme d'autres communes de vallée, doit pouvoir accéder à ces informations facilement pour suivre les engagements pris.</p>	<p>L'atlas présente bien les grandes masses, mais la superposition des contraintes reste incomplète.</p> <p>Pour Muids, les données cartographiques devraient intégrer les limites exactes du site classé des Boucles des Andelys, afficher les zones Natura 2000 et la nappe alluviale de la Seine et visualiser les sites d'extraction existants ou réaménagés.</p> <p>Cette précision est indispensable pour une lecture cohérente des risques et des potentiels à l'échelle communale.</p>

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Profite toujours aux plus forts	C'est une honte cette saturation des sols bientôt on ne pourra plus cultiver ses fruits et légumes					Je m oppose à la carrière de cleon. Elle détruit un bois classé au PLUi fragilise les falaises limite le développement de services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires Je demande l exclusion de Cleon du SRC
						Je m oppose à la carrière de Cleon et détruire un Beau classé au P. LUI fragilise la falaise, limite le développement de service santé et prépare 20 ans ou plus de déchets, dont je demande l'exclusion de Cleon du src

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>Note : la consultation du public se fait exclusivement en ligne, dans un format assez complexe, ce qui exclue d'emblée une partie de la population.</p> <p>Le projet de SRC ne protège pas l'environnement (Zones Natura 2000, Znieff,...) ni les habitants.</p> <p>Les avis défavorables des collectivités locales ne sont pas pris en compte, ni même mentionnés.</p> <p>En dépit des chiffres annoncés, le recyclage réel de granulats reste très faible (8 à 9 %). Le remblaiement des carrières est considéré comme du recyclage ce qui permet d'afficher un recyclage plus élevé qu'il ne l'est réellement. Le taux de recyclage n'est pas calculé sur la consommation mais sur un indicateur opaque.</p> <p>Aucune baisse des extractions n'est prévue et il n'y a pas de réelle ambition de recyclage, le Schéma ne tient pas compte des carrières existantes.</p>	<p>Le bilan des anciens schémas n'est pas complet. Il n'est pas fait de référence à la destruction de paysages, remblaiements de déchets inertes ou dangereux, atteintes à la biodiversité, nappes menacées, nuisances pour les riverains. La vallée de la Seine a déjà trop donné.</p>	<p>Les prévisions de consommation de granulats sont anciennes, ne tiennent pas compte des nouvelles politiques publiques (Zéro Artificialisation Nette, rénovation urbaine plutôt que construction, recyclage) et sont donc trop élevées.</p> <p>Le cas de Cléon est emblématique : on propose de détruire un bois classé pour 2 ou 3 ans d'exploitation sur une petite surface (8 ha), puis d'installer une décharge de déchets dangereux pendant au moins 20 ans (en plus des 50 ans précédents et des millions de tonnes déjà enfouis), à proximité d'habitations d'un hôpital et d'une aire d'accueil des gens du voyage.</p>	non.	<p>Les annexes et cartes sont biaisées. À Cléon, la zone classée GIR recouvre un bois classé au PLUi (Espace boisé classé), ce qui interdit légalement toute carrière. Pour un gisement mineur, on propose de détruire un îlot de fraîcheur, de fragmenter les habitats, d'accroître les risques d'éboulements et de menacer la Seine et les nappes via le projet d'ISDD.</p> <p>Les cartes omettent les contraintes locales et créent une présomption d'exploitabilité infondée. Une telle présentation favorise les exploitants au détriment de la transparence et de la sincérité de l'information.</p>	<p>Le SRC prolonge un modèle dépassé de surexploitation des ressources. A Cléon, il identifie un gisement d'intérêt régional là où il n'y a qu'un potentiel d'exploitation de 3 ans. Cela, uniquement pour y implanter une ISDD au détriment de l'environnement (bois classé, terres agricoles, paysage, Seine, eau potable, biodiversité) et de la population (impact sur les personnes et les biens, les habitants et les habitations, sur le développement des services de santé).</p>	<p>Nous demandons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC, ou à défaut son classement comme zone à enjeu majeur avec interdictions claires (pas d'ISDD, pas de surcote, respect des protections locales). • une révision complète du SRC, avec des objectifs concrets : objectifs réels et mesurés de réduction de la consommation, développement du vrai recyclage, protection des habitants et de la nature. • L'obligation de trouver un autre site régional

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
	hervearson@gmail.com					Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un site classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
Le document "Notice – Schéma régional des carrières de Normandie" expose de manière structurée les orientations du schéma et ses fondements juridiques. Néanmoins, je soumets 6 observations et réserves : 1- Le cadre général reste trop permisif sur les ouvertures de nouvelles carrières : le document rappelle les sept orientations du SRC, dont la mesure 5.1 : « Privilégier les extensions et/ou renouvellement de carrières plutôt que la création de nouvelles carrières ». Mais cette orientation n'a pas de valeur prescriptive. Elle reste un simple principe directeur, sans traduction normative.	Le bilan des anciens Schémas Départementaux des Carrières (SDC), complet sur le plan technique, met en évidence plusieurs limites structurelles qui justifient des mesures beaucoup plus contraignantes dans le futur Schéma Régional des Carrières (SRC). Malheureusement, cela ne semble pas être pris en compte dans les propositions du nouveau schéma. Je soumets 6 remarques : 1. Les impacts environnementaux persistent malgré les cadres départementaux : en effet, les anciens SDC ont permis d'encadrer administrativement les	Plusieurs lacunes et déséquilibres majeurs ressortent de ce diagnostic, et méritent d'être signalés dans la perspective de la mise en œuvre du schéma. 1. L'état des lieux met en évidence une forte concentration des carrières dans les vallées fluviales, notamment celles de la Seine, de l'Orne et de la Vire (doc21) ; marquée dans le secteur de Muids (Eure), où une partie significative du territoire communal a été ou est encore exploitée pour l'extraction alluvionnaire. Cette situation contredit l'objectif de l'article L.515-3 du Code de l'environnement, selon lequel les schémas doivent « assurer un	Certaines orientations laissent une porte ouverte à de nouvelles exploitations dans des zones déjà saturées, comme Muids (Eure). Je tiens à souligner 8 points de renforcements et précisions prescriptives qui me paraissent indispensables : 1) Rendre obligatoire la priorité aux renouvellements/extensions (O5.1) et exclure les « nouvelles » dans les zones saturées. Le SRC affiche ceci : « Privilégier les extensions et/ou renouvellements plutôt que la création de nouvelles carrières » (orientation 5.1), mais sans portée normative suffisante. Je demande que	voici les commentaires pour la partie 4 : 1/ Il faudrait que le principe « privilégier les extensions/renouvellements plutôt que la création de nouvelles carrières » (orientation 5.1) devienne prescriptif et opposable dans le SRC (compatibilité des documents d'urbanisme), notamment dans les communes déjà très impactées comme Muids. 2/ Il est important que soit mis en place un indice d'impact cumulé par commune/bassin de vie (air, bruit, trafic, eau, biodiversité, paysage), avec un seuil d'acceptabilité au-delà duquel aucune nouvelle ouverture n'est possible et	J'ai déjà énoncé plusieurs éléments dans les commentaires des parties 1 à 4 qui s'appliquent ici aussi. Je peux ajouter quelques points précis pour sécuriser le SRC : -Transformer les "conseils" en exigences opposables dans les arrêtés d'autorisation (clauses techniques, check-lists de conformité), au-delà du simple principe d'orientation -Tracer et contrôler les remblais (qualité des matériaux inertes, traçabilité) comme exigence explicite des conseils, avec contrôles dédiés. / -Limiter strictement les plans d'eau post-exploitation (risques hydrobio/chimiques).	Je demande plusieurs choses : -retirer Muids des périmètres GIN/GIR (ou à minima de les déclasser) compte tenu de la saturation extractive et des effets cumulés déjà présents (anciennes et actuelles carrières alluvionnaires). L'EES fonde la planification sur une spatialisation/hierarchisation des enjeux et reconnaît la sensibilité accrue des vallées alluviales ; l'Ae recommande de limiter l'accès aux gisements dans les secteurs à forts enjeux. -classer Muids en "secteur à enjeux spécifiques" dans l'Atlas (couche dédiée), avec présomption d'interdiction de toute nouvelle carrière

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
L'Autorité environnementale (avis n°2025-030 du 28 mai 2025) note elle-même que le schéma « gagnerait à préciser la portée juridique de certaines orientations, notamment celles encadrant l'ouverture de nouvelles carrières ». (doc4). Il est donc indispensable que cette priorité aux renouvellements soit rendue obligatoire, notamment dans les zones déjà exploitées comme Muids (Eure). 2 - Absence de vision territoriale claire sur les zones déjà fortement impactées : le rapport d'évaluation environnementale indique que certaines communes de vallée (comme Muids) cumulent des carrières en activité et d'anciennes exploitations (doc21) mais la notice ne mentionne pas de carte de saturation territoriale, ni de seuil d'acceptabilité environnementale, ce qui me paraît aberrant. Aussi, dans une logique d'aménagement	carrières, mais n'ont pas empêché la dégradation cumulée des milieux naturels, hydriques et paysagers, notamment dans les zones de vallée comme celle de la Seine et de ses affluents. C'est dit clairement dans le rapport d'évaluation environnementale du SRC : « La biodiversité et les milieux naturels de Normandie sont extrêmement riches mais soumis à de fortes pressions anthropiques, notamment foncière, économique et énergétique » (doc21). Ces pressions sont directement liées à la concentration des carrières dans certains secteurs, dont Muids, où la superposition d'exploitations anciennes et récentes a entraîné une artificialisation importante des sols et des paysages. 2. Le doc2 met en évidence que l'absence de coordination régionale dans les anciens schémas (conçus à l'échelle départementale) a conduit à une absence de	approvisionnement équilibré du territoire». Le schéma devrait donc identifier les communes déjà saturées en carrières (comme Muids) et geler toute nouvelle autorisation dans ces zones pour encourager un rééquilibrage régional, en orientant l'activité vers des zones moins fragiles. 2. Le rapport d'évaluation environnementale stratégique (EES) souligne que l'analyse environnementale doit être spatialisée et cumulative, car certains secteurs présentent des « incidences environnementales notables du fait de la densité d'exploitations existantes » (doc21). Or, la partie "État des lieux" se limite à un diagnostic descriptif (nombre de sites, volumes extraits), sans évaluer les effets combinés des sites sur la qualité de l'air, de l'eau et des paysages, ni les impacts sur la santé et le cadre de vie des riverains (nuisances	cette priorité devienne opposable, avec une liste de communes/secteurs saturés (dont Muids en vallée alluviale de la Seine) où toute nouvelle ouverture est interdite, sauf démonstration d'un intérêt régional majeur introuvable ailleurs et après avis conforme environnemental renforcé. Cette évolution est cohérente avec les enjeux hiérarchisés de l'EES (biodiversité, eau, paysages) et l'appel à mieux encadrer les nouvelles ouvertures formulé par l'Autorité environnementale (Ae) (doc21 et doc4). 2) Fixer des objectifs chiffrés sur le recyclage et les matériaux de substitution (O2) : l'orientation 2 est pertinente mais trop générale. Je demande à y inscrire des cibles mesurables (ex. : ≥ 30 % de granulats recyclés dans les marchés publics de voirie d'ici 2030) et la création d'un observatoire régional du recyclage au plus vite afin de	priorité absolue à la réhabilitation. L'EES insiste sur la hiérarchisation/spatialisation des enjeux et la nécessité d'une analyse cumulative, particulièrement en vallées alluviales. 3/ La réalisation d'une cartographie fine des vulnérabilités hydrogéologiques (nappes alluviales, connexions aux zones humides/cours d'eau) est impérative. Elle permettra aussi l'exclusion des secteurs vulnérables de toute nouvelle carrière alluvionnaire ; A noter que l'Ae demande explicitement de renforcer l'analyse eaux souterraines/zones humides en vallées alluviales. 4/ L'orientation 2 (recyclage/substitution) doit être dotée d'objectifs chiffrés et d'un calendrier. Toute nouvelle ouverture devrait être conditionnée à la démonstration d'un besoin non couvert par le recyclage/réemploi. L'Ae appelle à fixer des cibles et	-Définir un mécanisme correctif dans les conseils : indicateurs de résultat + déclencheurs (dépassement de seuils ⇒ révision de zonage/suspension d'autorisations). -Institutionnaliser un comité local de suivi avec un vrai rôle de contrôle et un rôle d'alerte.	alluvionnaire et seule possibilité de renouvellement/optimisation strictement encadrée. Cette traduction cartographique découle des orientations 5 et 6 (préserver les milieux, organiser l'accès aux gisements) et de l'analyse de l'EES sur les secteurs sensibles. -requalifier les GPE (Cartes 1 à 6) sur Muids : filtrer les GPE par les contraintes environnementales opposables (Natura 2000, ZNIEFF, zones humides, corridors écologiques, périmètres eau) ; masquer les GPE là où la séquence ERC impose l'évitement (zones humides, nappes alluviales connectées). L'EES et les sous-mesures 5.2.x / 5.6.x appellent à caractériser/éviter ces milieux avant toute ouverture potentielle. -ajouter une cartographie hydrogéologique fine sur Muids dans l'Atlas (nappes alluviales, connexions à la Seine, zones d'alimentation,

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>durable, le SRC devrait inclure une analyse spatiale des impacts cumulés pour éviter la sur-exploitation locale.</p> <p>3 - Les objectifs environnementaux sont trop généraux car ce document évoque la préservation des milieux naturels, de la biodiversité et des ressources en eau, mais sans indicateurs chiffrés ni seuils d'alerte alors que l'Autorité environnementale recommande explicitement de « renforcer les indicateurs de suivi environnemental et de préciser les mesures d'évitement, de réduction et de compensation » (doc4). Du coup, en l'état, la notice ne permet pas de mesurer l'efficacité réelle des engagements du SRC.</p> <p>4- Le SRC doit être compatible avec le SRADDET Normandie qui fixe un objectif de réduction de l'artificialisation des sols. Or, l'ouverture de nouvelles carrières va directement à l'encontre de cet objectif. Il</p>	<p>vision d'ensemble. Chaque département fixait ses propres objectifs d'approvisionnement sans considérer les flux interdépartementaux. Cette manière de faire a entraîné des déséquilibres territoriaux et une mauvaise répartition de l'effort extractif, ce que le SRC indique clairement. (doc2). Nous devons donc absolument désormais éviter toute surcharge locale dans les zones déjà exploitées (Muids, vallée de la Seine, Orne moyenne).</p> <p>3. Le bilan montre que la remise en état des carrières a été très variable selon les départements et les opérateurs. Dans certains territoires, la réhabilitation a permis de créer de nouvelles zones humides ou agricoles ; dans d'autres, les sites sont restés en friche ou mal intégrés au paysage. Le bilan de concertation publique fait écho à ces inquiétudes, plusieurs participants ayant déploré « l'absence de contrôle réel des</p>	<p>sonores, poussières, trafic routier). Dans le cas de Muids, ces effets cumulatifs sont évidents : bruit, dégradation des routes locales, altération des paysages de bord de Seine, et risque pour la nappe alluviale. Le schéma devrait intégrer un indice d'impact cumulé par commune afin de mieux hiérarchiser les priorités environnementales.</p> <p>3. Le diagnostic du SRC mentionne les enjeux liés à la ressource en eau, mais sans carte précise des zones de vulnérabilité hydrogéologique. Pourtant, la DREAL reconnaît que de nombreuses carrières de granulats alluvionnaires sont en interaction directe avec les nappes phréatiques (doc21). L'Autorité environnementale, dans son avis n°2025-030, recommande expressément : « de renforcer l'analyse des effets potentiels du SRC sur les eaux souterraines et les zones humides, notamment</p>	<p>réduire la pression sur l'extraction primaire — point souligné par l'Ae et par l'état initial (ressources non renouvelables, économie circulaire) (doc21 et doc4)</p> <p>3) Le développement du transport fluvial et ferroviaire est cohérent avec les enjeux climatiques. Toutefois, le schéma doit veiller à ce que cette orientation ne serve pas à justifier de nouvelles extractions le long de la Seine, déjà très exploitée. Le rapport environnemental met en garde contre « l'amplification des pressions dans les vallées alluviales, déjà soumises à des contraintes écologiques fortes » (doc21). Je souhaite que la mesure 3.1 (« maintien du transport fluvial ») soit accompagnée d'une interdiction d'ouverture de nouvelles carrières en zone alluviale sensible, et que le SRC valorise le transport fluvial uniquement pour le recyclage et la redistribution, pas pour l'extraction</p>	<p>l'EES place le recyclage parmi les leviers majeurs de sobriété.</p> <p>5/ La réhabilitation progressive doit devenir obligatoire, avec garanties financières (cautions) et suivi écologique post-exploitation (eaux souterraines, biodiversité, sols/paysages) et une publication annuelle. Cela répond aux attentes relevées lors de la concertation publique et aux compléments demandés par l'Ae (qualité/traçabilité des remblais, suivi des eaux, limitation des plans d'eau).</p> <p>6/ Je demande également le classement de Muids en « secteur à enjeux spécifiques » (saturation/effets cumulés) avec moratoire sur toute nouvelle carrière alluvionnaire ; seules des optimisations/renouvellements strictement encadrés (études hydrogéologiques, plan bruit/poussières/transport, réhabilitation garantie) pourraient être envisagés. L'EES appelle à limiter l'accès</p>		<p>axes d'écoulement), et de conditionner toute carte GPE à cette couche. L'Ae demande de renforcer l'analyse eaux souterraines/zones humides en vallées alluviales.</p> <p>-que la légende de l'Atlas explicite la portée juridique des couleurs (ex. rouge = présomption d'interdiction, orange = sous réserve avec exigences renforcées) et que ces codes soient opposables aux documents d'urbanisme (orientation 6.3/6.4). Cela évite l'ambiguité entre "information" et "droit".</p> <p>-intégrer une couche "emprises historiques et sites en réhabilitation" à Muids (polygones précis), avec le phasage de remise en état et les suivis environnementaux (eaux, biodiversité). L'EES et la concertation publique soulignent l'enjeu réhabilitation/contrôle.</p> <p>-la mise en place d'un "indice d'impact cumulé cartographié" par commune/bassin (air, bruit, trafic, eau, biodiversité,</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>conviendrait que la notice le reconnaîsse explicitement et précise comment le SRC contribue à la sobriété foncière exigée par la loi "Climat et Résilience".</p> <p>5 - Il y a un manque d'engagement sur la réhabilitation effective des sites : la notice évoque la "remise en état partagée et adaptée aux enjeux du territoire" (orientation 4), mais sans garanties concrètes. Le bilan de concertation publique montre que les participants ont exprimé leur inquiétude face à des "carrières non réhabilitées ou mal suivies" (doc1). Il faudrait préciser que la réhabilitation progressive sera assortie de garanties financières obligatoires et de contrôles périodiques.</p> <p>6 - Je constate l'absence de reconnaissance du caractère saturé de certaines zones. Le SRC doit éviter de concentrer les impacts dans quelques communes déjà très sollicitées (Muids en est). Cela a contribué à maintenir</p>	<p>réhabilitations et le manque de garanties financières » (doc1). Il faut donc que le SRC impose une réhabilitation progressive obligatoire, accompagnée d'un suivi écologique à long terme ; exige des cautions financières systématiques pour chaque exploitant, afin d'éviter l'abandon de sites dégradés ; favorise les réaménagements écologiques plutôt que les simples remblaiements techniques.</p> <p>4. Le bilan montre que la valorisation des matériaux recyclés reste marginale par rapport aux extractions primaires. Pourtant, l'orientation 2 du SRC vise précisément à « développer la part des matériaux issus du recyclage et des matériaux de substitution ». Les anciens SDC n'ont pas posé les bases d'un suivi régional des flux de déchets du BTP, ni de plateformes de tri/recyclage structurées. Cela a contribué à maintenir</p>	<p>dans les vallées alluviales » (doc4). Je demande donc que la cartographie du SRC identifie les zones de nappes sensibles à exclure de tout projet et que toute nouvelle exploitation fasse l'objet d'une étude hydrogéologique approfondie, notamment à Muids.</p> <p>4. L'état des lieux montre que le recyclage des matériaux (issus du BTP) reste très minoritaire, mais ne fournit aucun indicateur précis alors que l'orientation 2 du schéma vise à « développer la part des matériaux issus du recyclage et des matériaux de substitution » (doc21). Cette contradiction entre les ambitions et le diagnostic initial doit être corrigée. A noter que l'Ae regrette aussi « le manque de données chiffrées sur les volumes recyclés et les flux interrégionaux » (doc4). Je souhaite donc que le SRC mette en place un</p>	<p> primaire.</p> <p>4) Rendre opérationnelles les mesures « Eau / Zones humides / Nappes » (O4.5, O5.6). En secteurs alluviaux, les extractions interagissent avec les nappes et zones humides. Je demande une cartographie prescriptive des zones hydrogéologiques sensibles inexploitables ; des études hydrogéologiques renforcées obligatoires en vallée de Seine ; des zones tampons minimales autour des milieux aquatiques et interdiction en cas de risque sur l'état quantitatif/qualitatif. Ces points prolongent les priorités de l'EES (eau, milieux aquatiques) et les recommandations de l'Ae de « renforcer l'analyse des effets potentiels sur les eaux souterraines et zones humides » (doc21 et doc4)</p> <p>5) Remise en état progressive et garanties financières (O4) : passer de l'intention au contrôle.</p> <p>Cette orientation reste trop peu contraignante dans la</p>	<p>aux gisements dans les secteurs à forts enjeux.</p> <p>7/ Un zonage environnemental contraignant et en cohérence avec Natura 2000/ZNIEFF/zones humides doit être établi : secteurs rouges = présomption d'interdiction d'exploitation - secteurs orange = « sous réserve » avec exigences renforcées (ERC priorisant l'évitement). Ce cadre existe déjà dans la déclinaison des mesures (5.2.x / 5.6.x) et doit être rendu effectif sur la vallée de la Seine et Muids.</p> <p>8/ L'orientation 3 (logistique) ne doit en aucun cas servir à justifier de nouvelles extractions en zone alluviale sensible au seul motif de la proximité fluviale. Le recours au fluvial/ferroviaire doit prioriser le recyclage et la redistribution des matériaux et non l'intensification de l'extraction primaire dans des milieux déjà fragilisés.</p> <p>9/ Il faut mettre en place un dispositif de suivi avec des indicateurs de résultat</p>		<p>paysage) dans l'Atlas, servant de seuil d'acceptabilité : au-delà du seuil, pas de GPE activable. Cette approche découle de la logique d'analyse cumulative de l'EES.</p> <p>-l'alignement cartographique avec les SDAGE/SAGE (compatibilité) : l'Atlas doit afficher les périmètres de protection de l'eau, objectifs de bon état et zones humides inventoriées, pour prévenir toute contradiction entre "accès à la ressource" (GIN/GIR/GPE) et protection de l'eau. L'EES consacre l'articulation avec SDAGE/SAGE ; l'Ae insiste sur l'eau.</p> <p>-la publication des métadonnées de l'Atlas (sources, millésimes, précision, échelles), un journal de mises à jour et un calendrier de révision (ex. annuel), afin que la situation des communes et notamment de Muids (réhabilitations, nouvelles protections) soit fidèlement reflétée dans le temps. L'EES</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
un exemple). Conformément à la logique de l'article L.515-3 du Code de l'environnement, la planification doit veiller à un approvisionnement équilibré du territoire sans aggraver la pression sur des milieux déjà dégradés. C'est clairement un enjeu majeur et un sujet d'équité.	la dépendance aux carrières terrestres. Je veux donc que le nouveau schéma corrige cette carence en fixant des objectifs chiffrés de substitution (par exemple : 30 % de matériaux recyclés d'ici 2030).	observatoire régional du recyclage au plus vite, afin de suivre l'évolution du taux de réutilisation des matériaux et de réduire la dépendance à l'extraction primaire. 5. Le rapport reconnaît la richesse paysagère et patrimoniale de la Normandie, mais ne précise pas comment ces éléments sont pris en compte dans la planification. Les carrières situées le long des cours d'eau ou visibles depuis des sites classés doivent être exclues des zones de développement prioritaire.Dans le cas de Muids, la proximité immédiate de la Seine et de sites d'intérêt écologique (ZNIEFF et zones Natura 2000) impose une vigilance particulière.L'EES note d'ailleurs que le SRC doit « préserver voire mettre en valeur le patrimoine paysager et géologique régional ». (doc21). Je souhaite donc que le schéma introduise des cartes de	pratique. L'orientation 4 doit donc être sécurisée par plusieurs points : -un phasage de réhabilitation avec jalons obligatoires ; -des garanties financières (cautions) couvrant la totalité des coûts avec par exemple la mise en place d'un fonds de garantie régional pour financer les remises en état en cas de défaillance d'exploitant ; -un suivi écologique post-réaménagement (sols, eaux, habitats) publié annuellement et incluant des objectifs écologiques mesurables (restauration d'habitats, reconquête de zones humides). Cela ira dans le sens de l'amélioration puisque le bilan de concertation avait bien montré des inquiétudes récurrentes sur l'effectivité des remises en état (doc1).	(qualité de l'eau, biodiversité, bruit/poussières, GES) et un mécanisme d'alerte/correction (révision de zonages, suspension d'autorisations) si les seuils sont dépassés, avec rapport annuel public. L'EES prévoit des indicateurs mais ils doivent être musclés et opérationnels. 10/ Je préconise la création d'un comité local de suivi dans ma commune (en l'occurrence Muids) (DREAL, commune, associations, riverains) pour la transparence et le contrôle citoyen continu ; cette demande prolonge les attentes exprimées pendant la concertation préalable. Références : EES – "version pour arrêt" (hiérarchisation/spatialisation des enjeux, Natura 2000, indicateurs, orientations & mesures). Avis de l'Autorité environnementale n°2025-030 (28 mai 2025) (renforcer eau/zones humides, portée juridique, objectifs		prévoit un dispositif de suivi/indicateurs qui doit vivre dans l'Atlas. -que la proximité à la Seine (atout logistique fluvial) ne soit pas un critère d'ouverture cartographié pour Muids : la couche "logistique" doit servir au recyclage/redistribution, pas à justifier de nouvelles extractions en zone alluviale sensible déjà sous pression (cohérent avec l'orientation 3 mais encadré par l'EES).

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
	<p>requalification des sites existants plutôt que l'ouverture de nouveaux.</p> <p>6. Le bilan des SDC dresse un constat lucide, mais le nouveau schéma ne tire pas pleinement les conséquences de ces échecs passés. en effet, il ne fixe aucune limite régionale d'ouverture de nouveaux sites ; il ne définit aucun seuil de densité par commune ou bassin de vie ; il ne rend pas obligatoire la concertation locale pour les projets futurs, alors que le bilan souligne l'importance de cette dimension.</p>	<p>sensibilité paysagère et un critère d'intégration visuelle avant toute autorisation.</p> <p>6. Le schéma présente des données sur la consommation régionale de granulats, mais sans analyser les besoins réels de long terme (efficacité énergétique, réemploi, évolution du secteur BTP).</p> <p>Une telle approche risque de surévaluer la demande future et de légitimer des extensions non nécessaires.</p> <p>Aussi, et conformément aux recommandations de l'Ae, le SRC devrait mieux relier l'état des lieux aux perspectives de réduction de la demande par recyclage et sobriété avant toute nouvelle autorisation.</p>	<p>dans des secteurs à enjeux environnementaux élevés » (doc21). Je propose que le SRC traduise mieux ces engagements par la mise en place de mesures qui sont cohérentes avec la recommandation de l'Ae de renforcer la protection des milieux aquatiques et des continuités écologiques (doc4) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -mise en place d'un classement des zones déjà saturées ou sensibles (dont Muids) en secteurs à enjeux spécifiques, conformément à la mesure 6.5 ; -mise en place d'un moratoire sur toute nouvelle carrière alluvionnaire en vallée de Seine ; -fixation d'une distance minimale entre les sites d'extraction et les zones Natura 2000, ZNIEFF ou humides. <p>7) Prise en compte de la ressource dans les territoires : cette orientation (O.6) vise un approvisionnement « raisonnable et équilibré ».</p>	<p>recyclage).</p> <p>Bilan de concertation préalable du public (attentes sur réhabilitation/suivi et durée).</p>		

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
			<p>Cependant, aucune analyse de saturation locale n'est proposée, alors que certaines communes, comme Muids, concentrent déjà plusieurs sites. Cela contrevient à la logique même du schéma, qui devrait éviter la surexploitation ponctuelle des ressources. Je souhaite donc que le SRC applique des principes cohérents avec les objectifs du SRADDET Normandie relatifs à la sobriété foncière et à la protection des sols agricoles ; à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> -identifie formellement les zones de saturation environnementale,-établissons un indice de densité extractive par commune, -applique le principe de non-cumul pour refuser tout nouveau projet dans ces zones. <p>8) La création d'un observatoire des matériaux (mesure 7.2) et d'une gouvernance régionale (7.1) est un progrès important mais le dispositif reste trop</p>			

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
			<p>centralisé et peu participatif alors même que le bilan de concertation publique montre une demande forte de suivi local et de transparence (doc1).</p> <p>Dans ce cadre, je souhaite la mise en place d'un comité local de suivi dans chaque commune concernée par des carrières actives, associant les habitants et les associations ; la publication annuelle d'un rapport environnemental (qualité de l'eau, bruit, biodiversité) par la DREAL et la possibilité pour les communes d'alerter la DREAL en cas de non-conformité environnementale.</p> <p>En conclusion, les orientations du SRC manquent de force juridique, d'objectifs mesurables et de différenciation territoriale. Elles devraient mieux refléter les réalités locales : à Muids, notamment, la priorité doit être la réhabilitation, la limitation des impacts cumulés et la non-création de nouvelles carrières afin d'être dans la ligne des</p>			

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Document très lourd et rédigé dans un langage technocratique peu accessible au public. Ce document ne prend pas en compte suffisamment les impacts sur la qualité de vie des habitants riverains. Je suis très défavorable au schéma tel qu'il est présenté.	Ayant participé aux précédents SDC, ce bilan ne tient pas compte des erreurs passées, des sites mal réhabilités et des engagements de l'état non respectés, points qui avaient déjà été relevés dans le bilan du dernier SDC.	Certaines zones sont surexploitées, notamment les méandres de la Seine. Exemple de Muids ou plus de 30 % de la superficie a déjà été creusée et exploitée. L'Etat des lieux n'en fait pas mention. De même, l'environnement urbain n'est pas pris en compte ni les problèmes de trafic routier local saturé, ni l'importance des zones agricoles qui vont disparaître.	Totalement opposé au scénario d'approvisionnement présenté. Ce scénario privilégie une concentration de l'extraction dans des sites à proximité de carrières déjà exploités aboutissant à une destruction du paysage à certains endroits et une dégradation forte de la qualité de vie des riverains. Les alternatives à une extraction de ressources primaires ne sont pas suffisamment explorées notamment le recyclage des matériaux et la réduction de l'extraction. Ce scénario donne une priorité à une exploitation industrielle de ressources non renouvelables telle qu'on la concevait dans les années 50. Il n'est pas tenu compte des destructions du cadre de vie, des paysages et des conséquences environnementales, notamment sur l'agriculture et sur la ressource en eau.	Beaucoup d'idées qui resteront théoriques si les orientations proposées ne sont pas accompagnées de garanties, de mécanismes de suivi ou de sanctions. La participation des riverains autrement que par des questionnaires à ces orientations ne semble pas faire partie des préoccupations de l'état. Ce n'est pas surprenant mais c'est navrant.	Le schéma ne répond pas aux enjeux de développement durable ni aux attentes des populations habitant près des sites d'extraction. Il privilégie une extraction de ressources primaires non remplaçables alors qu'il faudrait limiter l'extraction nouvelle. Les impacts sanitaires et hydrologiques de nouvelles extractions ne sont pas suffisamment prises en compte. Je m'oppose fortement à de nouvelles autorisations d'extractions dans les communes qui ont déjà été fortement impactées par les activités des carriers depuis 60 ans.	Les cartes sont très difficiles à lire et sont surtout intéressantes pour les géologues. L'urbanisme est invisible. Les zones naturelles protégées (Natura 2000) sont mises à part et le public concerné par l'activité des carriers ne peut absolument pas comprendre les risques encourus en lisant des documents aussi disparates sans vision d'ensemble.
Comment lancer une consultation du public sans	Les anciennes carrières ont souvent laissé des sites mal	L'état des lieux minimise les pressions déjà existantes	Je suis opposée au scénario d'approvisionnement retenu,	Les orientations sont trop générales et manquent de	J'ai consulté l'avis de l'agglomération SNA qui a	Les cartes manquent de lisibilité et ne reflètent pas la

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>avertir? Il n'y a pas eu d'information dans la boite a lettre, ni par mail. C'est grace a une association de defense des interets du village que j'ai pu participer a cette consultation.</p> <p>Je suis defavorable au projet de developpement de carriere dans notre petit village qui est deja assez exploite en carrières. Le document ne prend pas suffisamment en compte les impacts sur la qualité de vie des habitants riverains (bruit, poussières, circulation des poids lourds). Il manque une réelle analyse environnementale indépendante et une évaluation des nuisances à long terme pour les populations locales, ainsi que pour la faune et la flora.</p>	<p>réhabilités ou dégradés, et les engagements environnementaux n'ont pas toujours été respectés. Rien ne garantit que cela changera avec le nouveau schéma. J'ai le sentiment que la priorité reste donnée à l'exploitation industrielle plutôt qu'à la protection du cadre de vie.</p>	<p>dans certaines zones. Les gisements d'intérêt régional identifiés se situent souvent à proximité d'habitations, d'exploitations agricoles ou de zones naturelles sensibles. Le schéma ne prend pas en compte la saturation du trafic routier local ni les effets cumulatifs des différents sites d'extraction.</p>	<p>qui privilégie une logique de proximité des ressources sans réelle considération pour la santé publique ni pour la protection des paysages. Ce scénario favorise une concentration des nuisances dans certaines communes rurales au détriment des habitants, alors que des alternatives (réduction des besoins, recyclage des matériaux, mutualisation interrégionale) devraient imperativement être renforcées pour la survie de notre pays, de notre planète.</p>	<p>garanties contraignantes. Les mesures proposées ne prévoient pas de mécanismes de suivi efficaces, ni de sanctions en cas de non-respect des engagements environnementaux. Les riverains ne sont pas suffisamment associés à la gouvernance des carrières, et leur avis reste marginalisé. Cette absence de participation réelle est inacceptable.</p>	<p>émis un avis défavorable au projet de Schéma régional des carriers et je les trouve pertinentes en particulier celles-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les gisements d'intérêt régional (GIR) et national (GIN) couvrent une large partie du territoire de SNA, y compris des zones déjà fortement exploitées. Ces zones comprennent des milieux naturels sensibles (Natura 2000, ZNIEFF, ENS, zones agricoles protégées), dont la protection est jugée insuffisante. -SNA estime que le besoin de nouvelles carrières n'est pas démontré, le territoire étant déjà excédentaire en matériaux à l'horizon 2032. -L'agglomération regrette un manque de clarté sur les impacts environnementaux et climatiques, notamment l'absence d'évaluation du bilan carbone et des nuisances pour les riverains. -SNA dénonce le manque d'encadrement des conditions d'exploitation et de garantie sur la remise en 	<p>réalité du terrain. Les limites des zones dites d'« intérêt régional » ne tiennent pas compte de la proximité immédiate des habitations ni des zones naturelles protégées. La cartographie donne une vision purement géologique, sans aucune prise en compte des contraintes humaines et environnementales locales. Nous souhaitons également souligner le manque total de clarté sur la délimitation des GIR. On ignore s'ils correspondent à des besoins à 6 ans, à 12 ans, ou jusqu'à l'épuisement complet de la ressource. Cette ambiguïté est inacceptable pour les habitants, qui ne peuvent pas appréhender l'ampleur temporelle des impacts. De plus, puisque le schéma affirme être en mesure d'évaluer les besoins régionaux, il serait logique et nécessaire de fournir des prévisions de date d'épuisement des ressources concernées. L'absence de cette information essentielle</p>

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
					<p>état des sites.</p> <p>-SNA déplore le déficit de concertation locale et l'absence de prise en compte des spécificités paysagères et écologiques du territoire des boucles de Seine.</p> <p>Et je partage l'avis de SNA d'une révision complète du projet de schéma, en partenariat étroit avec les collectivités concernées surtout celle la plus concernée qu'est SNA, afin de définir précisément les zones réellement compatibles avec une activité extractive durable.</p> <p>Je demande une modification de ce projet de SRC en y intégrant une +étude plus poussée des impacts sanitaires, hydrologiques et paysagers.</p> <p>Le schéma devrait intégrer une véritable planification de réduction des volumes extraits et une transition vers des matériaux alternatifs.</p> <p>Sans cela, le projet ne répond pas aux enjeux de développement durable et à l'esprit de la loi Alur ni aux attentes des riverains.</p>	<p>renforce l'impression d'un projet mené sans transparence et sans anticipation réelle de la durabilité des carrières.</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Je suis formellement contre ce projet d'extension qui va détruire une forêt classée et empiéter sur des terrains agricoles	Je suis formellement contre ce projet d'extension qui va détruire une forêt classée et empiéter sur des terrains agricoles	Je suis formellement contre ce projet d'extension qui va détruire une forêt classée et empiéter sur des terrains agricoles	Je suis formellement contre ce projet d'extension qui va détruire une forêt classée et empiéter sur des terrains agricoles	Je suis formellement contre ce projet d'extension qui va détruire une forêt classée et empiéter sur des terrains agricoles	Je suis formellement contre ce projet d'extension qui va détruire une forêt classée et empiéter sur des terrains agricoles	Je suis formellement contre ce projet d'extension qui va détruire une forêt classée et empiéter sur des terrains agricoles
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, le développement de service de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC .

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Je m'y oppose	Je m'y oppose	Je m'y oppose	Je m'y oppose	Je m'y oppose	Je m'y oppose	Je m'oppose à la carrière de Cleon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé , et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cleon du SRC.
je mis oppose	je mis oppose	je mis oppose	je mis oppose	je mis oppose	je mis oppose	je m'oppose à carrière de Cléon. elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de service de santé et prépare 20ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
Non	Non	Non	Non	Nonnon	Non	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilisé les falaises, limite le développement de services de santé et surtout prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cleondu SRC.
Il manque les lois, les directives, les recommandations pour limiter l'enfouissement de matières valorisables et par conséquent pour limiter l'extraction de granulat. Il y a une demande sociétale forte pour qu'il y ait une valorisation et recyclage réel. En France, le recyclage réel n'est que d'un tiers. En effet, Afin de limiter l'enfouissement de matières valorisables, des lois encouragent à une valorisation des matériaux : la loi de la Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV) de 2015 a posé comme objectif la valorisation matière de 70 % des déchets du bâtiment,	Il y a une manipulation des chiffres qui ne permettent pas à la filière du recyclage de se développer .Maintenant le taux de recyclage est calculé par rapport au potentiel de recyclage. alors qu'il devrait être calculé par rapport au volume total de déchet du BTP produit. Il y a déjà une mauvaise interprétation du remblaiement en carrière comme valorisation, ce qui permet certes d'afficher des chiffres souhaités mais ne permet aucunement d'améliorer la situation. Pire encore, on remarque sur les nombreux sites internes des acteurs du BTP, des annonces de 70% de recyclage. Ainsi on passe alégerment du					

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>et la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de 2020 prévoit de valoriser énergétiquement 70 % des déchets restants. Cette loi met aussi en place la REP (responsabilité élargie au producteur) pour le domaine du bâtiment à partir du 1er janvier 2023 , qui permettra de mettre en place et de développer des filières de recyclage et de réemploi pour les matériaux de construction. En effet par cette REP, les producteurs ou détenteurs de déchets devront mettre en place un tri à la source ou financer des éco-organismes de traitement de déchets.</p> <p>Certains acteurs anticipent déjà la mise en place de cette REP. La loi de 2020 met également en place l'obligation de mener un diagnostic des produits, matériaux et déchets sur toutes les opérations de réhabilitation ou de construction de plus de 1 000 m2. Cela permet d'avoir</p>	<p>remblaiement de carrière à la valorisation puis de la valorisation au recyclage. La définition des déchets inertes est tronquée, il manque la dernière phrase "La production totale de lixiviats et la teneur des déchets en polluants ainsi que l'écotoxicité des lixiviats doivent être négligeables et, en particulier, ne doivent pas porter atteinte à la qualité des eaux de surface et/ou des eaux souterraines ». Et pour rappel cet avis du BRGM "Avis du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) : « Le stockage des déchets, même considérés comme inertes, pose problème lorsqu'il est réalisé directement dans un système aquifère. En effet, la notion de déchets inertes est valable uniquement pour un stockage sur ou dans la terre, sans contact direct avec l'eau. Ce caractère stable n'est plus démontré lorsque ces matériaux sont immersés durablement dans des eaux souterraines.</p>					

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>un aperçu préalable des matériaux nécessaires et des déchets créés, afin d'optimiser l'utilisation de matériaux de réemploi, et de mener les déchets vers la filière la plus adaptée. Ce diagnostic remplace le diagnostic déchets et approfondit les actions du réemploi. La RE2020 quant à elle pousse à l'utilisation de matériaux recyclés et issus du réemploi comme produits de construction. Il faut en effet que les matériaux récupérés et recyclés trouvent des repreneurs, afin de mettre en œuvre une économie circulaire, et que les différentes filières fonctionnent.</p> <p>Concernant la durabilité des constructions, dans la réglementation 2025, la notion de durée de vie programmée devient un critère légal incontournable. Chaque bâtiment devra désormais être conçu avec une durée de vie minimale garantie, variant selon sa catégorie et son usage. Les</p>	<p>L'autre point sensible réside dans le fait que ces eaux sont en connexion hydraulique forte avec l'aquifère ou la masse d'eau souterraine environnante. Toute substance toxique ou dangereuse mobile relarguée par un déchet sera donc amenée à migrer le long des lignes de courants souterrains"</p> <p>Il manque aussi un bilan des lois et directives citées précédemment, est ce qu'elles ont été opérantes ? est ce que les différents acteurs publics et les entreprises ont pris actes de cette demande sociétale ?</p>					

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>constructions résidentielles devront assurer une durabilité d'au moins 70 ans, tandis que les bâtiments commerciaux et industriels seront soumis à une exigence de 50 ans minimum. Cette obligation s'accompagne d'une documentation technique précise qui devra être fournie dès la phase de conception.</p> <p>La RE2020, qui remplace la RT2012, fixe des exigences environnementales pour les nouveaux bâtiments. Elle prend en compte tout le cycle de vie du bâtiment, y compris les déchets. Ainsi, elle encourage l'utilisation de matériaux écologiques (biosourcés et recyclables), ainsi qu'une meilleure conception pour limiter les déchets de chantier et la réutilisation des matériaux.</p> <p>La réglementation de l'habitat léger en France a évolué pour répondre aux enjeux de la croissance urbaine et de l'environnement. La loi ALUR de 2014 a permis</p>						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>l'implantation de résidences démontables comme des habitats permanents, même en zone non constructible, via un dispositif spécial intégré dans le PLU avec accord préfectoral.</p> <p>La filière de réemploi des déchets du BTP est un aspect crucial de l'économie circulaire. Elle vise à réduire le volume des déchets générés par les activités de construction, de rénovation ou de démolition. Les principaux acteurs de cette filière incluent les éco-organismes qui collectent et recyclent les déchets, et les entreprises de construction qui adoptent des pratiques de réemploi et de recyclage.</p> <p>La loi AGEC et la REP PMCB encouragent l'utilisation de matériaux recyclés et de réemploi dans les bâtiments neufs, contribuant ainsi à une approche pleinement circulaire du secteur du bâtiment.</p>						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
OUI. Nous sommes défavorables au projet tel qu'il est présenté. Le document général reste très technocratique et ne prend pas en compte les impacts concrets sur la qualité de la vie des habitants (bruit, poussière, circulation des poids lourds). il manque une réelle analyse ENVIRONEMENTALE INDEPENDANTE et une évaluation des nuisances à long terme	Le bilan ne tire pas les leçons des excès passés : les anciennes carrières ont souvent laissé des sites mal réhabilités ou dégradés, les engagements environnementaux n'ont pas toujours été respectés. Rien ne nous garantit que cela changera avec le nouveau schéma. Les habitants ont le sentiment que la priorité reste donnée à l'exploitation industrielle plutôt qu'à la protection du cadre de vie.	Le schéma régional des carrières minimise les pressions déjà existantes dans certaines zones. Les gisements d'intérêt régional identifiés se situent souvent à proximité d'habitations, d'exploitations agricoles ou de zones naturelles sensibles. Le schéma ne prend pas en compte la saturation du trafic routier local ni les effets accumulatifs des différents sites d'extraction.	Nous sommes opposés au scénario d'approvisionnement retenu qui privilégie une logique des proximités des ressources sans réelle considération de la santé publique ni pour la protection des paysages. Ce scénario favorise une concentration des nuisances dans certaines communes rurales au détriment des habitants, alors que des alternatives "réduction des besoins, recyclage des matériaux et mutualisation interrégionale" pourraient être renforcées	les orientations sont trop générales et manquent de garantie contraignante. Les mesures proposées ne prévoient pas de mécanisme de suivi efficace, ni de sanctions en cas de non respect des engagements environnementaux. Les riverains ne sont pas suffisamment associés à la gouvernance des carrières, et leur avis reste marginalisé. Cette absence de participation réelle est INACCEPTABLE.	Nous demandons un moratoire sur toute nouvelle autorisation d'exploitation d'intérêt régional tant que les impacts sanitaires, hydrologiques et paysagers n'auront pas été mieux étudiés. Le schéma devrait intégrer une véritable planification de réduction des volumes extraits et une transition vers des matériaux alternatifs. Sans cela le projet ne répond pas aux enjeux de développement durable ni aux attentes des riverains.	Les cartes manquent de visibilité et ne reflètent pas la réalité du terrain. Les limites des zones d'intérêt régional tiennent pas compte de la proximité immédiate des habitations ni des zones naturelles protégées. La cartographie donne une vision purement géologique sans aucune prise en compte des contraintes humaines et environnementales locales. Nous souhaitons également souligner le manque total de clarté sur la délimitation des GIR. on ignore s'ils correspondent à des besoins à 6 an, 12 ans ou jusqu'à l'épuisement complet de la ressource. Cette ambiguïté est inacceptable pour les habitants qui ne peuvent pas appréhender l'ampleur temporel des impacts. De plus puisque le schéma affirme être en mesure d'évaluer les besoins régionaux, il serait logique et nécessaire de fournir des prévisions de dates d'épuisement des ressources concernées. l'absence de

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m oppose à la carrière de Cléon.Elle détruit un bois classé au plui, fragile les falaises, limite le développement de Services de santé et prepare 20ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires.je demande l exclusion de Cléon du src
						Je m'oppose à la carrière de cleon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de cleon du SRC.
						Non a la carrière
						Je demande à ce que la zone de Cléon soit exclue de la zone de carrières.
						Je demande à ce que la zone de Cléon soit exclue de la zone de carrières.
						Nuisances de toutes sortes et déchets dangereux !

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUI, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du schéma régional des carrières.
<p>1. Données obsolètes et incohérentes Le SRC repose sur des chiffres de 2018 (production, consommation, ratio par habitant). Or, depuis la crise sanitaire, l'inflation et la loi Climat & Résilience, ces données sont dépassées. De plus, certaines incohérences (production > consommation) ne sont pas expliquées.</p> <p>2. Absence de scénarios prospectifs solides Les quatre scénarios présentés manquent de justification. Le choix du scénario "équilibré et raisonnable" n'est pas motivé, et il n'existe pas de comparaison chiffrée claire</p>						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>des avantages et risques. Cela réduit la transparence du processus.</p> <p>3. Faible ambition en matière de sobriété foncière (ZAN) La réduction prévue du ratio de consommation (-5 % d'ici 2032) est largement insuffisante au regard des objectifs de Zéro Artificialisation Nette. Le SRC ne traduit pas cet objectif de manière opérationnelle.</p> <p>4. Recyclage sous-estimé et mal intégré</p> <p>Le SRC sous-évalue le potentiel de recyclage. L'objectif de 90 % de recyclage est affiché mais sans stratégie claire pour atteindre ce niveau (collecte, plateformes, logistique).</p> <p>5. Flux interrégionaux incohérents</p> <p>Le maintien de 3,5 Mt/an d'exportations vers l'Île-de-France va à l'encontre du principe d'autonomie territoriale et de la cohérence interrégionale. Le SRC ne propose pas de stratégie pour réduire cette</p>						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>dépendance.</p> <p>6. Manque d'intégration avec le SRADDET et les documents locaux</p> <p>Le SRC n'explicite pas sa compatibilité avec le SRADDET et n'indique pas comment ses orientations se traduisent concrètement dans les SCoT et PLU(i).</p> <p>Cette absence crée un flou juridique et un risque de non-conformité avec la loi ALUR.</p> <p>7. Enjeux environnementaux mal hiérarchisés</p> <p>Bien que de nombreux zonages soient listés (ZNIEFF, Natura 2000, zones humides), leur hiérarchisation n'est pas claire. Cela empêche de distinguer les enjeux majeurs des enjeux secondaires, ce qui complique la prise de décision.</p> <p>8. Biodiversité et ZICO insuffisamment considérées</p> <p>Même si Natura 2000 est mentionné, les ZICO (Zones importantes pour la conservation des oiseaux) ne sont pas intégrées. Leur</p>						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>absence limite la protection avifaunistique, pourtant essentielle pour la région.</p> <p>9. Données logistiques et transport insuffisantes</p> <p>Le SRC se fonde sur des données routières incomplètes et peu fiables.</p> <p>La multimodalité (rail, fluvial, maritime) est évoquée mais sans cartographies détaillées ni scénarios de développement, limitant les solutions de décarbonation du transport.</p> <p>10. Faiblesse de l'analyse sociétale et de l'acceptabilité</p> <p>Les conflits d'usage et les enquêtes citoyennes sont mentionnés mais peu exploités. Le SRC reste centré sur l'approche technique et ne développe pas d'indicateurs d'acceptabilité sociale ni de mécanismes de suivi participatif.</p> <p>11. Transparence et accessibilité limitées</p> <p>Le langage du document est technique et peu accessible au grand public. Sans</p>						

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>glossaire, infographies ni schémas de synthèse, la consultation publique risque de ne toucher qu'un public restreint d'experts.</p> <p>12. Méthodologie opaque et données manquantes</p> <p>De nombreux postes apparaissent comme "non renseignés" (minéraux industriels, flux économiques). Le SRC ne fournit pas de méthodologie claire pour le calcul de certains taux (valorisation, recyclage), ce qui nuit à sa crédibilité.</p>						
						<p>Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires.</p> <p>Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.</p>

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>Le document est établi d'un manière technocratique et est dénué de toute humanité envers les populations riveraines comme dans une dictature ou on élimine ou déplace des milliers de gens, Document complètement en dehors de la réalité du terrain. Qui a établi un tel document et dans quel but ? Certainement pas un riverain concerné, plutôt un fonctionnaire totalement partial voir corrompu.</p>	<p>Parlons du bilan des précédents schémas (SDC)</p> <p>Tout il est beau dans le meilleur dans le meilleur des mondes, tout va redevenir comme avant après l'exploitation. Celui ou ceux qui on eu l'audace de pondre un tel document n'ont jamais mis les pieds sur d'anciennes exploitations. Allez donc voir du côté de Gaillon, Bernières sur seine, Venables, Bouafles les Musseaux, Daubeuf, Poses, et j'en passe et des meilleurs. Tout les terrains exploités sont devenus des friches innombrables.</p>	<p>État des lieux du schéma régional des carrières,</p> <p>Tel qu'il est établi ce document montre que que les populations locales, les exploitation agricoles, l'environnement sont quantité négligeable. Peu importe si un paysage magnifique devient à terme un terrain de manœuvre innommable aux conséquences écologiques imprévisibles.</p> <p>La nature reprend toujours ses droits et personne ne peut prévoir ce que l'écoulement de l'eau fera comme dégâts.</p>	<p>Appelé « Scénario d'approvisionnement »</p> <p>Encore un document qui prend les populations locales pour quantité négligeable quel que soit les conséquences d'une exploitation de carrière.</p> <p>Quid de la pollution sonore, visuelle, la santé publique, encore une fois l'environnement, le cadre de vie, l'impact sur les biens immobiliers et les infrastructures.</p>	<p>Orientation et mesure :</p> <p>Encore un document établi en dehors de toutes réalité du terrain dans lequel l'avis des riverains importe peu.</p> <p>L'ensemble des mesures proposées n'est fait que pour endormir le poisson et ne prévoit rien de juridiquement efficace pour le respect de ce genre de procédure.</p> <p>Encore une fois les riverains sont quantité négligeable.</p>	<p>Conseils pour le schéma :</p> <p>Il serait souhaitable, non que dis je, il est nécessaire qu'une étude établi par un organisme totalement indépendant de l'administration et des intérêts des carriers soit établi sur les impacts sanitaires, hydrologiques et paysagers à court mais surtout à long termes. Et que cette étude ne soit pas un simple avis mais une barrière aux décisions arbitraires et aux excès des carriers.</p>	<p>Ces cartes ne sont que le reflet des ressources géologiques en matériaux exploitables par des carriers. En aucun cas c'est un blanc-seing pour une exploitation à outrance. Ces cartes à elles seules ne font pas force de lois.</p> <p>De plus le flou artistique mis autour de l'interprétation de ces cartes montre bien la volonté de noyer le poisson et de faire avaler un monceau de couleuvre à toutes les populations concernées.</p> <p>Que je sache les besoins en matériaux à court ou long terme ne sont publié nul part, d'ailleurs existe t il vraiment ? Par qui on t il été établi ? Bref pourquoi tout ce flou ? Toute cette mascarade donne l'impression d'un blanc-seing au carriers. De plus il existe des solutions alternative à l'extraction, le recyclage entre autre.</p> <p>Je suis né à Poses, je vis maintenant à Daubeuf je connais le problème et les nuisances des carrières</p>

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUI, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du schéma régional des carrières.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Ceci aura pour conséquence la destruction d'un bois classé au PLUI, destruction de la falaise avec fragilisation par épisode pluvieux et le changement climatique ,pollution de la nappe phréatique . STOP à ce projet portant atteinte à notre environnement
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUI , fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires Je demande l'exclusion de Cléon du SRC

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUI, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon au SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUI, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon au SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUI, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du schéma régional des carrières.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						"Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC."
Je suis contre.	Je suis contre.	Je suis contre.	Je suis contre.	Je suis contre.	Je suis contre.	Je suis contre.
						Je m'oppose a la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilisé les falaises, limite le développement de service de santé et prepare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du src

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois class au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classe au PLUi fragilise les falaises limite le développement de services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets supplémentaires Je demande l'exclusion de Cléon du SRC
Aucun	Aucun	Zucun	Aucun	Aucun	Auxun	Aucun
Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé , et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires . Je demande l'exclusion de Cleon du SRC

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon.
Honteux ☹	Honteux ☹ vive les voitures électriques	Honteux ☹ vive les voitures électriques	Honteux ☹ vive les voitures électriques	☺ vive les voitures électriques	☺ vive les voitures électriques	☺ vive les voitures électriques
Défavorable au projet tel que décrit. Pas de prise en compte suffisante des impacts sur la qualité de vie des riverains, et manque évaluation des nuisances pour les populations locales pour le long terme	Pas de retour d'expérience sur les excès passés. Ressenti que la priorité est donnée à l'exploitation industrielle plutôt que à la protection du cadre de vie	Minimisation des pressions existantes dans certaines zones. Les gisements sont souvent à proximité d'habitations, de zones naturelles sensibles ou d'exploitation agricole.	Opposé au scénario d'approvisionnement retenu car pas de réelle prise en considération pour la santé publique ni pour la protection des paysages. Pourquoi ne pas augmenter des solutions alternatives telles que le recyclage ?	Trop générales. Quels sanctions en cas de non respect des engagements environnementaux ? Les riverains ne sont pas suffisamment intégrés dans la gouvernance des carrières.	Sans planification des réductions des volumes extraits et une transition vers des matériaux alternatifs, le projet ne répond pas aux enjeux de développement durable ni aux attentes des riverains.	Pas suffisamment de lisibilité. Pas de prise en compte des habitations avec les zones d'intérêt régional. Pas de prise en compte des contraintes humaines et environnementales. Inacceptable.
						je m'oppose à la carrière de CLEON Elle détruit un bois classé au PLUi fragilise les falaises, de santé, limite le développement de services santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de CLEON du SRC.
Il faut souligner d'abord que cette consultation du public	Le bilan est descriptif et ne procède pas à une analyse	Les prévisions de consommation sont datées,	Les scénarios du SRC sont des variations mineures	Le SRC affirme vouloir préserver les ressources	Les recommandations de la Partie 5 vont dans le bon	Le SRC propose la prolongation d'un modèle

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>est difficilement accessible à tous. Elle suppose que chacun soit à l'aise sur internet ce qui n'est évidemment pas le cas. Il n'y a aucun moyen d'y répondre en dehors d'internet. Enfin, dans sa forme, elle s'adresse à des personnes capables de lire les nombreuses pages du dossier ce qui est difficile, y compris pour une personne motivée. Il faudrait réfléchir à une forme plus accessible de ces "consultations publiques".</p> <p>Le SRC ne fixe aucun objectif contraignant de réduction de la consommation de granulats. Pour le recyclage, il se contente de reprendre les objectifs du PRPGD (75 % du potentiel en 2022, 90 % du potentiel en 2027), où il n'est pas expliqué comment ce potentiel de recyclage théorique est calculé. Le remblaiement de carrières est comptabilisé comme du recyclage, alors qu'il ne s'agit que de mettre des déchets inertes dans un trou, au détriment souvent de la</p>	<p>réelle. Il n'analyse pas les impacts cumulés dans le temps et dans l'espace pourtant flagrants en vallée de Seine : paysages et sols abîmés (comblés de déchets inertes, i.e. Muids, Daubeuf, agglomération d'Elbeuf), impacts sur les riverains, biodiversité fragmentée, nappes vulnérables. La continuité est privilégiée comme dans tous les documents proposés et il est à peine fait mention de l'épuisement de la ressource. Il faudrait confronter l'état des lieux aux objectifs et mettre en lumière les coûts associés à des décennies d'extraction.</p>	<p>irréalistes et servent surtout à justifier de nouvelles carrières. Il est surprenant d'ailleurs que dans une industrie aussi importante et bien organisée, les données soient aussi floues. Au point que les services de l'Etat eux-mêmes ont du mal à s'y retrouver.</p> <p>Le scénario retenu (18,4 Mt en 2032 contre 17,5 Mt de production) fabrique artificiellement un déficit. Le schéma transforme une limite physique en justification d'extraire toujours plus, ailleurs, au lieu de s'adapter. Il ignore les évolutions actuelles : baisse de la construction neuve, rénovation énergétique, Zéro Artificialisation Nette, essor du recyclage.</p> <p>Si le SRC reconnaît à demi-mot, sans jamais l'exprimer vraiment (on peut s'en étonner), l'épuisement progressif des gisements terrestres, c'est pour en conclure qu'il faudra exploiter d'autres gisements, y compris en mer. Cette fuite</p>	<p>d'une même trajectoire, sans aucune rupture. La sobriété n'est même pas envisagée. La cartographie des enjeux omet des protections locales pourtant incontournables (Natura 2000, zones protégées type EBC). Pire, l'après-carrière est occulté. A Cléon, la carrière n'est qu'un prétexte pour ouvrir une nouvelle Installation de Stockage de Déchets Dangereux (SERAF 2). Alors que plusieurs millions de tonnes de déchets dangereux sont déjà enfouis depuis 50 ans dans la boucle d'Elbeuf, à proximité de la Seine, le SRC prépare au moins 20 années et plusieurs millions de tonnes supplémentaires d'enfouissement toxique. Ce projet est incompatible avec l'Orientation n°4, qui prétend viser des remises en état utiles aux territoires. Le projet agraverait aussi des risques connus : falaises crayeuses instables à Frenneuse au droit du projet avec des risques pour les</p>	<p>naturelles, limiter l'impact écologique des carrières, protéger les milieux sensibles et garantir des remises en état de qualité. Ces objectifs vont dans le bon sens. Or, l'inscription d'un bois classé EBC à Cléon comme zone favorable est en totale contradiction avec ces orientations. De plus, la perspective annoncée n'est pas une remise en état, mais un remblayage par des déchets dangereux, ce qui aggrave l'empreinte environnementale au lieu de la réparer, alors que le site se trouve sur une nappe phréatique et à toute proximité de la Seine.</p> <p>Le SRC doit introduire des verrous interdisant toute modification du paysage (réhausse) et toute ISDD en post-exploitation.</p>	<p>sens mais restent trop générales. Elles devraient être renforcées et plus contraignantes afin d'éviter que des projets manifestement inadaptés soient envisagés dans des secteurs sensibles.</p> <p>Je demande que les conseils intègrent explicitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'exclusion des sites protégés (EBC notamment) – l'interdiction des projets générant un effet cumulatif de pollution, comme c'est le cas à Cléon où 4 millions de tonnes de déchets dangereux sont déjà présents (site SERAF 1 à quelques mètres, commune de Tourville-la-Rivière), – l'obligation d'une remise en état réellement écologique, sans recours au remblai avec des déchets dangereux, – la priorité donnée aux sites déjà artificialisés ou dégradés, plutôt qu'aux espaces boisés, – et une prise en compte beaucoup plus protectrice de la ressource en eau y compris pour le post- 	<p>épuisé. Il verrouille les positions des carriers, ignore la sobriété, et sacrifie les protections locales.</p> <p>L'exemple de Cléon en dit long : détruire un bois classé et des terres agricoles pour deux ou trois ans d'extraction, avant au moins 20 ans d'enfouissement de déchets dangereux, alors que 4 millions de tonnes sont déjà stockées dans la boucle d'Elbeuf, à proximité du 3ème hôpital du département et d'habitats.</p> <p>Exploiter des carrières toujours plus petites, toujours plus proches des habitations et des établissements sensibles, au prix de risques sanitaires, environnementaux et géotechniques est inacceptable.</p> <p>Je demande donc le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC. C'est une future plaie pour l'ensemble du territoire de la métropole et les communes environnantes.</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>qualité des sols et des paysages. Ce procédé, qui représente une part importante des volumes, ne contribue en rien à l'économie circulaire ni à la réduction des extractions. Le vrai recyclage de granulats ne dépasse pas 8-9 % (données 2020, ADEME). En Normandie, avec de nombreuses carrières, le taux de remblaiement masque vraisemblablement un très faible taux de recyclage. Le SRC, ainsi que l'observatoire envisagé, devraient distinguer clairement le véritable recyclage (réemploi dans de nouveaux matériaux) du simple remblaiement. Il aurait fallu être plus ambitieux et fixer un objectif de recyclage par rapport à la consommation réelle. Le SRC ne garantit aucune baisse des extractions.</p> <p>De façon générale, le texte est vague et ne prévoit aucune exigence sérieuse : ni transport multimodal, ni protection stricte des zones</p>		<p>en avant occulte l'essentiel : l'épuisement des ressources doit être le signal d'une réorientation radicale vers plus de sobriété, le recyclage et les matériaux alternatifs. L'objectif de souveraineté ne doit pas devenir un prétexte pour multiplier les extractions et détruire encore davantage de ressources naturelles. La véritable souveraineté, durable, passe par la sobriété foncière, la frugalité dans la consommation, le développement du recyclage.</p> <p>Cibler de minuscules poches résiduelles comme celle de Cléon (2 à 3 ans d'exploitation) illustre cette fuite en avant : on sacrifice des bois classés et des zones habitées pour différer un changement de modèle qui s'impose. Un scénario de sobriété ambitieux doit être intégré d'urgence au SRC.</p>	<p>biens et les personnes, proximité d'établissements de santé et d'une MAS accueillant des publics vulnérables, nuisances quotidiennes pour les riverains. Pour le risque falaise, il faut songer à l'importance des mouvements de terre rendus nécessaires par l'enfoncissement des déchets dangereux aux, tassements, vibrations, etc. qui auront lieu au sein de l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux, à 200 mètres de la crête. cf. le rapport du BRGM en suivant le lien suivant :</p> <p>https://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-70322-FR.pdf, page 160).</p>		<p>exploitation, conformément au principe de précaution. Il convient de renforcer cette partie 5 pour garantir que les objectifs environnementaux affichés par le SRC se traduisent concrètement sur le terrain.</p>	<p>Plus largement, le SRC doit être réécrit pour intégrer : une trajectoire de réduction de la consommation de granulats, des objectifs contraignants de recyclage, et une gouvernance qui respecte les protections locales et la santé publique.</p>

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>protégées, ni plafonds d'extraction. Les carrières existantes et leurs impacts cumulés dans le temps sont passés sous silence, comme si l'histoire de l'extraction en vallée de Seine n'existe pas. Or, les effets cumulatifs sont importants et jamais compensés.</p> <p>L'observatoire annoncé ne prévoit pas d'indicateurs précis ni de mesures correctives. En somme, le document général est favorable aux carriers qui semblent bénéficier d'un accès privilégié au foncier au détriment d'autres usages, et organise la poursuite d'un modèle dont on sait qu'il n'est pas soutenable.</p>						

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>En général, pour éviter d'épuiser les ressources naturelles non renouvelables, il faut privilégier le recyclage des matériaux de construction.</p> <p>D'autre part, il est incontournable qu'il y ait des résidus ultimes dont on ne sait que faire et dont personne ne veut à proximité des zones habitées.</p> <p>Qu'en faire ?</p> <p>En tous cas, les stocker en bords de Seine, en pleine métropole, au niveau des nappes phréatiques est irresponsable.</p>						
						Non à l'inscription de Cléon comme un Gisement d'Intérêt Régional
						Je me pose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLU, fragilise des falaises, limite le développement de service de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC..

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
NON à une carrière à Cléon	NON à une carrière à Cléon	NON à une carrière à Cléon	NON à une carrière à Cléon	NON à une carrière à Cléon	NON à une carrière à Cléon	NON à une carrière à Cléon

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Je m'oppose a la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé et prépare 20 ans de déchets dangereux. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.						
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilisé les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cleon. Elle détruit un bois classe au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de cleon du SRC

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
Non	Non	Non	Injuste	Je m'oppose à la carrière de Clément. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de service de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. JE DEMANDE L'EXCLUSION DE CLEON DU SRC.	JE DEMANDE L EXCLUSION DE CLEON DU SRC.	JE DEMANDE L EXCLUSION DE CLEON DU SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cleon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises limite le développement de services de santé et prépare 20 ans ou plus de dangereux dechets simplémentaires. Je demande l'exclusion de Cleon du SRC.
Le SRC attribue aux exploitants une véritable rente foncière et de	Le bilan est une liste descriptive qui masque les échecs passés. Il ne	Les prévisions de consommation sont datées, irréalistes et servent surtout	Les scénarios du SRC sont des variations mineures d'une même trajectoire, sans	Les orientations du SRC énoncent de grands principes sans aucune	Le SRC n'est pas une planification responsable : c'est une prolongation d'un	Les annexes et cartes sont biaisées. À Cléon, la zone classée GIR recouvre un bois

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>situation. En désignant des gisements d'intérêt régional (GIR) et des zones spéciales de carrières (ZSC), il valorise leurs terrains et verrouille le marché à leur profit, au détriment des alternatives comme le recyclage ou les matériaux biosourcés. Les collectivités locales et les citoyens sont marginalisés : les avis défavorables unanimes ou quasi-unanimes de la Métropole de Rouen et de l'Agglomération Seine Normandie sont purement ignorés dans les documents fournis.</p> <p>Le SRC ne fixe aucun objectif contraignant de réduction de la consommation de granulats.</p> <p>Pour le recyclage, il se contente de reprendre les objectifs du PRPGD (75 % du potentiel en 2022, 90 % du potentiel en 2027), où il n'est pas expliqué comment ce potentiel de recyclage théorique est</p>	<p>reconnait ni l'absence totale de maîtrise de la consommation de granulats, ni l'insuffisance de la protection environnementale (Muids, Daubeuf, Tourville-la-Rivière...), en particulier des paysages et des riverains. Il n'analyse pas les impacts cumulés, pourtant flagrants en vallée de Seine :</p> <ul style="list-style-type: none"> paysages abîmés, biodiversité fragmentée, nappes vulnérables. La continuité est privilégiée, alors qu'une rupture est indispensable. Un véritable bilan devrait confronter objectifs et résultats, et mettre en lumière les coûts environnementaux associés à des décennies d'extraction. 	<p>à justifier de nouvelles carrières. Le scénario retenu (18,4 Mt en 2032 contre 17,5 Mt de production) fabrique artificiellement un déficit. Le schéma transforme une limite physique en justification d'extraire toujours plus, ailleurs, au lieu de s'adapter. Il ignore les évolutions actuelles : baisse de la construction neuve, rénovation énergétique, Zéro Artificialisation Nette, essor du recyclage, et il faut rappeler que les protections maritimes n'utilisent pas de béton, mais de l'acier. Si le SRC reconnaît à demi-mot, sans jamais l'exprimer vraiment (on peut s'en étonner), l'épuisement progressif des gisements terrestres, c'est pour en conclure qu'il faudra exploiter d'autres gisements, y compris en mer. Cette fuite en avant occulte</p>	<p>aucune rupture. La sobriété n'est même pas envisagée. La cartographie des enjeux omet des protections locales pourtant incontournables (Natura 2000, zones protégées type EBC).</p> <p>Pire, l'après-carrière est occulté. À Cléon, la carrière n'est qu'un prétexte pour ouvrir une nouvelle ISDD (SERAf 2). Alors que plusieurs millions de tonnes de déchets dangereux sont déjà enfouis depuis 50 ans dans la boucle d'Elbeuf, à proximité de la Seine, le SRC prépare 20 années et plusieurs millions de tonnes supplémentaires d'enfouissement toxique. Ce projet est incompatible avec l'Orientation n°4, qui prétend viser des remises en état utiles aux territoires. Le projet agraverait aussi des risques connus : falaises crayeuses</p>	<p>contrainte. Pas de seuils chiffrés, pas d'obligations, pas de sanctions.</p> <p>La remise en état, censée être bénéfique au territoire (cf avis de l'Autorité Environnementale), est détournée à Cléon pour justifier l'implantation d'une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) Seveso seuil haut. Au lieu de renaturation, le SRC programme l'aggravation des risques de pollution dans une zone déjà très impactée.</p> <p>Ces mesures doivent être transformées en obligations opposables, avec des verrous clairs excluant toute ISDD en post-exploitation et toute réhausse.</p>	<p>modèle épuisé. Il verrouille les positions des carriers, ignore la sobriété, et sacrifie les protections locales.</p> <p>L'exemple de Cléon en dit long : détruire un bois classé pour deux ou trois ans d'extraction, avant au moins 20 ans d'enfouissement de déchets dangereux, alors que 4 millions de tonnes sont déjà stockées dans la boucle d'Elbeuf, à proximité du 3 ème hôpital du département et d'habitations Exploiter des carrières toujours plus petites, toujours plus proches des habitations et des établissements sensibles, au prix de risques sanitaires, environnementaux et géotechniques est inacceptable. Je demande donc le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC. À défaut, son classement en enjeu majeur avec verrous explicites : interdiction d'enfouissement, financement/assurance des dégâts causés aux biens, aux personnes et à la falaise, interdiction de surcote, report modal obligatoire.</p>	<p>classé au PLUi (Espace boisé classé), ce qui interdit légalement toute carrière. Pour un gisement mineur, on propose de détruire un îlot de fraîcheur, de fragmenter les habitats, d'accroître les risques d'éboulements et de menacer la Seine et les nappes via le projet d'ISDD. Les cartes omettent les contraintes locales et créent une présomption d'exploitabilité infondée. Une telle présentation favorise les carriers au détriment de la transparence et de la sincérité de l'information. Je demande l'exclusion immédiate de la zone de Cléon du SRC. À défaut, elle doit être classée en enjeu majeur avec verrous explicites : interdiction d'enfouissement, financement/assurance des dégâts causés aux biens, aux personnes et à la falaise, interdiction de surcote, report modal obligatoire.</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>calculé. Le remblaiement de carrières est comptabilisé comme du recyclage, alors qu'il ne s'agit que de mettre des déchets dans un trou. Ce procédé, qui représente une part importante des volumes, ne contribue en rien à l'économie circulaire ni à la réduction des extractions. Le vrai recyclage de granulats ne dépasse pas 8–9 % (données 2020, ADEME). En Normandie, avec de nombreuses carrières, le taux de remblaiement masque vraisemblablement un très faible taux de recyclage. Le SRC, ainsi que l'observatoire envisagé, devraient distinguer clairement le véritable recyclage (réemploi dans de nouveaux matériaux) du simple remblaiement. Il aurait fallu être plus ambitieux et fixer un objectif de recyclage par rapport à la</p>		<p>l'essentiel : l'épuisement des ressources doit être le signal d'une réorientation radicale vers la sobriété, le recyclage et les matériaux alternatifs. L'objectif de souveraineté ne doit pas devenir un prétexte pour multiplier les extractions et détruire encore davantage de ressources naturelles. La véritable souveraineté, durable, passe par la sobriété foncière, la réduction de la consommation et le développement du recyclage.</p> <p>Cibler de minuscules poches résiduelles comme celle de Cléon (2 à 3 ans d'exploitation) illustre cette fuite en avant : on sacrifice des bois classés et des zones habitées pour différer un changement de modèle qui s'impose. Un scénario de sobriété ambitieux et de décroissance doit être intégré d'urgence au SRC.</p>	<p>instables à Freneuse au droit du projet avec des risques pour les biens et les personnes, proximité d'établissements de santé et d'une MAS accueillant des publics vulnérables, nuisances quotidiennes pour les riverains. Pour le risque falaise, il faut songer à l'importance des mouvements de terre rendus nécessaires par l'enfouissement des déchets dangereux aux, tassements, vibrations, etc. qui auront lieu au sein de l'ISDD, à 200 mètres de la crête. Ces éléments justifient qu'une étude géotechnique complète soit menée.</p> <p>Illustration : extrait commenté de la carte des aléas chute de pierre et éboulements à Freneuse proche secteur de carrière (https://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-70322-FR.pdf, page 160).</p>		<p>(interdiction de modification du paysage et de surcote, interdiction d'ISDD en post-exploitation, exclusion des zones protégées au PLUi) est indispensable.</p> <p>Plus largement, le SRC doit être réécrit pour intégrer : une trajectoire de réduction de la consommation de granulats, des objectifs contraignants de recyclage, et une gouvernance qui respecte les protections locales et la santé publique.</p>	

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
consommation réelle. Le SRC ne garantit aucune baisse des extractions. Le texte abonde de formulations vagues (« encourager », « favoriser ») et ne prévoit aucune exigence sérieuse : ni transport multimodal, ni protection stricte des zones protégées, ni plafonds d'extraction. Les carrières existantes et leurs impacts cumulés sont passés sous silence, comme si l'histoire de la vallée de Seine n'existait pas. L'observatoire annoncé ne prévoit pas d'indicateurs précis ni de mécanismes correctifs. En somme, le document général est favorable aux carriers qui semblent bénéficier d'un accès privilégié au foncier au détriment d'autres usages, et organise la poursuite d'un modèle dont on sait qu'il est insoutenable.						

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUI, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20 ans ou plus de dépôt de déchets dangereux supplémentaires. Je demande exclusion de Cléon de SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUI, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20 ans ou plus de dépôt de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
Il n'y a pas de hiérarchie claire, tous les terrains potentiellement exploitables sont égaux entre eux. De plus des communes ayant déjà beaucoup été exploitées, le serait encore plus sur presque la totalité de leur superficie sans prendre en compte les dégâts que pourraient occasionner l'exploitation totale de leur commune.	On voit que des endroits sont beaucoup plus exploités que d'autres, et que les avis des habitants ne sont pas du tout pris en compte. que les méthodes diffèrent selon les départements et que les zones sensibles (nappes, captages d'eau potable) sont mal représentées	les cartes ne sont pas homogènes et certaines couches environnementales manquent.	le scénario proposé ne correspond pas aux objectifs de sobriété, d'économie circulaire et de cohérence territoriale. Une mise à jour des données et une meilleure articulation avec la loi Zan et Sraddet sont nécessaires	les orientations sont nombreuses mais trop vagues. Elles répètent des principes généraux sans expliquer comment ils seront appliqués. les rôles des différents acteurs ne sont pas clairs. La remise en état des carrières manque de précisions : aucune garantie sur les délais et la qualité des travaux. Les riverains ne sont pas protégés et n'ont pas de	1) Le SRC doit plus préciser ses liens avec les autres documents d'urbanisme (SCOT,PLU,SRADDET) afin d'éviter de multiples recours auprès du TA. 2) L'objectif zéro artificialisation nette est cité mais doit être plus détaillé. 3) Au niveau des communes un pourcentage limite maximum de carrières doit être imposé, afin que	Les cartes sont difficiles à lire : les zones à fort et faible potentiel ne sont pas distinguées clairement.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
				moyen de recours. Alors que c'est l'état qui est sensé les protéger	certaines communes comme la commune de Muids ne se retrouve pas suite à l'adoption du SRC avec des carrières potentielles sur 80% de son territoire transformant son territoire en une méga-carrière. 4) Imposer que toute nouvelle carrière dans une commune ne soit possible que si celles qui devraient déjà être remise en état dans cette même commune le soient effectivement. En effet, la commune de Muids et ses communes voisines vu la superficie potentielle très importante que le SRC "autorise" par rapport à beaucoup d'autres communes mentionnées dans le SRC, va subir suite à l'adoption du SRC, une pression très importante pour ouvrir de nouvelles carrières alors même que d'autres anciennes carrières qui devraient être remis en état ne le sont toujours pas et que celle-ci à déjà eu sur son territoire une quantité trop importante de carrières. En effet, le SRC ne permet	

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Non à l'inscription de Cléon comme un Gisement d'Intérêt Régional. Il faut trouver un lieu de stockage qui ne soit pas à risque pour la Seine et les eaux de pompage.
Pas confiant sur le schéma proposé	Manque d'objectivité	Pas suffisamment rendu contradictoire avec la population locale	Ce ne sont que des scénarios. Nous avons besoin de décisions rendues avec des professionnels	Pas d'avis	Voir question suivante	Je m'oppose à la réalisation de la carrière de Cléon. Elle va détruire un bois classé au PLU, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé et prépare au minimum le site à supporter 20 ans de déchets dangereux. Je réclame l'exclusion de la ville de Cléon au SRC

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
« Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC. »				« Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC. »	« Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC. »	
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
oui, voir ci-dessous	oui, voir ci-dessous	oui, voir ci-dessous	oui, voir ci-dessous	oui, voir ci-dessous	oui, voir ci-dessous	je m'oppose formellement à la carrière de CLEON. Elle détruit un bois classé au PLUi, elle fragilise les falaises, elle limite le développement de services de santé, et elle prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. je demande l'exclusion de CLEON du SRC
Je suis opposé résolument au projet tel que présenté car généraliste, administratif sans portée concrète et adapté au local c'est ma troisième tentative pour répondre de façon constructive à ce questionnaire, votre site fonctionne mal les impacts sociaux , humains et de vie locale sont négligés les analyses sont incomplètes et non contratictoires sauf à faire l'usage de "dire d'experts" les cartes sont souvent illisibles, inexploitables, je ne suis ni géologue ni géographe	aucune leçon claire tirée du passé document sous forme d'inventaires et sans analyse de ce qui a été bien réhabilité ou pas aucune leçon et préconisation étayée tiré de ce bilan	Beaucoup de manques dans cet état des lieux, insuffisance d'analyses des impacts et pressions existants sur les zones d'exploitation	Je suis contre le scenario proposé qui reprend la continuité de qui a été fait dans le passé car aucune inflexion concrète n'est intégré malgré les rapports et constats que vous faites sur les plans environnementaux et surtout sociaux. Vous proposez un scénario raisonné sans réel raisonnement systémique. Nous sommes en 2025 et de nombreuses lois,(ALUR), decrets et orientations existent depuis en matière de prise en compte de l'environnement naturel et social, vous en parlez mais ne l'intégrez nullement.	Idem Je suis contre les orientations proposées qui reprennent la continuité de qui a été fait dans le passé car aucune inflexion concrète n'est intégré malgré les rapports et constats que vous faites sur les plans environnementaux et surtout sociaux. Vous proposez des orientations raisonnées sans réel raisonnement systémique cad sans consolidation des sujets économiques, environnementaux et sociaux qui se cumulent et non se dissocient de façon séquentielle tels que vous le	Conseils nombreux mais très généraux, peu opérationnels et concrets Je demande et m'associe à toute demande de suspension de tout projet futur d'exploitation de carrière sans une prise en compte sérieuse de tous les paramètres des enjeux de développement durable pour le bien, la qualité de vie et la santé de tous ainsi que d'une gouvernance concertée, transparente entre les parties prenantes (industriel, administration, citoyens) et ajustée au demandes locales	Cartes pour géologue et objectivement peu exploitable en l'état Le SRC manque d'infographies didactiques et utiles à la compréhension des sujets complexes traités Cela contribue au manque caractérisé de transparence du SRC malgré l'abondance de la documentation et l'important travail réalisé, comme cela est regretté !

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
				<p>présentez. Les réalités et conséquences des projets proposés ne correspondront pas ainsi à la réalité probable sauf à reproduire un futur égal au passé en pire</p> <p>Nous sommes en 2025 et de nombreuses lois,(ALUR), décrets et orientations existent depuis en matière de prise en compte de l'environnement naturel et social, vous en parlez mais ne l'intégrez nullement de façon concrète et opérationnel.</p> <p>Quid de la transparence nécessaire entre les parties prenantes économiques, industriels, administratives et citoyennes ? quelle gouvernance, quel mode de consultation capable de répondre aux enjeux régionaux et locaux ?</p>		
bonjour, pour commencer, la notice et l'ensemble des autres documents est très complexe. Les documents sont très longs, 500 pages environ ! En tant que particulier il est difficile de pouvoir lire l'ensemble en	Les données semblent assez anciennes (2018 et avant). Il n'y a pas assez de mise en avant des zones de protection de captage d'eau potable ni de protection de l'environnement. Par exemple, une carte sur	Le document est là encore très long pour un particulier qui en prend connaissance le soir après son travail... L'état des lieux indique des gisements potentiels vraiment très proches des habitations existantes. Aux	Ce scénario favorise une concentration des nuisances dans certaines communes déjà fortement impactées. les derniers territoires naturels de la Seine sont des gisements. En particulier le dernier méandre de la Seine	Les orientations sont trop générales et manquent de garanties contraignantes. Par exemple concernant la remise en état après exploitation. Par exemple concernant la protection des riverains. Pourquoi n'y a t'il	Le travail du SRC est conséquent. les cartes sont nombreuses c'est bien. Mais il faudrait rendre ces documents plus accessible au grand public. Proposer des réunions d'information et de décryptage aux	Il faut un ordinateur pour pouvoir lire et zoomer sur les cartes. Ce n'est pas à la portée de tout le monde. Les zones de gisements sont à la limite des habitations. Il n'y a aucune "zone tampon" de prévue c'est préjudiciable

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>seulement 1 mois d'ouverture de la consultation. La consultation du "public" semble plutôt réservée aux initiés.</p> <p>Il n'y a pas eu de communication officielle de nos collectivités locales pour nous inciter à y répondre. Je trouve cela dommage car notre territoire est fortement concerné par ce SRC. A mois que l'objectif soit qu'il n'y ait pas beaucoup de réponse ?</p> <p>Par ailleurs, il est bien entendu qu'il faut concilier les besoins en matériaux et la protection de l'environnement normand et qu'à ce titre le SRC est un outil indispensable.</p> <p>Remarque page 22 de la notice, concernant Le choix du scénario d'approvisionnement : l'intitulé retenu « Descriptif général du scénario retenu - scénario d'approvisionnement équilibré et raisonné entre les territoires » ne correspond pas à l'un des</p>	<p>laquelle serait indiquée à la fois les gisements déjà exploités, potentiels ET les zones protégées (captage, zones humides, natura 2000, ZNIEFF...) aurait facilité la prise en compte des enjeux pour le public.</p> <p>Il n'y a pas de synthèse courte sur le % de carrière qui ont effectivement été correctement réhabilitée ou remise en état.</p> <p>Par exemple, la replantation d'arbre ces dernières années sur d'anciennes carrières de mon secteur s'est effectivement faite, mais quasiment aucun arbre n'a effectivement repris et ne s'est développé. Ce n'est donc pas une remise en état initial et le territoire reste dégradé d'un point de vue paysage et biodiversité.</p> <p>L'agriculture ne peut se refaire à l'identique après la fin d'une carrière. Le sol de limon profond par exemple n'est plus le même, la vie du sol est bouleversée voir absente, la rétention d'eau différente. cela n'est pas</p>	<p>limites des habitations mêmes !</p> <p>Le SRC n'indique pas si les petites routes de campagne existantes sont compatibles avec un trafic de poids lourds ou engins de chantier.</p> <p>Il devrait avoir juxtaposition des Gisements d'intérêt et des carrières en cours d'exploitation et des carrières dont l'activité est terminée.</p>	<p>encore à l'état naturel pourrait être totalement mis en carrière.</p> <p>Dans une logique de développement durable, il vaudrait mieux construire autrement, en matériaux renouvelables (tels que le bois) ou recycler des matériaux existants. Les ressources du sol (roches mères, sables...) sont non renouvelables. A ce rythme là, que laisserons nous aux générations futures pour leurs propres besoins ?</p> <p>Par ailleurs, nos ressources en eau potables sont déjà très fragilisées (contamination aux pesticides, restriction en quantité dues aux sécheresses, inondations et coulées de boues...). Les outils de protection semblent trop faibles.</p> <p>L'excavation d'une grande couche de sol ne permettra plus une rétention et filtration de l'eau comme à son état d'origine.</p>	<p>pas de dédommagement des riverains pour les nuisances occasionnées ?</p> <p>Pourquoi n'y a t'il pas de contraintes des carrières concernant des horaires d'exploitation (ex pas d'exploitation de nuit à moins de 5 km des habitations) ?</p> <p>le SRC montre une insuffisante articulation juridique avec les PLU et autres documents d'urbanisme. Il y a un risque de non conformité.</p> <p>Il est indispensable par ailleurs de réduire notre besoin en matériaux non renouvelables, et donc réduire l'ouverture de nouvelles carrière. Il me semble indispensable de préserver notre environnement encore naturel et les territoires qui ne sont pas compensables (ex tourbières, zones humides) et les paysages uniques comme par exemple les dernières terrasses alluviales de la vallée de la Seine. Une fois détruit, c'est</p>	<p>riverains des communes directement impactées ou potentiellement concernées.</p> <p>Associer les riverains lors de tout projet d'ouverture d'ICPE</p> <p>Le SRC devrait plus accentuer sur la réduction des volumes extraits afin d'aller vers plus de matériaux alternatifs. Cela répondrait mieux aux enjeux de développement durable et de sobriété.</p> <p>Mieux suivre la remise en état, avec une obligation de résultat dans un lab de temps donné et des contrôles.</p>	<p>pour les riverains. Il devrait y avoir une carte de synthèse qui montre à la fois les enjeux de protection de l'eau, les zones de protection de l'environnement, les gisements...</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
quatre choix proposés juste au dessus. Sur quelle base a été choisi ce scénario n°5 ?	<p>abordé ni évalué.</p> <p>La dimension sociale de l'acceptabilité des carrières par les riverains est peu évaluée.</p> <p>La dimension impact sur la santé des riverains pourrait être plus évaluée.</p> <p>De plus, depuis 2018 il y a la crise du logement, la baisse du nombre de nouvelles constructions que nous entendons à la radio. Y a t'il vraiment besoin de toujours plus construire, et donc extraire ?</p>			trop tard. L'homme n'est pas capable de les recréer.		
						Je M'oppose a la carrière de Cleon .Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de service de santé, et prépare 20 ans au plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cleon du SRC.)

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon . Elle détruit un bois classé au PLUi ,fragilise les falaises , limite le développement de services de santé , et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux . Je demande l'exclusion de Cléon du SRC .
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon.ELlr détruit un bois Classé au PLUi.fragilise les falaises.limite le développement de services de santé. Et prépare 20ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC
C'est avec beaucoup d'inquiétude et de difficulté que j'ai parcouru les	Je vous remercie de m'offrir l'occasion de commenter la Partie 1 - Bilan des	En tant que personne très soucieuse de la nature et qui a du mal à décortiquer ce	Ayant de sérieuses préoccupations concernant l'avenir de la nature et étant	La Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie	Poursuivant mon analyse des documents du Schéma Régional des Carrières (SRC)	Je note que le Atlas cartographique (GIN et GIR) et les Cartes (GPE) de 1 à 6

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>documents du Schéma Régional des Carrières (SRC), y compris la Notice de présentation (version d'Août 2025). Je me soucie énormément de la nature et de ce que nous allons laisser aux générations futures.</p> <p>Voici mes commentaires, rédigés par une personne qui a trouvé ces documents extrêmement complexes et peu clairs pour un citoyen.</p> <p>1. Problèmes de clarté et d'accessibilité pour le public</p> <p>Le document est rempli de termes techniques et d'acronymes (DREAL, SDC, GIN, GIR, SCoT, PLUi). Malgré les efforts, la complexité du langage rend la participation du public (comme moi) très difficile.</p> <p>Difficulté à se repérer sur les cartes : La Notice renvoie à un Atlas cartographique. Or, il est indiqué que l'échelle de travail du SRC est au 1/100 000e. À cette échelle, il est très difficile, voire impossible, de repérer clairement ma zone d'habitation ou les enjeux</p>	<p>précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie. En tant que citoyen novice dans ces dossiers et très préoccupé par l'avenir de la nature, j'ai trouvé cette partie nécessaire, mais très technique et souvent frustrante.</p> <p>Ce document est le bilan des cinq anciens Schémas Départementaux des Carrières (SDC) qui ont été approuvés entre 2014 et 2015, en application de la loi de 1993. Son objectif est de faire le point sur l'approvisionnement et l'impact des carrières sur l'environnement durant leur période d'application, soit de 1998/1999 à 2014/2015.</p> <p>Voici mes commentaires sur ce bilan, qui, je crois, révèle surtout les faiblesses des protections passées :</p> <p>1. Un document tourné vers le passé et peu clair</p> <p>Données Anciennes : Les documents s'appuient beaucoup sur des données</p>	<p>type de document technique, la Partie 2 - État des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie m'a laissé une impression mitigée : elle révèle l'étendue des dégâts et des risques, mais semble utiliser des outils de protection qui me paraissent trop faibles.</p> <p>Voici mes commentaires, vus à travers le prisme de ma difficulté à comprendre ce jargon et de mon inquiétude pour l'environnement :</p> <p>1. Des données qui ne sont plus à jour face à l'urgence climatique</p> <p>J'ai trouvé frustrant de lire un document censé planifier l'avenir jusqu'en 2032, mais qui s'appuie très largement sur des données anciennes.</p> <p>Données de 2018 : L'année de référence utilisée est souvent 2018, ce qui me fait douter de la pertinence des analyses, car les défis (comme le changement climatique et les besoins en matériaux recyclés) ont beaucoup évolué depuis.</p>	<p>novice dans l'analyse de ces documents techniques, la Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie est celle qui me rend le plus anxieux, car elle trace l'avenir de l'exploitation pour les douze prochaines années (jusqu'en 2032).</p> <p>Cette partie décrit la prospective des besoins, des ressources et des transports, et justifie le choix du scénario retenu.</p> <p>Voici mes commentaires et mes vives inquiétudes :</p> <p>1. Le scénario retenu : un compromis insuffisant pour l'environnement</p> <p>Le SRC a choisi un « scénario d'approvisionnement équilibré et raisonnable entre les territoires ». Ce choix est présenté comme une solution raisonnable entre le scénario "fermeture" (le meilleur d'un point de vue environnemental) et le scénario "création/extension" (le plus performant pour</p>	<p>est le cœur du document, car c'est elle qui définit les règles que les carriers et les collectivités devront suivre pendant les douze prochaines années.</p> <p>En tant que citoyen novice, j'ai trouvé cette partie pleine de bonnes intentions, mais je suis profondément inquiet parce que les mesures me paraissent souvent trop vagues et non contraignantes, ce qui risque de ne pas garantir la protection de la nature que nous devons aux générations futures.</p> <p>Le SRC s'articule autour de sept orientations principales.</p> <p>Voici mes commentaires sur les points qui m'inquiètent le plus, car ils touchent à la sécurité et à la pérennité de l'environnement :</p> <p>1. Manque de protection stricte des zones sensibles (Orientation n° 5)</p> <p>L'Orientation n° 5 : Préserver l'environnement est celle qui devrait être la plus ambitieuse, mais elle souffre d'un compromis qui me</p>	<p>en tant que personne novice et très attachée à la préservation de la nature pour les générations futures, la Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie représente le guide des bonnes pratiques environnementales.</p> <p>Ce tome 5, dont la dernière version soumise à la consultation publique date d'Août 2025, est spécifique au SRC de Normandie. Il est constitué de recommandations et de bonnes pratiques qui, si elles sont mises en œuvre, sont réputées conformes à l'application du SRC.</p> <p>Voici mes commentaires sur cette partie, qui me donne une lueur d'espoir, mais dont la nature même - le conseil plutôt que l'obligation - soulève des inquiétudes :</p> <p>1. La Nature Utile, mais Non Contraignante du Document</p> <p>Le principal point fort de cette partie est son objectif : elle sert de guide pour la prise en compte de la</p>	<p>(Gisements Potentiellement Exploitables) sont des annexes cartographiques essentielles qui concrétisent l'identification des zones d'extraction futures. Leurs limites et leur interprétation sont des sources majeures d'inquiétude pour les collectivités et moi-même, en tant que citoyen soucieux de la nature.</p> <p>En tant que personne qui se soucie de la nature et de l'avenir de la planète, ces cartes, bien que techniquement détaillées, sont ma principale source d'anxiété, car elles indiquent où et comment la nature pourrait être sacrifiée dans le futur.</p> <p>Voici mes commentaires sur l'Atlas cartographique des GIN et GIR (Gisements d'Intérêt National et Régional) et les Cartes des GPE (Gisements Potentiellement Exploitables) :</p> <p>1. Problème majeur : l'échelle et le report de responsabilité</p> <p>L'utilisation de ces cartes à</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>locaux précis. J'ai eu l'impression que ces cartes étaient destinées aux techniciens et non aux citoyens lambda. D'ailleurs, certains EPCI (Communautés de communes) ont même trouvé les cartes difficiles à lire.</p> <p>Consultation trop courte : L'élaboration du SRC a duré longtemps (démarrée en 2019), mais la consultation du public (en octobre 2025) ne dure qu'un mois. C'est beaucoup trop court pour permettre à quelqu'un comme moi de comprendre tous ces tomes, de se renseigner, et de donner un avis éclairé. Lors de la concertation préalable, la durée n'était que de 15 jours.</p> <p>2. Le flou sur la protection environnementale (Les "couleurs")</p> <p>J'ai compris que le schéma utilise un système de couleurs (Gris, Rouge, Orange, Jaune) pour classer les zones selon leur sensibilité environnementale. Ce</p>	<p>de 2018 ou même sur les travaux réalisés entre 2008 et 2015. En lisant cela, j'ai l'impression que nous regardons le passé, alors que les enjeux (climatiques, biodiversité) sont urgents aujourd'hui. L'Autorité environnementale (Ae) a d'ailleurs recommandé de compléter ce bilan avec des éléments plus récents.</p> <p>Difficulté d'analyse : Le bilan est réalisé à partir de questionnaires auprès des acteurs, de séminaires, et d'une analyse de 27 projets menés entre 2015 et 2020. Si cette analyse qualitative est utile, elle reste très générale, et les nombreux acronymes et références réglementaires ne facilitent pas la lecture pour le public.</p> <p>2. Le constat de l'inefficacité des protections antérieures</p> <p>Le bilan des SDC confirme mes craintes : les outils de planification précédents étaient faibles, ce qui explique pourquoi la nature a été tant abîmée.</p> <p>Manque d'opposabilité : Le</p>	<p>L'appel à l'actualisation : Même l'Autorité environnementale (Ae) recommande de fournir une vision consolidée plus récente des productions et des flux de matériaux, car l'extraction de ce document a été longue (l'élaboration a duré de 2019 à 2024). La DREAL prévoit de faire ce travail d'actualisation plus tard, via l'Observatoire des matériaux, ce qui me semble trop tardif.</p> <p>2. Le constat alarmant sur l'environnement et la ressource en eau</p> <p>La Partie 2 est censée décrire la richesse de notre région, mais elle révèle des faiblesses graves, surtout concernant l'eau, un bien essentiel pour les générations futures.</p> <p>Eaux souterraines contaminées : J'ai été très inquiet de lire que sur les 37 masses d'eau souterraines de Normandie, 24 sont en mauvais état chimique. Cela montre que nos ressources sont déjà fragilisées avant</p>	<p>l'exploitation).</p> <p>Ce scénario retenu repose sur plusieurs hypothèses qui me laissent perplexe quant à la réelle priorité donnée à la nature :</p> <p>Légère baisse de la consommation, mais toujours un déficit : Le scénario retient une estimation du besoin à 2032 en légère baisse, avec un ratio de consommation de 5,58 tonnes par habitant et par an, contre 5,86 t/hab/an en 2018. Cette baisse de 5 % me semble modeste face à l'urgence de la sobriété. De plus, même avec ce scénario,</p> <p>la région Normandie consommera 18,4 millions de tonnes de granulats pour une production estimée de 17,5 millions de tonnes en 2032. Un déséquilibre apparaît, et les leviers pour y répondre sont renvoyés aux collectivités locales (points de vigilance).</p> <p>Recyclage maximisé (Hypothèse "Haute") : Le scénario s'appuie sur un recours maximisé aux</p>	<p>paraît dangereux.</p> <p>Zonage trop permis : Le SRC classe les zones sensibles par couleur (Gris, Rouge, Orange, Jaune). Or, je suis très déçu que les zones d'importance vitale comme les sites Natura 2000 ne soient classées qu'en zone Orange (enjeux modérés).</p> <p>La classification en Orange signifie que l'exploitation y est possible "sous réserve" de démontrer l'absence d'impact significatif après avoir appliqué les mesures "éviter-reduire-compenser" (ERC).</p> <p>L'Autorité environnementale (Ae) elle-même préconise de classer ces sites, ou à minima leurs habitats prioritaires, en zone Rouge (présomption d'interdiction ou encadrement très fort). La Mesure 5.2, qui définit ce zonage, n'est donc pas assez forte pour protéger réellement ces milieux.</p> <p>Protection de l'eau : L'évaluation environnementale (EES) estime que le traitement du</p>	<p>biodiversité en phase de conception des projets, d'exploitation et de réaménagement.</p> <p>Intention positive : La rédaction d'un tome spécifiquement dédié aux bonnes pratiques est un signe d'appropriation des enjeux environnementaux par l'organisme responsable.</p> <p>Il résume notamment un guide de la DREAL Normandie sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets terrestres normands, en se focalisant sur les points les plus importants pour les carrières.</p> <p>Les limites du "Conseil" : Cependant, en tant que citoyen, je trouve qu'il est frustrant que les éléments les plus protecteurs pour la nature soient relégués à des « conseils » et des « recommandations ». Les EPCI et d'autres acteurs ont exprimé des inquiétudes générales sur le fait que le SRC oriente sans imposer. Si un carrier ne suit pas ces</p>	<p>l'échelle régionale pose un problème fondamental : Échelle illisible pour la planification locale et les citoyens : Ces cartes, y compris celles des GPE et des GIN/GIR, sont élaborées à l'échelle du 1/100 000e. Cette échelle est beaucoup trop large. Plusieurs collectivités l'ont d'ailleurs regretté, l'Intercom Bernay notant que l'« apprehension des éléments cartographiques n'est donc pas facilitée » et que sa zone géographique n'est « pas facilement repérable ». Insuffisance pour la gestion des nuisances : L'échelle au 1/100 000e « nécessite une analyse plus fine des enjeux à l'échelle des territoires des EPCI et ScoT ». Cela signifie que les risques de nuisances concrètes pour les riverains (bruit, habitat) ne sont pas gérés par le SRC, mais sont reportés sur les documents d'urbanisme locaux (SCoT, PLUi).</p> <p>Absence de zone tampon pour l'habitat : La Métropole</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>système semble logique, mais je suis très inquiet de ce qu'il permet concrètement : Le classement des zones sensibles (Orange) : J'ai du mal à comprendre pourquoi des zones aussi importantes que les sites Natura 2000 sont classées en zone Orange (enjeux modérés). Si c'est un site d'importance européenne pour les espèces, pourquoi n'est-il pas en zone Rouge (interdiction) ?.</p> <p>Le classement en Orange signifie que l'exploitation est possible "sous réserve" d'appliquer la séquence "Éviter-Réduire-Compenser" (ERC). Si ces zones sont si importantes, l'exploitation devrait être interdite, point final.</p> <p>Le problème des zones humides : Les documents mentionnent que les zones humides (ZH) sont des milieux fragiles, et que les détruire est "non-compensable" ou "extrêmement complexe" à compenser efficacement.</p>	<p>point le plus critique que j'ai retenu est que les SDC n'étaient pas opposables aux documents d'urbanisme (SCoT, PLU). Cela signifie que les SDC, qui devaient protéger les zones sensibles, étaient souvent "oubliés" des documents locaux d'aménagement, ce qui conduisait à des conflits et des complications. Les SDC étaient principalement un cadre d'aide à la décision pour les préfets et un guide pour les professionnels.</p> <p>Inégalités dans la protection : Les anciens schémas n'étaient pas cohérents entre eux. Les SDC de l'ancienne Haute-Normandie (Eure et Seine-Maritime) et ceux de l'ancienne Basse-Normandie (Calvados, Manche, Orne) n'avaient pas la même méthodologie et ne donnaient pas la même priorité aux enjeux. Par exemple, la hiérarchisation de la vulnérabilité des zones pour la biodiversité et pour la protection des captages</p>	<p>même de considérer les nouvelles carrières. Ressources non renouvelables : L'état des lieux rappelle que les ressources comme les roches massives pourraient être épuisées en environ 30 ans, et les sables en environ 20 ans au rythme actuel. Cela renforce mon sentiment qu'il faut absolument favoriser le recyclage et la sobriété (Orientation 2).</p> <p>Biodiversité : La Normandie a une richesse géologique et de nombreux sites naturels, comme les sites Natura 2000 (environ 7 % du territoire terrestre). Le document reconnaît que l'extraction peut entraîner une modification radicale de l'environnement.</p> <p>3. Le problème des GISEMENTS et de la localisation</p> <p>C'est dans cette Partie 2 que sont présentés les Gisements d'Intérêt National (GIN) et Régional (GIR). C'est là que l'inquiétude devient</p>	<p>matériaux issus du recyclage. C'est une bonne chose, mais ce sont des trajectoires "optimistes" et "volontaires" élaborées à dire d'experts. Le maintien de la production en Normandie repose donc sur une hypothèse "Haute" de recyclage. Si le recyclage n'atteint pas ce niveau, la pression sur les carrières primaires sera encore plus forte.</p> <p>Maintien des exportations vers l'Île-de-France (IDF) : Le scénario prévoit le maintien des exportations vers l'Île-de-France en utilisant des modes de transport "virtueux" (fluvial, fer). L>IDF dépend fortement de la Normandie pour ses matériaux alluvionnaires (85 % des exportations normandes en 2018). Ce maintien des exportations signifie que la Normandie continue de solliciter ses ressources pour une région extérieure. De plus, même si le SRC encourage le transport fluvial pour ces flux, l'Approvisionnement</p>	<p>cycle de l'eau et des zones humides (ZH) dans cette partie est insuffisant. Les zones stratégiques pour l'eau potable ne sont classées en Rouge (interdiction) qu'en cas de cumul avec un autre zonage (comme Natura 2000), ce qui n'est pas assez protecteur face aux effets du changement climatique.</p> <p>2. Le report de responsabilité sur les élus locaux (Orientation n° 6)</p> <p>L'Orientation n° 6 : Une prise en compte de la ressource dans les territoires est celle qui encadre l'intégration du SRC dans les documents d'urbanisme locaux (SCoT et PLU(i)). C'est ma plus grande source d'inquiétude :</p> <p>Ambiguité de l'opposabilité : Le SRC a un rapport de compatibilité avec les documents d'urbanisme, qui doivent être mis à jour dans les trois ans suivant l'approbation du SRC.</p> <p>Les Métropoles sont contre le flou : Plusieurs collectivités (comme la Métropole Caen</p>	<p>"conseils", il est difficile de savoir quelles seront les conséquences réelles pour la nature.</p> <p>2. Le Contenu : Des Pratiques Essentielles à Pérenniser</p> <p>Cette partie se concentre sur les bonnes pratiques pour minimiser l'impact sur la biodiversité et d'autres enjeux critiques :</p> <p>Prise en compte de la biodiversité (Guide ERC) : La Partie 5 résume un guide sur la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC). Elle insiste sur l'importance de la caractérisation du fonctionnement écologique des aires d'étude avant tout projet, ce qui est fondamental pour ne pas détruire inutilement des habitats.</p> <p>Espèces Rares et Impacts Non Compensables : Le document mentionne des critères d'intérêt régional, comme la présence d'espèces rares en Normandie. Il insiste sur la nécessité de repenser le projet et de revenir à la</p>	<p>Caen Normandie s'inquiète du fait que les Gisements (GIR, GIN et GPE) sont souvent « identifiés jusqu'en limite immédiate des zones urbanisées ». Elle demande la prise en compte d'une « distance de recul matérialisant une zone tampon sans exploitation possible » entre les gisements et les zones urbanisées ou destinées à l'être (Zones U des PLU, etc.). Le SRC n'a apporté « Pas de modification » à ce sujet, se justifiant par l'échelle du 1/100 000e.</p> <p>2. Le caractère non contraignant et le manque de sécurisation</p> <p>Ces cartes sont des outils d'information, mais leur valeur juridique n'est pas absolue, ce qui est une source de stress pour les collectivités et pour moi-même :</p> <p>Pas un droit d'exploiter : L'Atlas lui-même précise que les « enveloppes visibles ne sont pas des surfaces avérées de gisements au sens</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>Pourtant, je vois que des projets continuent d'impacter ces zones. Le SRC lui-même ne prend en compte les zones de protection d'eau (AEP) dans le zonage Rouge qu'en cas de cumul avec un site Natura 2000. Cela ne me rassure pas du tout sur la préservation de la ressource en eau face au changement climatique.</p> <p>La remise en état après exploitation : Le plan parle de remettre en état les carrières, mais je me demande ce que cela veut dire à long terme. Quand une carrière est remblayée, est-ce qu'on est sûr qu'il n'y a pas de risque de pollution ou de danger ? Et est-ce que cela garantit vraiment le retour de la biodiversité ? Il est d'ailleurs noté que l'on pourrait utiliser ces anciens sites pour le photovoltaïque, mais je souhaite que la priorité reste la vocation agricole ou naturelle pour la terre.</p> <p>3. La responsabilité rejetée sur les acteurs locaux</p>	<p>d'eau potable (AEP) était variable selon les départements. Cela montre un manque d'harmonisation régionale dans la protection de la nature.</p> <p>3. Les problèmes de suivi et de respect des mesures (ERC)</p> <p>Le bilan met en lumière des lacunes importantes dans le suivi des activités et l'application des règles environnementales :</p> <p>Compensation Défaillante : L'analyse des projets montre qu'entre 2014 et 2020, sept dossiers ont proposé le réaménagement/remise en état d'une carrière comme mesure compensatoire. C'est très inquiétant, car la compensation ne devrait pas consister en la simple remise en état du site, même écologique.</p> <p>Manque de suivi des indicateurs : Il n'y a pas de réponses précises et immédiates concernant le suivi des indicateurs définis dans les SDC (nombre de carrières conformes, suivi PLUi).</p>	<p>cartes indiquent où l'exploitation est possible. Le zonage de protection est trop faible : Les GIN et GIR sont des zones importantes pour l'approvisionnement. Le SRC utilise un système de couleurs pour hiérarchiser les enjeux environnementaux.</p> <p>Or, je constate avec beaucoup de déception que les sites Natura 2000 sont classés en zone d'enjeux modérés (orange), alors qu'ils devraient être strictement interdits (Rouge). Cela signifie que l'exploitation y est "possible sous réserve" de compensation.</p> <p>Localisation trop générale (1/100 000e) : L'échelle de travail du SRC est au 1/100 000e. Cela ne permet pas de localiser avec précision les carrières futures. Pour moi, cela signifie que, bien que le document reconnaîsse les enjeux, il ne les protège pas concrètement sur le terrain, renvoyant l'analyse fine aux collectivités locales (SCoT et PLUi).</p> <p>Risques de proximité :</p>	<p>des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime connectés au fleuve sont peu concernés par le transport fluvial interne.</p> <p>Pressions sur l'environnement et la santé : Le scénario retenu est censé entraîner une diminution des pressions sur les écosystèmes et la santé. Cependant, l'analyse comparative des scénarios montrait que le scénario "zéro" était le mieux disant d'un point de vue environnemental, car toute intensification de l'extraction (extension/création) augmente la pression sur la biodiversité, les paysages, et la santé (augmentation du trafic routier).</p> <p>3. Le manque de précision et le report de responsabilité</p> <p>Ma principale angoisse en tant que citoyen est que le SRC est orientatif, mais n'impose rien de précis aux acteurs locaux. Cette partie 3, qui est le cœur de la planification, manque de clarté dans ses prescriptions</p>	<p>Normandie et Cingal-Suisse Normande) ont émis des avis défavorables sur cette orientation, car le SRC "orienté sans imposer" de manière précise la localisation des carrières futures.</p> <p>Risques de contentieux : Elles affirment que la Partie 4 fait porter une "grande responsabilité" aux SCoT et PLU(i). Elles demandent que le SRC prescrive clairement et localement ce qu'il entend faire appliquer dans la Partie 4, afin de ne pas laisser aux collectivités l'intégralité des risques juridiques de recours (contentieux) liés aux projets de carrières.</p> <p>3. La remise en état des sites et les risques à long terme (Orientation n° 4)</p> <p>L'Orientation n° 4 : Une remise en état partagée et adaptée aux enjeux du territoire contient des mesures importantes sur la fin de l'exploitation, mais des incertitudes subsistent sur la</p>	<p>phase d'évitement si les impacts sont jugés non-compensables ou difficilement compensables. C'est une mesure essentielle qui me rassure sur le papier.</p> <p>Prise en compte de la spécificité Normande : Le Tome 5 décrit des particularités à prendre en compte en Normandie, notamment des habitats et espèces importants spécifiques à la région, pour lesquels les atteintes sont indiquées.</p> <p>3. Les Lacunes et les Demandes d'Amélioration</p> <p>Même si le principe d'un guide de bonnes pratiques est louable, les consultations ont soullevé des lacunes importantes :</p> <p>Absence de l'adaptation au changement climatique : L'Autorité environnementale (Ae) a recommandé d'inclure dans le Tome 5 toute recommandation méthodologique pour intégrer l'adaptation au changement climatique aux études d'impacts des</p>	<p>qualitatif ». Toutefois, ces enveloppes « ne constituent pas un droit de préemption foncière pour exploiter ». L'identification d'un GIN/GIR « n'implique pas forcément ouverture de carrières ». La collectivité reste décisionnaire : Malgré l'Orientation 6.3 qui demande aux SCoT et PLU(i) d'intégrer les zonages GIN/GIR, la collectivité « reste décisionnaire sur la délimitation effective des gisements d'intérêts dans son document d'urbanisme ».</p> <p>Projets possibles en dehors des zones cartographiées : Un « projet de carrière à l'extérieur des GIR/GIN est tout à fait possible ». Cela signifie que l'effort de cartographie du SRC ne garantit pas la non-implantation dans des zones non identifiées comme prioritaires.</p> <p>3. Les GPE : l'étendue du risque pour la nature</p> <p>Les cartes GPE (Gisements Potentielle</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
J'ai compris que le SRC est un document régional. Il donne des orientations générales mais n'impose pas la localisation exacte des futures carrières (GIN et GIR). Le risque pour les communes : Ce travail de précision (choisir les zones exactes, faire les études fines pour éviter les nuisances, comme le bruit ou le trafic des camions) est laissé aux collectivités locales (SCoT et PLUi). Plusieurs collectivités (comme Caen Normandie Métropole) ont émis des avis défavorables ou des réserves, car elles estiment que le SRC fait porter "une grande responsabilité" et l'intégralité des "risques juridiques de recours" (risques de procès) sur elles. En tant que citoyen, je trouve que le Schéma, qui est censé sécuriser l'avenir, manque de prescriptions claires et localisées et ne parvient pas à sécuriser les documents d'urbanisme	environnemental, etc.). Le bilan indique qu'il n'a pas été possible d'établir un bilan de ces indicateurs. Problèmes de concertation : Bien que les acteurs aient souligné l'importance de la concertation en amont, les contributeurs du public se sont plaints du manque de représentation des organismes agissant en faveur de la préservation des milieux aquatiques dans les comités techniques d'élaboration du SRC. En conclusion, la Partie 1 me conforte dans l'idée que les anciens SDC manquaient cruellement de rigueur, d'harmonisation et d'opposabilité pour protéger efficacement l'environnement. La seule chose positive est que le SRC actuel a été élaboré pour corriger ces faiblesses, notamment en devenant compatible avec les documents d'urbanisme, en espérant que cette nouvelle règle soit réellement	Plusieurs collectivités, comme Caen Normandie Métropole, ont soulevé le problème que ces Gisements sont identifiés jusqu'en limite immédiate des zones urbanisées. Le fait de les localiser si près des habitants (sans zone tampon imposée) signifie que les futures nuisances (bruit, trafic) sont inévitablement reportées sur les populations. 4. Un début d'outil numérique, mais pas de solution J'ai noté l'effort de la DREAL pour mettre en ligne une carte dynamique. L'idée de rendre l'information accessible pour visualiser les enjeux (biodiversité, zones humides, carrières) est positive.	et renvoie la responsabilité sur les SCoT et PLUi. Le flou sur les besoins réels : Des collectivités, comme la Métropole Caen Normandie (qui a rendu un avis défavorable), trouvent que le SRC est imprécis sur les besoins réels du territoire et se borne à constater une "perspective de forte diminution de la production de matériaux". Il manque des prescriptions claires pour justifier la production locale, ce qui crée une grande insécurité juridique pour les documents d'urbanisme locaux.	pérennité. Nuisances pour les riverains (Mesure 4.7) : Des acteurs ont regretté que les nuisances pour les riverains et les obligations des carrières à ce titre soient "trop floues". La Mesure 4.7 vise pourtant à prendre en compte les enjeux sur les biens et les personnes, notamment par des recommandations sur la mise en sécurité. Concertation : L'Orientation 4 prévoit d'intégrer la concertation (Mesure 4.1) et de mettre en place une instance de concertation (Sous-mesure 4.1.1) qui est essentielle pour le dialogue avec les élus et les riverains, notamment avant la dernière phase d'exploitation.	carrières. Cette thématique (notamment celle de l'eau) devra être renforcée lors de l'évaluation à mi-parcours du SRC. Absence des enjeux paysagers : Il a été demandé que la thématique sur la préservation des paysages et l'intégration paysagère puisse également étoffer cette partie. Techniques d'exploitation : L'Ae avait suggéré à l'origine que le Tome 5 couvre un champ d'application plus large, y compris des techniques d'exploitation générant moins de pollutions et nuisances.	Exploitables) montrent l'ensemble des zones où l'exploitation est théoriquement possible, une fois les zones d'interdiction stricte (Gris) soustraites. Ces cartes me révèlent l'ampleur des risques : Domination des zones agricoles : Les GIN et GIR sont majoritairement situés sur des zones agricoles (83 % des GIN et 76 % des GIRN). Bien que l'exploitation soit possible, cela met une pression énorme sur l'espace agricole et les forêts (21 % pour les GIRN). Superposition avec les enjeux environnementaux : L'analyse croisée des GPE et GIN/GIR avec les zonages environnementaux (Rouge, Orange, Jaune) est alarmante : 50 % des GIRN (Granulats) se situent en zones à enjeux forts (Orange). 80 % des GIRN (Granulats) sont situés dans un périmètre où l'exploitation est possible « sous réserve » de l'application de la

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>locaux. Si le SRC ne me dit pas clairement ce qui est interdit chez moi, le risque de conflit d'usage avec l'habitat (nuisances sonores, trafic) reste entier.</p> <p>4. Conclusion : Que manque-t-il ?</p> <p>Pour que je sois rassuré en tant que citoyen, il faudrait :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un résumé plus simple et accessible au public. 2. Un engagement plus fort et contraignant de la part de la Région pour interdire l'exploitation dans les zones d'enjeux majeurs (Rouge), notamment pour les zones humides et les sites de protection de l'eau. 3. Des données plus claires sur les nuisances pour les riverains (bruit, poussières, trafic) et des obligations plus strictes et moins "floues" pour les carriers sur ces points. 4. Une meilleure clarté sur les matériaux de remblaiement pour garantir qu'il n'y ait pas de risque d'enfouissement de déchets et pour assurer le retour de 	<p>appliquée pour les futures générations.</p>	<p>laisser les collectivités se débrouiller pour localiser les futures carrières - n'est pas suffisante pour me rassurer sur l'avenir de notre région.</p>	<p>devront définir les zones favorables, en prenant en compte tous les enjeux. Le problème du transport routier : La Mesure 3.3 vise à optimiser l'usage du mode routier. La sous-mesure 3.3.1 favorise l'approvisionnement par des carrières de proximité. Or, l'analyse des incidences montre que le respect des périmètres à forts enjeux environnementaux (zonages Orange et Rouge) peut engendrer un éloignement des sites de production et donc avoir des incidences négatives sur les émissions de GES et les nuisances dues au transport. Le scénario, en réduisant l'accès à la ressource alluvionnaire (qui se transporte bien par fleuve), pourrait paradoxalement augmenter la part du transport routier pour les flux internes.</p> <p>La Logistique : L'Orientation n° 3 vise à s'appuyer sur les opportunités logistiques. Il est bon de voir que des mesures visent le maintien et</p>	<p>d'enfouissement de déchets. La DREAL a prévu d'ajouter dans la Sous-mesure 4.5.3 la stratégie de contrôle sur la qualité des remblaiements pour s'assurer qu'ils ne nuisent pas à la qualité du sol et de l'eau.</p> <p>Pérennité écologique : Je trouve que le SRC ne met pas assez l'accent sur la réhabilitation des carrières en prairie ou en forêt, qui sont pourtant des aménagements post-exploitation favorisant les fonctions de puits de carbone. Le SRC préfère mentionner la possibilité de réaménagement pour la production d'énergie renouvelable (photovoltaïque), mais seulement en dehors des espaces à vocation agricole ou naturelle.</p> <p>4. La contradiction du transport (Orientation n° 3)</p> <p>L'Orientation n° 3 : S'appuyer sur les opportunités logistiques... et limiter l'impact du transport est importante pour réduire les</p>	<p>Cela garantit que les études d'impact (Mesure 5.3) sont bien réalisées de manière proportionnée aux enjeux.</p> <p>Accompagnement et Concertation (Mesure 5.2) :</p> <p>Le SRC recommande également, dans le cadre de la Mesure 5.2, d'organiser un accompagnement en amont du projet auprès du service instructeur, à la demande du pétitionnaire. Le bilan montre que lorsque le service instructeur est sollicité (16 dossiers sur 27 analysés), le taux d'avis favorable pour le dossier initial est de 75 %, contre seulement 45 % sans accompagnement.</p> <p>En résumé, la Partie 5 est un document essentiel pour les professionnels, car il donne des outils concrets pour ne pas abîmer la nature.</p> <p>Cependant, je regrette que son contenu soit désigné comme de simples « conseils », car pour les enjeux vitaux comme l'eau et la biodiversité, des règles contraignantes devraient</p>	<p>séquence ERC.</p> <p>5 % des GIN/GIR (Granulats) sont en zone Rouge (enjeux très forts).</p> <p>Menace sur l'eau et la biodiversité : L'analyse révèle que, pour l'unité lithologique 25 (Sables et graviers alluvionnaires), plus de 4 400 hectares sont recouverts par des enjeux environnementaux de couleur « rouge », notamment dans l'axe de la vallée de la Seine.</p> <p>4. Le besoin de cartes plus complètes</p> <p>L'Autorité environnementale (Ae) et des collectivités ont demandé des améliorations qui n'ont pas été totalement intégrées :</p> <p>Manque de superposition d'informations : L'Ae a recommandé de « fournir les cartes permettant de localiser les carrières actuelles et les gisements par rapport aux secteurs identifiés à enjeu</p>

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
la biodiversité après exploitation.			<p>le développement du transport fluvial (Mesure 3.1) et ferroviaire (Mesure 3.2). Cependant, le document note que la mise en service du canal Seine-Nord en 2028 pourrait réduire la demande francilienne de matériaux normands, ce qui fragiliseraît la Mesure 3.1.</p> <p>4. Les incohérences et les données manquantes</p> <p>Le scénario présente des faiblesses méthodologiques relevées même par l'Autorité environnementale (Ae) :</p> <p>Incohérence des bilans GES : Le bilan des émissions de GES à l'horizon 2032, fondé sur ce scénario, est jugé non cohérent par l'Ae.</p> <p>L'estimation d'une réduction d'environ 20 % des émissions de GES est corrélée à une baisse d'environ 4 Mt/an des matériaux extraits ou transportés, ce qui n'est pas suffisamment expliqué par la légère baisse de consommation. L'Ae recommande de présenter un bilan fondé sur des données cohérentes entre</p>	<p>émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle vise à maintenir et développer le transport fluvial (Mesure 3.1) et ferroviaire (Mesure 3.2).</p> <p>Le paradoxe environnemental : Le Rapport d'évaluation environnementale stratégique (EES) souligne que la volonté de protéger les zones sensibles (enjeux Orange et Rouge) peut conduire à l'ouverture de carrières plus éloignées des bassins de consommation.</p> <p>Cet éloignement peut entraîner des incidences négatives sur les dimensions énergétiques, la qualité de l'air, et les émissions de GES à cause de l'augmentation de la distance du transport routier. Cela crée une tension entre la protection locale (Orientation 5) et la réduction de l'impact climatique global (Orientation 3).</p> <p>En conclusion, la Partie 4 contient les mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC)</p>	<p>être la norme, et non l'exception. J'espère que lors de la révision à mi-parcours, l'intégration des bonnes pratiques liées au climat et au paysage sera rendue plus visible et plus forte.</p>	<p>environnemental, au moins pour chaque thématique ». En effet, « Aucune d'entre elles [les cartes] ne superpose les carrières actuelles ou les gisements identifiés avec les enjeux environnementaux ».</p> <p>Localisation des GPE en zone Jaune : La carte des enjeux environnementaux de l'arrondissement de Caen, par exemple, ne permet pas de « repérer les zones de niveau 4 en jaune où l'exploitation de carrière est possible ». Le repérage de ces zones Jaune n'est possible que sur la plateforme cartographique en ligne.</p> <p>Données manquantes : L'Ae a également jugé « indispensable que la carte régionale représentant les points de captage d'eau potable, les périmètres de protection et leur aire d'alimentation associés soit annexée ou au moins déclinée dans les cartes du SRC ».</p>

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
			<p>production et consommation.</p> <p>Nécessité d'actualisation : L'Ae recommande de confirmer l'analyse des scénarios</p> <p>d'approvisionnement sur la base de données actualisées.</p> <p>L'absence de données actualisées, en raison de la longueur d'élaboration du SRC, pourrait fausser les prévisions, notamment concernant l'impact de grands projets comme le projet des EPR2 de Penly.</p> <p>En somme, la Partie 3, bien que détaillée, ne me rassure pas car elle valide un scénario qui maintient un fort niveau d'extraction (pour la Normandie et l'IDF) et renvoie les décisions difficiles (où ouvrir, comment gérer les nuisances) aux échelons locaux, tout en s'appuyant sur des hypothèses optimistes concernant le recyclage et la logistique.</p>	<p>nécessaires, et l'EES estime que l'ensemble des orientations apporte une contribution positive à l'environnement.</p> <p>Cependant, le fait que ces orientations aient été modifiées à la suite des consultations, entraînant une baisse de la plus-value environnementale, et le manque de caractère prescriptif sur les zones sensibles, me laissent un sentiment d'inachevé quant à la protection réelle de la nature pour les générations futures.</p>		<p>En conclusion, ces cartes sont la preuve visuelle que l'on privilie l'accès aux ressources au détriment de la sanctuarisation de 80 % des zones d'intérêt identifiées. Le fait que l'on soit obligé d'aller sur une plateforme cartographique dynamique (qui n'est pas le document officiel de planification) pour obtenir une information fine et que l'échelle utilisée masque les impacts sur l'habitat des riverains, est, pour moi, un échec de la protection de l'environnement au niveau régional.</p>

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Je m'oppose à la carrière de CLÉON. Elle détruit un bois classé en PLUi, fragilisé les falaises, limite le développement de service de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de CLÉON du SRC."
						Je m'oppose à la carrière de Cleon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé, et prepare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Je m'oppose à la carrière de CLEON. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilisé les falaises, limite le développement de service de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de CLEON du SRC.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>Le site dit de la « fosse marmitaine » n'avait pas vocation à s'étendre, nous avait-on promis il y a 40 ans, et cacher des déchets dans un grand trou n'a jamais été du recyclage.</p>		<p>Sacrifier un bois classé comme le bois des Coutures, à Cléon, pour y exploiter pendant 2 ou 3 ans seulement une carrière, avant d'y enfouir à nouveau des millions de tonnes de déchets dangereux n'est pas sérieux.</p>	<p>Des millions de tonnes de déchets dangereux sont déjà enfouis dans la Boucle d'Elbeuf, à proximité de la Seine. Y préparer encore 20 ans d'exploitation ne fera qu'aggraver les risques environnementaux et sanitaires et toujours différer la remise en état des territoires.</p>		<p>À Cléon, la zone classée GIR recouvre un bois classé : la transformation du bois des Coutures en carrière est tout simplement illégale. Je demande l'exclusion immédiate de la zone de Cléon du SRC.</p>	<p>Je demande le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC.</p>
						<p>Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.</p>
non	non	non	non	non	non	<p>Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises limite le développement de service de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.</p>

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
L'agglomération d'Elbeuf ne peut plus supporter de nouveaux sites de carrières. La boucle saint Aubin, Cléon, Fréneuse tour ville à contribué largement à cette exploitation avec malheureusement des remblaires très polluants et sans contrôle par des sociétés peu regardantes. La nappe phréatique étant proche et les inondations supérieures au niveau des fonds de remblais, l'évidence veut qu'une pollution est et sera de plus en plus présente dans cette boucle de Seine. La fosse Marmitaine n'échappe pas à ce phénomène. Notamment les premières fosses creusées en dessous de la limite du niveau 1910.		Pour avoir participé aux visites et bilans des carrières (CLi) le professionnalisme des carrières (pas de tous) n'est pas en cause.				Le bois des coutures est classé il fait aussi partie de la protection visuelle et écologique de la décharge de classe 1 mitoyenne. L'hôpital est proche et son extension de ce côté doit rester possible. Pas de carrières et pas d'extension de la décharge de classe 1 est une exigence Écologique, sanitaire et surtout de bon sens

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
je ne suis pas d'accord avec le schéma régional . L'environnement des riverains proche de ces carrières n'est pas pris en compte. La nature n'est pas préserver. De plus les transports vont impacter l'air que nous respirons et va impacter la qualité de la vie actuelle des riverains en augmentant le nombre de camions sur des départementales qui sont déjà surchargés de transports poids lourds. Un bruit lancinant du matin au soir impacte les habitants ainsi que des poussières et dévalorisent le patrimoine immobilier.						
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de Services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi , fragilise les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires . Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de service de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
RAS	Ras	Ras	Ras	Ras	Ras	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilisé les falaises, limite le développement des services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de service de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC
	Bien sur notre secteur a été choisi alors qu'il y avait d'autres propositions	Bien ras le bol de nous empoisonner				Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi avec des arbres centenaires fragilise les falaises détruit la nature vu qu'il reste plus grand chose limite le développement de services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires ce que l'on a déjà subit.je demande l'exclusion de Cléon du SRC
Nous sommes contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	6contre

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
			Maintenir l'accès aux ressources minérales locales reste indispensable pour le devenir du développement régional et même au delà de nos limites.	Répondre aux besoins en logements et en infrastructures passe par la possibilité d'ouvrir de nouvelles carrières, dans la mesure d'un réaménagement coordonné.	Les professionnels des carrières ont montré leur savoir-faire en matière de réaménagement et de renouvellement de la biodiversité.	
Bonjour.pas d accord pour l extension l exploitation cdt jmg						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
La hiérarchie n'est pas du tout claire. En regardant ce document on dirait que tous les terrains potentiellement exploitables sont égaux entre eux. Ce document demanderait à des villes qui ont déjà été énormément exploitées d'être encore plus exploitées. Cela détruirait totalement l'attractivité de ces villes et donc de leur économie.	On voit de grosses inégalités sur le niveau d'exploitation des différentes zones. Les avis des avis ne sont pas pris en compte.	Les cartes ne sont pas homogènes et des couches environnementales ne sont pas représentées.	Le scénario présenté ne correspond pas aux objectifs de sobriété, d'économie circulaire et de cohérence territoriale. Une mise à jour des données et une meilleure articulation avec la loi Zan et Sraddet sont nécessaires.	Les orientations sont nombreuses mais trop vagues. Elles répètent des principes généraux sans expliquer comment ils seront appliqués. Les rôles des différents acteurs [Éta! collectivités, carriers) ne sont pas clairs. La remise en état des carrières manque de précisions : aucune garantie sur les délais ou la qualité des travaux. Les riverains ne sont pas protégés et n'ont pas de moyen de recours. Au final, cette partie ressemble plus à une liste d'intentions qu'à une vraie stratégie.	Le SRC ne précise pas assez ses liens avec les autres documents d'urbanisme ISCoT, PLU[i], SRADDETJ, ce qui crée un flou juridique et complique son application et sera sujet à des recours auprès du TA. L'objectif Zéro Artificialisation Nette est cité mais pas détaillé. Les mesures environnementales sont trop générales. Le schéma manque donc de cohérence, de clarté et de moyens concrets pour être vraiment efficace dans le respect des objectifs de la loi Alur. La zone de Muids est déjà énormément exploitée. Rajouter une autre carrière serait un réel irrespect envers les habitants de cette commune qui ont déjà énormément donné en terme de carrières.	Les cartes sont difficiles à lire : le texte est trop petit et les légendes illisibles. Elles ne précisent pas la fiabilité des données ni la marge d'erreur. Les zones à fort et faible potentiel ne sont pas distinguées clairement. Il manque des cartes simplifiées pour le grand.
Non à l'inscription de Cléon comme un Gisement d'Intérêt Régional	Non à l'inscription de Cléon comme un Gisement d'Intérêt Régional	Non à l'inscription de Cléon comme un Gisement d'Intérêt Régional	Non à l'inscription de Cléon comme un Gisement d'Intérêt Régional	Non à l'inscription de Cléon comme un Gisement d'Intérêt Régional	Non à l'inscription de Cléon comme un Gisement d'Intérêt Régional	Non à l'inscription de Cléon comme un Gisement d'Intérêt Régional

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, risque une pollution de la nappe phréatique puis de la Seine et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
					Il serait bon de tenir compte de l'antériorité pour éviter de concentrer toujours sur les mêmes sites	Non à une carrière à Cléon
Je m'oppose à la carrière de Cleon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de service de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cleon du SRC.	Je m'oppose à la carrière de Cleon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de service de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cleon du SRC.	Je m'oppose à la carrière de Cleon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de service de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cleon du SRC.	Je m'oppose à la carrière de Cleon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de service de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cleon du SRC.	Je m'oppose à la carrière de Cleon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de service de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cleon du SRC.	Je m'oppose à la carrière de Cleon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de service de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cleon du SRC.	Je m'oppose à la carrière de Cleon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de service de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cleon du SRC.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cleon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé, et après 20 ans, ou plus de déchets dangereux supplémentaires, je demande l'exclusion de client du SRC
Ce n'est pas normal de faire de cleon une déchètrie						
Comme l'a déjà fait le conseil municipal de Muids à l'unanimité, je émet un avis défavorable sur le document général du projet de Schéma régional des carrières (SRC) de Normandie. Ce document d'une grande technicité, ne permet pas	Le bilan ne tire pas suffisamment les leçons des excès passés. Plusieurs sites anciens sont restés mal réhabilités et dégradés, et les engagements environnementaux n'ont pas toujours été respectés. Il n'est pas démontré que le	L'état des lieux minimise les pressions déjà existantes dans certaines zones sensibles. Les gisements d'intérêt régional se situent souvent à proximité d'habitations, d'exploitations agricoles et de zones naturelles protégées. Les	Le scénario d'approvisionnement privilégie une logique de sécurisation de la ressource plutôt que de réduction des besoins. Cette approche ne prend pas suffisamment en compte les impacts sur la santé publique et sur les	Les orientations affichées sont trop générales et manquent de caractère contraignant alors que le SCR est inéquitablement contraignant pour les territoires. Les objectifs de sobriété et de recyclage ne sont pas assortis de	Le document manque de cohérence avec la loi ALUR et le SRADDET. Les objectifs de réduction de consommation (-6 % d'ici 2032) sont faibles et purement formels; le caractère prescriptif du projet de SRC est très clair	Les cartes papier manquent de lisibilité et l'échelle n'est pas assez précise. Les cartes comportent des erreurs comme par exemple sur la Commune de Muids, les parcelles 01 02020/0298/0208/0016/0017/ 0018/0019/0220 sont

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>une véritable appropriation par le public et ne répond pas suffisamment aux enjeux environnementaux, sanitaires et de concertation locale. Il y a manifestement un manquement à votre obligation de transparence et d'information du public. La constitution des Copils est totalement obscure (et discrétionnaire du fait du prince) et la non présence des acteurs du département de l'Eure (SNA/Seine-Eure/association de défense de l'Environnement etc..) qui de toute la Normandie ont les plus grosses carriers disqualifie ce projet.</p> <p>Lors de la consultation de SNA des communes concernées en novembre 2024, la commune de Muids a délibéré en donnant son avis sur le projet de SRC , cette délibération a été transmise à SNA et enregistrée en préfecture en date du 28 novembre 2024 mais n'apparaît pas dans la synthèse de la consultation des EPCI par contre celle de</p>	<p>nouveau schéma apporte des garanties concrètes d'amélioration. Nous constatons que la priorité demeure donnée à la logique d'exploitation plutôt qu'à la restauration durable des milieux déjà affectés.</p>	<p>données utilisées (datant de 2018) sont obsolètes, ce qui affaiblit la crédibilité de l'analyse. L'Autorité environnementale a d'ailleurs recommandé de mettre à jour les données et d'intégrer des indicateurs environnementaux de suivi plus opérationnels.</p>	<p>paysages comme fait peser la menace sur la plaine de Muids et son paysage remarquable la qualification de celle-ci en GIR. La concentration des gisements et carrières dans certaines communes rurales de la vallée de Seine crée une inégalité territorial. Les alternatives comme la réduction des besoins, le recyclage des matériaux ou la mutualisation interrégionale ne sont pas suffisamment exploitées.</p>	<p>mécanismes de suivi, ni de sanctions en cas de non-respect alors quelle crédibilité leur accorder. La gouvernance du dispositif reste déséquilibrée, la consultation publique insuffisante, et la représentativité des acteurs locaux limitée et même totalement absente pour le territoire dont la photo illustre le projet de SRC pour toute la Normandie, cad les EPCI de SNA et Seine-Eure. Le recours accru aux granulats marins (+37 %) reporte la pression écologique vers les milieux marins sans stratégie compensatoire claire.</p>	<p>en ce qui concerne les gisements mais pour être opposable, les objectifs de réduction/recyclage devraient être aussi prescriptifs. L'articulation avec les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi) n'est pas précisée, ce qui fragilise la compatibilité juridique du schéma. Le SRC devrait intégrer des critères mesurables de performance environnementale, des seuils régionaux de significativité des impacts, et un véritable suivi des engagements.</p>	<p>identifiées en GIR alors que celles-ci sont de très anciennes carrières non comblées; sauf à ce que l'on puisse mettre d'anciennes carrières en GIR dans le but de venir les ré exploiter cela permet de douter de l'ensemble des zonages. Les cartes sont une simple transposition des cartes géologique du BRGM et des carriers sans prise en compte suffisante des contraintes humaines et environnementales locales. Certaines zones de gisement sont tracées à proximité immédiate de zones habitées ou protégées, ce qui est incompatible avec les principes de précaution et de sobriété foncière. L'absence de calendrier ou de durée d'exploitation des GIR et une cartographie purement géologique entretient une opacité sur la temporalité et l'ampleur des impacts. Une cartographie actualisée, conceptualisée et co-construite avec les</p>

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi , fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi , fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC
						En général : trois questions de base: - conséquences sur notre santé et surtout celle des enfants de la pollution de l'air , dont il semble peu question. - évaluation des nuisances sonores longues et constantes - dévalorisation des prix des habitations locales.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
< le m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC	< le m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC	< le m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC	< le m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC	< le m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC	< le m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC	< le m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC
						Je demande à ce que la ville de Cléon soit exclue de la zone de carrière
Le SRC attribue aux exploitants une véritable rente foncière et de situation. En désignant des gisements d'intérêt régional (GIR) et des zones spéciales de carrières (ZSC), il valorise leurs terrains et verrouille le marché à leur profit, au détriment des alternatives comme le recyclage ou les matériaux bio-sourcés. Les collectivités locales et les citoyens sont marginalisés : les avis défavorables unanimes ou quasi-unanimes de la Métropole de Rouen et de l'Agglomération Seine Normandie sont purement	Le bilan est une liste descriptive qui masque les échecs passés. Il ne reconnaît ni l'absence totale de maîtrise de la consommation de granulats, ni l'insuffisance de la protection environnementale (Muids, Daubeuf, Tourville-la-Rivière...), en particulier des paysages et des riverains. Il n'analyse pas les impacts cumulés, pourtant flagrants en vallée de Seine : paysages abîmés, biodiversité fragmentée, nappes vulnérables. La continuité est privilégiée, alors qu'une	Les prévisions de consommation sont datées, irréalistes et servent surtout à justifier de nouvelles carrières. Le scénario retenu (18,4 Mt en 2032 contre 17,5 Mt de production) fabrique artificiellement un déficit. Le schéma transforme une limite physique en justification d'extraire toujours plus, ailleurs, au lieu de s'adapter. Il ignore les évolutions actuelles : baisse de la construction neuve, rénovation énergétique, Zéro Artificialisation Nette, essor du recyclage, et il faut rappeler que les protections	Les scénarios du SRC sont des variations mineures d'une même trajectoire, sans aucune rupture. La sobriété n'est même pas envisagée. La cartographie des enjeux omet des protections locales pourtant incontournables (Natura 2000, zones protégées type EBC). Pire, l'après-carrière est occulté. À Cléon, la carrière n'est qu'un prétexte pour ouvrir une nouvelle ISDD (SERAF 2). Alors que plusieurs millions de tonnes de déchets dangereux sont déjà enfouis depuis 50 ans dans la boucle d'Elbeuf, à proximité de la	Les orientations du SRC énoncent de grands principes sans aucune contrainte. Pas de seuils chiffrés, pas d'obligations, pas de sanctions. La remise en état, censée être bénéfique au territoire (cf avis de l'Autorité Environnementale), est détournée à Cléon pour justifier l'implantation d'une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) Seveso seuil haut. Au lieu de renaturation, le SRC programme l'aggravation des risques de pollution dans une zone déjà très impactée.	Les annexes et cartes sont biaisées. À Cléon, la zone classée GIR recouvre un bois classé au PLUi (Espace boisé classé), ce qui interdit légalement toute carrière. Pour un gisement mineur, on propose de détruire un îlot de fraîcheur, de fragmenter les habitats, d'accroître les risques d'éboulements et de menacer la Seine et les nappes via le projet d'ISDD. Les cartes omettent les contraintes locales et créent une présomption d'exploitabilité infondée. Une telle présentation favorise les carriers au	Le SRC n'est pas une planification responsable : c'est une prolongation d'un modèle épuisé. Il verrouille les positions des carriers, ignore la sobriété, et sacrifie les protections locales. L'exemple de Cléon en dit long : détruire un bois classé pour deux ou trois ans d'extraction, avant au moins 20 ans d'enfonissement de déchets dangereux, alors que 4 millions de tonnes sont déjà stockées dans la boucle d'Elbeuf, à proximité du 3ème hôpital du département et d'habitations. Exploiter des

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>ignorés dans les documents fournis.</p> <p>Le SRC ne fixe aucun objectif contraignant de réduction de la consommation de granulats.</p> <p>Pour le recyclage, il se contente de reprendre les objectifs du PRPGD (75 % du potentiel en 2022, 90 % du potentiel en 2027), où il n'est pas expliqué comment ce potentiel de recyclage théorique est calculé. Le remblaiement de carrières est comptabilisé comme du recyclage, alors qu'il ne s'agit que de mettre des déchets dans un trou. Ce procédé, qui représente une part importante des volumes, ne contribue en rien à l'économie circulaire ni à la réduction des extractions. Le vrai recyclage de granulats ne dépasse pas 8-9 % (données 2020, ADEME). En Normandie, avec de nombreuses carrières, le taux de remblaiement masque vraisemblablement un très faible taux de recyclage. Le SRC, ainsi que l'observatoire</p>	<p>rupture est indispensable. Un véritable bilan devrait confronter objectifs et résultats, et mettre en lumière les coûts environnementaux associés à des décennies d'extraction.</p>	<p>maritimes n'utilisent pas de béton, mais de l'acier. Si le SRC reconnaît à demi-mot, sans jamais l'exprimer vraiment (on peut s'en étonner), l'épuisement progressif des gisements terrestres, c'est pour en conclure qu'il faudra exploiter d'autres gisements, y compris en mer. Cette fuite en avant occulte l'essentiel : l'épuisement des ressources doit être le signal d'une réorientation radicale vers la sobriété, le recyclage et les matériaux alternatifs.</p> <p>L'objectif de souveraineté ne doit pas devenir un prétexte pour multiplier les extractions et détruire encore davantage de ressources naturelles. La véritable souveraineté, durable, passe par la sobriété foncière, la réduction de la consommation et le développement du recyclage. Cibler de minuscules poches résiduelles comme celle de Cléon (2 à 3 ans</p>	<p>Seine, le SRC prépare 20 années et plusieurs millions de tonnes supplémentaires d'enfouissement toxique. Ce projet est incompatible avec l'Orientation n°4, qui prétend viser des remises en état utiles aux territoires. Le projet agraverait aussi des risques connus : falaises crayeuses instables à Fréneuse au droit du projet avec des risques pour les biens et les personnes, proximité d'établissements de santé et d'une MAS accueillant des publics vulnérables, nuisances quotidiennes pour les riverains. Pour le risque falaise, il faut songer à l'importance des mouvements de terre rendus nécessaires par l'enfouissement des déchets dangereux aux, tassements, vibrations, etc. qui auront lieu au sein de l'ISDD, à 200 mètres de la crête. Ces éléments justifient qu'une étude géotechnique complète soit menée.</p>	<p>Ces mesures doivent être transformées en obligations opposables, avec des verrous clairs excluant toute ISDD en post-exploitation et toute réhausse.</p>	<p>détriment de la transparence et de la sincérité de l'information. Je demande l'exclusion immédiate de la zone de Cléon du SRC. À défaut, elle doit être classée en enjeu majeur avec verrous explicites : interdiction d'enfouissement, financement/assurance des dégâts causés aux biens, aux personnes et à la falaise, interdiction de surcote, report modal obligatoire.</p>	<p>carrières toujours plus petites, toujours plus proches des habitations et des établissements sensibles, au prix de risques sanitaires, environnementaux et géotechniques est inacceptable. Je demande donc le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC. À défaut, son classement en enjeu majeur avec verrous explicites (interdiction de modification du paysage et de surcote, interdiction d'ISDD en post-exploitation, exclusion des zones protégées au PLUi) est indispensable.</p> <p>Plus largement, le SRC doit être réécrit pour intégrer : une trajectoire de réduction de la consommation de granulats, des objectifs contraignants de recyclage, et une gouvernance qui respecte les protections locales et la santé publique.</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>envisagé, devraient distinguer clairement le véritable recyclage (réemploi dans de nouveaux matériaux) du simple remblaiement. Il aurait fallu être plus ambitieux et fixer un objectif de recyclage par rapport à la consommation réelle.</p> <p>Le SRC ne garantit aucune baisse des extractions.</p> <p>Le texte abonde de formulations vagues (« encourager », « favoriser ») et ne prévoit aucune exigence sérieuse : ni transport multimodal, ni protection stricte des zones protégées, ni plafonds d'extraction. Les carrières existantes et leurs impacts cumulés sont passés sous silence, comme si l'histoire de la vallée de Seine n'existe pas.</p> <p>L'observatoire annoncé ne prévoit pas d'indicateurs précis ni de mécanismes correctifs. En somme, le document général est favorable aux carriers qui semblent bénéficier d'un accès privilégié au foncier au détriment d'autres usages, et</p>			d'exploitation) illustre cette fuite en avant : on sacrifie des bois classés et des zones habitées pour différer un changement de modèle qui s'impose. Un scénario de sobriété ambitieux et de décroissance doit être intégré d'urgence au SRC.			

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						je demande à ce que la zone de Cléon soit exclue de la zone de carrières
						Je demande à ce que la zone de Cléon soit exclue de la zone de carrières
						Je demande à ce que la zone Cléon soit exclue de la zone de carrière
						Je demande à ce que la zone de Cléon soit exclue de la zone de carrière
						Je demande à ce que la zone de Cléon soit exclue de la zone de carrière.
						Je demande à ce que la zone de Cléon soit exclue de la zone de carrière
						Je demande à ce que la zone de Cléon soit exclue de la zone des carrières.
Ce document est extrêmement difficile à comprendre pour des personnes non techniques. De plus il n'y a pas de hiérarchies dans les enjeux écologiques mentionnés ce qui est très fâcheux.	Il manque un certain nombre d'éléments pour avoir une lecture cohérente du bilan.	Les informations manquent de cohérence et de transparence.	Les données ne sont pas actualisées après la crise COVID qui a significativement modifié les paramètres.	Quels sont les chiffres de ZAN?	NOMBREUSES IMPRÉCISIONS ET PROBLÈMES DE COHÉRENCE.	A peine lisible - il manque un certain nombre de données encore.
Le document élaboré par la DREAL Normandie présente	L'analyse du bilan des précédents schémas	Le diagnostic régional présente un panorama	Le scénario d'approvisionnement repose	La partie relative aux orientations et mesures du	La lecture de la partie « Conseils » met en évidence	Les cartes techniques présentées dans l'Atlas et les

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>une structure claire et un contenu complet. Toutefois, plusieurs aspects mériteraient d'être précisés pour renforcer la lisibilité, la transparence et la participation du public.</p> <p>Le niveau technique du texte rend sa lecture difficile pour les non-spécialistes. Cette technicité crée un déséquilibre dans la compréhension des enjeux entre acteurs institutionnels et citoyens. Afin de garantir une consultation réellement représentative, il serait souhaitable d'intégrer un glossaire, des schémas de synthèse et des infographies, ainsi qu'un langage plus accessible.</p> <p>Les enjeux environnementaux, bien que recensés, ne sont pas hiérarchisés (majeurs, secondaires, locaux), ce qui limite la clarté des priorités régionales. De même, le scénario "équilibré et raisonnable" retenu mériterait une justification comparative avec les autres</p>	<p>départementaux des carrières met en évidence des données incomplètes et disparates, ne permettant pas une approche régionale cohérente. Les méthodes et échelles cartographiques diffèrent selon les départements, ce qui rend les comparaisons difficiles et limite la portée régionale de l'évaluation. Les données économiques apparaissent lacunaires, notamment en ce qui concerne les matériaux recyclés et les minéraux industriels, éléments pourtant essentiels pour suivre la transition vers une économie circulaire. La dimension prospective reste insuffisante : aucun scénario chiffré n'est proposé sur la demande future ni sur les besoins d'approvisionnement. Par ailleurs, la dimension sociale, incluant l'acceptabilité locale, la concertation et les retombées territoriales, est très peu exploitée. Les informations relatives au transport et à la logistique</p>	<p>global et documenté, mais il demeure affecté par plusieurs lacunes méthodologiques et un manque d'homogénéité dans les données, les cartes et les indicateurs. Les séries statistiques sont discontinues et certaines incohérences persistent entre les volumes de production et de consommation. Le recyclage semble sous-estimé, sans que la méthodologie employée soit clairement explicitée. Des écarts non justifiés apparaissent concernant les granulats marins et certaines filières spécifiques. Par ailleurs, la cartographie reste inégale selon les départements et les critères de classement des zones ne sont pas suffisamment transparents. Les données relatives à la logistique sont approximatives et la question de l'acceptabilité sociale n'est pas suffisamment quantifiée. Il serait souhaitable de</p>	<p>sur des données anciennes et des hypothèses dépassées. La référence systématique à 2018, antérieure à la crise sanitaire et aux évolutions économiques récentes, rend les estimations peu pertinentes. L'hypothèse d'un export constant de 3,5 Mt/an vers l'Île-de-France paraît contraire aux dynamiques actuelles de relocation. La trajectoire de sobriété est très limitée, avec une baisse de seulement 4,7 % entre 2018 et 2032, insuffisante au regard des objectifs de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) introduite par la révision du 28 mai 2024. Les objectifs de sobriété et de ZAN restent généraux, sans traduction territorialisée ni indicateurs de suivi chiffrés. De plus, la cohérence entre les mesures environnementales proposées et les zonages opposables (zones d'extraction, espaces protégés, corridors écologiques) apparaît insuffisamment formalisée. Il serait souhaitable de clarifier les modalités de</p>	<p>schéma présente des avancées mais révèle une articulation juridique encore insuffisante avec les autres documents de planification territoriale. L'absence de lien prescriptif clair entre le Schéma régional des carrières (SRC) et les documents d'urbanisme tels que les SCoT et PLUi limite sa portée opérationnelle. Le texte ne fait pas référence explicite au SRADDET de Normandie ni à l'intégration du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) introduite par la révision du 28 mai 2024. Les objectifs de sobriété et de ZAN restent généraux, sans traduction territorialisée ni indicateurs de suivi chiffrés. De plus, la cohérence entre les mesures environnementales proposées et les zonages opposables (zones d'extraction, espaces protégés, corridors écologiques) apparaît insuffisamment formalisée. Il serait souhaitable de clarifier les modalités de</p>	<p>des imprécisions méthodologiques et un usage inégal du cadre légal. La définition d'un projet vertueux manque de clarté, notamment l'absence de critères chiffrés pour la significativité des impacts. La durée des inventaires est ambiguë, oscillant entre 2 et 4 saisons, ce qui nuit à la rigueur scientifique. Par ailleurs, la confusion entre la séquence ERC et l'ajout du « A » (accompagnement) est juridiquement erronée. La hiérarchisation des enjeux demeure insuffisamment rigoureuse, et les références juridiques sont incomplètes avec une bibliographie nécessitant une correction.</p> <p>Le schéma formule de nombreuses orientations relatives aux gisements, au recyclage ou à la logistique, mais sans préciser leur caractère opposable ni leur traduction opérationnelle dans les documents d'urbanisme locaux (DOO des SCoT, règlements et zonages des PLU(i)). Or,</p>	<p>Cartes GPE souffrent d'une lisibilité limitée et manquent d'accessibilité pour un public non spécialiste. Le texte et les légendes apparaissent souvent illisibles en format A3 ou PDF, tandis que l'absence d'indication précise sur la tolérance spatiale (estimée à ±500 mètres) réduit la transparence des données. La hiérarchisation visuelle des potentiels (fort, moyen, faible) est insuffisante, ce qui nuit à la compréhension rapide des enjeux. La qualité graphique générale est médiocre, avec des contours flous et des exports vectoriels dégradés. Par ailleurs, aucune carte simplifiée destinée au grand public n'est proposée, ce qui limite la vulgarisation. Enfin, les cartes ne précisent pas leur compatibilité avec les documents d'urbanisme locaux, créant un manque d'articulation entre ces outils.</p> <p>Pour améliorer l'outil cartographique, il est</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>hypothèses envisagées, appuyée sur des critères explicites.</p> <p>Par ailleurs, les données utilisées (2018) apparaissent obsolètes au regard des évolutions récentes du secteur et des politiques publiques. Leur actualisation est indispensable pour garantir la pertinence du diagnostic et des orientations. Enfin, les liens avec les politiques européennes (Pacte vert, économie circulaire, neutralité carbone) devraient être davantage mis en valeur afin d'inscrire le schéma dans une perspective cohérente avec les engagements climatiques nationaux et européens.</p> <p>En conclusion, le document constitue une base solide, mais il gagnerait à être actualisé, hiérarchisé et vulgarisé pour favoriser une appropriation citoyenne et renforcer la crédibilité de la concertation publique.</p>	<p>demeurent incomplètes, sans stratégie multimodale claire permettant de réduire les impacts environnementaux. Il serait souhaitable d'harmoniser la méthodologie et les échelles cartographiques, d'actualiser les données économiques en intégrant les flux issus du recyclage, de développer une prospective régionale chiffrée et d'approfondir la prise en compte des aspects sociaux et logistiques durables. Ces améliorations contribueraient à renforcer la fiabilité du diagnostic et la pertinence du futur schéma régional des carrières.</p>	<p>fiabiliser les données par la mise en place d'un observatoire régional unique, et de créer un système d'information géographique harmonisé intégrant les zones humides, nappes phréatiques et captages.</p> <p>L'intégration et la cartographie des ressources secondaires (matériaux recyclés, déchets inertes valorisables) constitueraient également un progrès notable. Le développement de scénarios prospectifs quantifiés à l'horizon 2032 permettrait d'éclairer les choix stratégiques futurs. Par ailleurs, une cartographie logistique multimodale et la publication des résultats de concertation ainsi que des indicateurs d'acceptabilité renforcerait la transparence et la dimension participative du schéma.</p> <p>Enfin, la mise à disposition publique des données constituerait un gage de confiance et de cohérence régionale.</p>	<p>impacts climatiques et la préservation de la ressource en eau, notamment des nappes alluviales, sont peu pris en compte.</p> <p>En conclusion, le scénario constitue une base technique utile mais nécessite une révision en profondeur pour intégrer les dynamiques post-crise, les nouvelles contraintes environnementales et les impératifs de gestion durable des ressources.</p>	<p>compatibilité entre les différents niveaux de planification, de territorialiser et chiffrer les objectifs de sobriété et de ZAN, et de mieux relier les orientations environnementales aux documents locaux d'urbanisme. Ces ajustements renforcerait la sécurité juridique du schéma, sa lisibilité et son intégration dans les politiques publiques régionales.</p>	<p>l'article L. 131-7 du Code de l'urbanisme impose une compatibilité effective entre documents régionaux et locaux. Ce manque de précision crée un flou juridique et expose à un risque de non-conformité descendante.</p> <p>Concernant la conformité à la loi ALUR, la compatibilité avec les documents d'urbanisme apparaît partielle, tandis que la prise en compte de la remise en état des carrières est insuffisamment détaillée.</p> <p>Il serait donc nécessaire d'améliorer la précision méthodologique et juridique de cette partie, en clarifiant les définitions, en harmonisant les inventaires, en corrigeant les références légales, et en explicitant le caractère opposable des orientations.</p>	<p>recommandé d'ajouter une mention claire sur la précision et la fiabilité spatiale des données, de simplifier la lecture grâce à des dégradés de couleurs ou des symboles explicites, et de créer une carte vulgarisée regroupant les grands enjeux régionaux. Il conviendrait également d'améliorer l'intégration des données cartographiques avec les PLU et SCoT afin de renforcer la cohérence et l'utilité opérationnelle de ces documents.</p>

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cleon. Elle détruit un bois classé au plu Fragilise les falaises...
Néant	Le document est très léger sur le volet report modal et notamment ferroviaire. Il reste sur des considérations générales sur la nécessité du report modal, sans analyser les trafics effectués par fer. Au delà du secret	Les cartes et infographies sur les carrières raccordées au réseau ferré, mais aussi les plate-formes de transit rail / route, sont inexistantes : carrières de L'Oraille (61), Vignats (14), Bayeux (14), plate-forme STREF de	Néant	Aucun objectif sérieux et chiffré de report modal vers le fret ferroviaire. Les documents ne mentionnent pas des projets à l'étude ou existants, comme la reprise de l'approvisionnement de l'ITE Eurovia d'Arques la	Néant	Néant

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
	commercial (statistiques), l'étude devrait décrire les sites utilisant le fret ferroviaire : présentation, description et caractéristiques des ITE, origine / destination des flux, volumes transitant par mode ferré... Nous ne disposons d'aucuns indicateurs sur l'atteinte des objectifs des précédents plans (ouvertures / fermetures d'ITE ou d'arrêts de trafics par exemple). Un focus pourrait être fait concernant la sous ITE GFCIE GAYAM réhabilitée en 2012 dans la zone industrielle de Bayeux (14) pour les Carrières de Vaubadon, qui n'a été que très partiellement utilisée. Malgré l'exemplarité de ce projet, quels enseignements tirer de l'échec relatif ? Idem pour les Carrières de La Roche Blain qui souhaitait réhabiliter la desserte de la plate-forme rail / route de Blainville sur Orne. Pourquoi une liste exhaustive des trafics ferroviaires de granulats n'est pas reprise :	Tourville la Rivière, Carrières de Vignats à Petit Couronne et au Val d'Hazey. Quid des cours fret sur sites SNCF Réseau recevant des trains de granulats comme à Gaillon Aubevoye (27) en provenance de Gudmont ? Ces cours fret peuvent être utilisés par des carriers sans aménagements autres que des conventions d'occupation temporaires du domaine public ferroviaire, et chargeuses de type CW3. Un recensement de celles-ci doit figurer dans le schéma régional.		Bataille (76) depuis les carrières de l'Oraille. Ni l'utilisation projetée de la VUTR Dieppe / Arques / Envermeu pour des convois de granulats pour la construction de l'EPR de Penly. Les dispositifs d'aides financières à la réhabilitation / création d'ITE portés par l'Etat et la Région Normandie ne sont pas décrits. Une cartographie d'ensemble sur le fret ferroviaire et les carrières doit figurer : sites en fonctionnement desservis pas le fer (ITE actives), en sommeil ou non actifs, trafics passés (anciennes plate formes...). Les lignes fret actuellement fermées (Glos Honfleur, St Aubin du Vieil Evreux / St André de l'Eure, desserte de la ZI de Blainville) doivent figurer, en vue d'une réactivation possible pour des trafics de granulats. Les voies de services stratégiques dans les emprises SNCF Réseau avec cours fret, permettant un chargement / déchargement		

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
	exemple les trafics des carrières du Boulonnais vers Le Havre, u Etrepagny ?			de trains de granulats, doivent être identifiées et préservées. Exemple la voie n°6 de Moult-Argence, bénéficiant d'une desserte routière et d'une vaste zone de chargement, doit être supprimée en 2027 (dépose des appareils de voie). Or c'est une installation pouvant être utilisée rapidement et à faible coût si un trafic potentiel venait à s'implanter. C'est un des derniers sites proche de Caen pouvant être valorisé. Pourquoi ces données ne sont pas recensées ? Le travail semble un peu bâclé pour le volet report modal ferroviaire, ou alors ce n'est pas une priorité de la DREAL.		
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elee detruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de service de santé et prepare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je demande à ce que la zone de Cléon soit exclue de la zone de carrières
Bonjour, Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires qui impactent déjà trop fortement les terres avec les infiltrations non maîtrisées, la boucle de la Seine... Aussi Je demande l'exclusion de Cléon du SRC Bien respectueusement						je m oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de sante, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Je suis contre ce projet	Je suis contre ce projet	Je suis contre ce projet		Je suis contre ce projet	Je suis contre ce projet	
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUI, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>La hiérarchisation des enjeux environnementaux manque de clarté. ils devraient être classé en : majeurs, secondaires ou locaux. Dans le choix des scénarios celui intitulé :"équilibré et raisonnable" n'est pas justifié dans son appellation.</p> <p>Manque un état comparatif entre les différents hypothèses permettant de mieux comprendre les avantages et inconvénients de chacune. Certaines informations datent de 2018 donc anciennes et ne peuvent servir à une projection 2025/32. Le document est trop technique dans sa rédaction : sigles, concept techniques ou juridiques....</p>	<p>Les données environnementales et la cartographie sont peu exploitable: Méthodes variables selon le département, échelle différente selon les cartes, des zones sensibles sont absentes ou peu visibles.</p> <p>Nous manquons d'informations précises concernant les modes d'approvisionnement pour les matériaux spéciaux. les projections de demandes futures sont limitées et floues. Concernant le transport, les données routières sont incomplètes. nous n'avons aucune cartographie précise des flux intégrant les différents modes de transport</p>	<p>les écarts annuels entre production et consommation ne sont pas justifiés ni ventilés par cause.</p> <p>le mode de calcul du "potentiel de recyclage n'est toujours pas expliqué. Nous retrouvons des sujets déjà soulevés comme l'échelle variable des cartes, l'absence de zones sensibles sur les cartes comme les zones humides. manque de clarté de la partie transport qui ne présente pas les flux.</p>	<p>Nous retrouvons des références à 2018 qui sont trop anciennes. l'objectif de 90% de recyclage en 2032 ne repose sur aucune méthode clairement présentée.</p>	<p>Contrairement à ce qu'imposent la loi ALUR et la loi CLIMAT ET RESILIENCE, l'objectif ZAN n'est pas, même s'il est mentionné, n'est pas clairement jalonné dans la planification des carrières. les orientations environnementales comme NATURA 2000 ne sont évoquées qu'en recommandation technique donc sans réelle valeur juridique.</p>	<p>Préciser la stratégie opérationnelle, établir clairement le déploiement de la gestion rationnelle dans l'exploitation, préciser les pouvoirs et responsabilité de chacun: carriers, associations, état...</p>	<p>Les zones à potentiel élevé et les zones marginales ne sont pas clairement dissociées. les textes sont illisibles</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Les enjeux environnementaux ne sont pas assez détaillés. Non adapté aux habitants peu habitués aux termes techniques. Documents rébarbatifs rédigés, je pense, pour décourager le grand public.	Très peu de concertation avec les habitants des zones concernées et adapter la taille des gisements au besoins alentours et non s'acharner sur les mêmes villages pour des besoins non justifiés. Le recyclage des matériaux devrait être l'objectif numéro un, plutôt que de sacrifier un sous-sol qui ne se renouvellera pas.	Manque de méthodologie claire et de transparence quant aux données et indicateurs. Acceptabilité du public concerné insuffisamment prise en compte	Référence 2018 !!! Nous sommes en 2025... La sobriété est de mise et ce scénario ne la reflète pas. L'Île de France pourrait calmer ses orgies consommatrice de granulats et par la même occasion enverrait moins de déchets inertes à enfouir dans les régions déjà impactées par les carrières	Cela laisse penser que pratiquement rien ni personne ne pourra s'opposer à l'exploitation des GIR et GIN. Cela heurte par un côté "bulldozer".	Quid du cadre légal qui encadrait jusqu'alors les décisions départementales ? PLU ? SCOT ? Tout cela devient il obsolète devant l'imperieux appétit de granulats ? Que deviennent les zones après exploitation ??	Texte et légendes illisibles Absence de carte simplifiée destinée au grand public Compatibilité avec les documents d'urbanisme non indiquée
L'association MNE émet un avis défavorable sur le projet de Schéma régional des carrières (SRC) de Normandie. Le document est très technique et difficile à comprendre pour le public, ce qui empêche une vraie participation. La consultation publique est peu accessible : la notice et ses annexes dépassent 500 pages, et la pré-consultation d'octobre 2022 n'a reçu que quatre contributions pour cinq départements. Cette situation traduit un manque de transparence et d'information. La composition des comités	Le bilan des anciens schémas reste trop général et ne tire pas les leçons des erreurs passées. Beaucoup d'anciens sites sont mal réhabilités, et les engagements environnementaux n'ont pas toujours été respectés. Le nouveau schéma ne démontre pas qu'il corrigera ces insuffisances, car la priorité reste donnée à l'exploitation des ressources plutôt qu'à la restauration des milieux naturels.	L'état des lieux minimise les impacts dans certaines zones sensibles. Les gisements retenus se trouvent souvent près d'habitations, de zones agricoles et d'espaces naturels protégés. Les données utilisées, datant de 2018, sont obsolètes, ce qui affaiblit la crédibilité de l'analyse. L'Autorité environnementale avait pourtant demandé une mise à jour et un meilleur suivi des indicateurs environnementaux.	Le scénario privilégie la sécurisation des ressources plutôt que la réduction des besoins. Cette approche ignore les impacts sur la santé, les paysages et les écosystèmes, notamment sur la plaine de Muids, un site remarquable qui ne devrait pas être classé en gisement d'intérêt régional (GIR). La concentration des carrières dans certaines communes rurales de la vallée de Seine crée des déséquilibres territoriaux. Les solutions alternatives, comme le recyclage ou la mutualisation des ressources, ne sont pas assez	Les orientations affichées restent trop vagues et non contraignantes. Elles manquent de mécanismes de suivi et de sanctions. La gouvernance est déséquilibrée et la représentation des territoires locaux, notamment des EPCI Seine-Eure et SNA, est insuffisante. Le recours accru aux granulats marins (+37 %) reporte les pressions environnementales vers les milieux marins sans réelle stratégie compensatoire. Le SRC ne doit en aucun cas affaiblir les protections existantes dans les anciens	Le document manque de cohérence avec la loi ALUR et le SRADDET. Les objectifs de réduction de consommation de matériaux sont trop faibles et purement théoriques. L'articulation avec les documents d'urbanisme locaux n'est pas précisée, ce qui fragilise la cohérence juridique du schéma. Le SRC devrait intégrer des critères de performance environnementale mesurables, des seuils d'impact et un suivi régulier des engagements.	Les cartes comportent des erreurs, sur la commune de Muids, les parcelles cadastrales n° 01 02020, 0298, 0208, 0016, 0017, 0018, 0019 et 0220 sont indiquées comme gisements d'intérêt régional, alors qu'il s'agit d'anciennes carrières non comblées et inactives depuis longtemps à moins que le SRC prévoie de possiblement extraire de nouveau plus profondément dans certain zone, si tel est le cas, ce devrait être précise. Des erreurs de cartographie remet en cause la fiabilité du zonage et donc son caractère opposable.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>de pilotage reste obscure : des acteurs majeurs du département de l'Eure, où se trouvent les plus grandes carrières de Normandie, n'ont pas été invités, tandis que des associations dissoutes y figurent encore. On note également une anomalie dans la composition des comités de pilotage : l'association de protection de la presqu'île d'Anneville, pourtant dissoute depuis 2020, y figurait encore lors du Copil n°3 de juin 2021.</p> <p>Cet exemple illustre le manque de rigueur et de représentativité de la démarche.</p> <p>Lors de la consultation menée par SNA en novembre 2024, la commune de Muids a rendu un avis formel par délibération, transmis à la préfecture le 28 novembre 2024. Pourtant, cette contribution n'apparaît pas dans la synthèse officielle, alors que celle de Bouafles y figure. Cette omission constitue une anomalie importante</p>				<p>SDC, notamment celles qui interdisaient l'exploitation dans les fonds de vallées, zones humides et bandes de protection le long des rivières.</p> <p>En ne reprenant pas ces exclusions, le projet s'expose à un risque de régression environnementale contraire à l'article L.110-1 du Code de l'environnement et au SDAGE Seine-Normandie 2022-2027.</p> <p>Il est donc demandé que le SRC garantisse au moins les niveaux de protection précédents et qu'il respecte les objectifs de non-dégradation fixés par le SDAGE.</p>		<p>Les cartes semblent être une simple reprise des données géologiques du BRGM sans réelle prise en compte des contraintes locales. Des zones de gisement sont tracées trop près des habitations et des sites protégés, en contradiction avec les principes de précaution et de sobriété foncière.</p> <p>Une cartographie actualisée, construite avec les collectivités et associations locales, est nécessaire. Le schéma devrait aussi reconnaître la fragilité hydrologique de la vallée de Seine et des fonds de vallées normands et préserver la ressource en eau déjà bien fragile, et où les carrières risquent d'aggraver les atteintes aux nappes et milieux aquatiques.</p> <p>Enfin, le recours accru aux granulats marins doit être évalué pour mesurer ses effets sur les écosystèmes. Le SRC doit devenir un outil de progrès environnemental et non de régression, en alignant ses protections sur</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>France Nature Environnement Normandie (FNE Normandie) apprécie le travail de structuration et de pédagogie de la notice, et globalement de l'ensemble des documents (la création d'un lexique, le rappel en préambule de l'évolution des versions sont à saluer). Cet effort que l'on souhaiterait retrouver dans l'ensemble des dossiers soumis à consultation et enquêtes publiques, participe à une meilleure lisibilité et appropriation du sujet.</p> <p>Compte tenu de l'évolution des versions, il aurait été pertinent de signaler les modifications apportées entre la version de janvier 2025 et la version d'août 2025 - au fur et à mesure du texte dans chacun des documents.</p> <p>FNE Normandie note tout de même que l'ampleur des documents et leur technicité, demeurent un frein à une participation éclairée et complète du public.</p>	<p>FNE Normandie regrette que le bilan ne comporte pas de données suffisamment actualisées notamment sur carrières en activité (données qui s'arrêtent en 2021 alors que ces données ont très probablement évolué et sont disponibles) la production et les besoins en matériaux.</p> <p>La cartographie présentée des GIR et GIN aurait mérité de présenter leur positionnement par rapport aux carrières actuellement en exploitation.</p> <p>Le bilan souffre également du manque de données économiques et financières.</p> <p>Si deux graphiques présentant l'évolution du chiffre d'affaires dans le bâtiment et les travaux public sont présentés, ils n'indiquent pas les valeurs de référence correspondantes (exprimé en milliers/millions d'euros ?).</p> <p>Par ailleurs, il aurait été intéressant qu'une liste des</p>	<p>Tout en ayant conscience que la durée de la concertation et l'élaboration du SRC s'inscrivent dans un temps long, certaines données sont trop anciennes et mériteraient d'être actualisées (à la fois pour les enjeux environnementaux et pour les besoins) ce qui affaiblit la crédibilité de l'analyse.</p> <p>L'état des lieux semble minimiser les pressions déjà existantes dans certaines zones sensibles.</p> <p>Les GIR se situent souvent à proximité d'habitations, d'exploitations agricoles et de zones naturelles protégées. Alors que l'Autorité environnementale a recommandé de mettre à jour les données et d'intégrer des indicateurs environnementaux de suivi plus opérationnels – cela n'a pas été fait dans la dernière version présentée.</p>	<p>Le scénario d'approvisionnement privilie une logique de sécurisation de la ressource plutôt que de réduction des besoins.</p> <p>La concentration des gisements et carrières dans certaines communes rurales de la vallée de Seine crée une inégalité territoriale. Les alternatives comme la réduction des besoins, le recyclage des matériaux ou la mutualisation interrégionale auraient dû être privilégiées.</p>	<p>Les orientations affichées sont trop générales et il n'y a aucun caractère contraignant pour la préservation de la ressource tandis que le SCR est inéquitablement contraignant l'exploitation de la ressource pour les territoires.</p> <p>Les objectifs de sobriété et de recyclage ne sont assortis d'aucun mécanisme de suivi, ni de sanctions en cas de non-respect alors quel crédit leur accorder.</p> <p>La gouvernance du dispositif reste déséquilibrée et la représentativité des acteurs locaux limitée et même totalement absente pour le territoire dont la photo illustre le projet de SRC pour toute la Normandie, cad les EPCI de SNA et Seine-Eure.</p> <p>Le recours accru aux granulats marins (+37 %) reporte la pression écologique vers les milieux marins sans stratégie compensatoire claire.</p> <p>Le projet de SRC ne doit en aucun cas constituer une</p>	<p>La Partie 5 est un guide intéressant pour les porteurs de projets/exploitants carriers. Néanmoins, ces conseils ne doivent en aucun cas être considérés comme exhaustifs ni comme une « doctrine » permettant de s'affranchir d'une analyse au cas par cas des projets en adaptant les méthodes aux enjeux de chaque projet. Ces conseils devront être utilisés avant tout comme un complément aux exigences légales, réglementaires et jurisprudentielles.</p> <p>Il est appréciable de constater qu'il est recommandé de s'en référer aux données des associations locales de protection de la nature, lesquelles sont souvent les mieux informées des enjeux de leur territoire.</p> <p>Ce document mériterait de préciser que les données d'inventaires doivent répondre à une exigence d'actualisation en intégrant</p>	<p>FNE Normandie constate que le SRC manque de cohérence avec la loi ALUR et le SRADDET.</p> <p>Les objectifs de réduction de consommation (-6 % d'ici 2032) sont trop faibles et sans force contraignante.</p> <p>Le caractère prescriptif des gisements du projet de SRC ne peut l'être que si l'en va de même pour le caractère prescriptif des objectifs de réduction de la consommation de la ressource (sobriété et recyclage). Le SRC devrait intégrer des critères mesurables de performance environnementale, des seuils régionaux de significativité des impacts, et un véritable suivi des engagements.</p> <p>Les cartes semblent comporter des erreurs (certaines parcelles sont identifiées en GIR alors qu'elles correspondent à d'anciennes carrières non comblées). Sauf à ce que le</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>Il est à cet égard difficile de se prononcer sur l'ensemble des éléments du dossier et cet avis n'a ni vocation à être exhaustif ni vocation à valider les points qui n'auraient pu être abordés.</p> <p>Aussi, FNE Normandie valide la plupart des recommandations et points de vigilance émis par l'Autorité environnementale dans son avis du 28 mai 2025 – recommandations qui malheureusement ne semblent pas avoir été prises en compte dans la nouvelle version des documents mis à la consultation.</p> <p>FNE Normandie a le sentiment que le SRC semble avant tout à servir un scénario d'augmentation des besoins en matière première (notamment en Ile de France), au lieu de constituer un cadre ambitieux permettant de d'impulser une politique de sobriété.</p> <p>Nous mettons également un point d'honneur à ce que le passage de schémas départementaux à un seul</p>	<p>différents groupes exploitants de carrière soit présentée – afin d'avoir une idée de la répartition de ce marché sur le territoire normand.</p> <p>Le chapitre 2.3.4 « Evolution de l'activité extractive sous l'angle du Code de l'environnement depuis 2014 » manque cruellement de clarté dans la mesure où censé présenter les évolutions sous l'angle du code de l'environnement, il évoque rapidement des modifications intervenues en matière de droit du travail – pour ensuite présenter un tableau récapitulant les inspections et mise en demeure – sans en expliciter vraiment les conséquences.</p> <p>Surtout, il est regrettable que ne soient pas comptabilisés les arrêtés de mise en demeure édictés en application du code de l'environnement (L. 171-3 et suivants). Pourtant cette donnée est fondamentale pour apprécier du respect</p>			<p>régression par rapport aux protections prévues par les anciens schémas départementaux.</p> <p>Les SDC, notamment ceux de la Seine-Maritime et de l'Eure, prévoient des zones d'interdiction stricte d'exploitation dans les fonds de vallées, lits majeurs des cours d'eau, zones humides, bandes de protection de 35 m le long des rivières cypriniques, ainsi que dans les espaces de mobilité des cours d'eau.</p> <p>Or, le projet actuel de SRC, en considérant comme « exploitables » de vastes gisements d'intérêt régional y compris dans ces secteurs sensibles », sans reconduire explicitement ces exclusions, introduit un risque manifeste de régression environnementale.</p> <p>Cette évolution serait contraire non seulement au principe de non-régression inscrit à l'article L.110-1 du Code de l'environnement, mais aussi aux orientations du SDAGE Seine-Normandie</p>	<p>un indicateur d'obsolétes des données (exiger des inventaires de moins de 2 ans au moment de la délivrance de l'autorisation).</p> <p>Le document indique s'agissant des inventaires de terrain que « En règle générale, les inventaires faunistiques doivent être réalisés sur un cycle complet soit 4 saisons. Sur justification (absence d'enjeux avifaune hivernante, de gîtes à chiroptères ...), elles peuvent être réalisées sur les seules saisons printemps et été. » Cette préconisation n'est pas acceptable dans la mesure où il n'est justement pas possible d'avoir une vision exhaustive des enjeux (présence d'espèces hivernantes par exemple) sans avoir justement prospecter les sites à toutes les saisons.</p> <p>Certaines références sont également obsolètes. Par exemple le « Guide des</p>	<p>projet de SCR prévoit la réouverture d'anciennes carrières l'exactitude de l'ensemble des zonages peut être remis en question.</p> <p>Par ailleurs, ces cartes sont une simple transposition des cartes géologiques du BRGM par les carriers sans prise en compte suffisante des contraintes humaines et environnementales locales.</p> <p>Certaines zones de gisement sont tracées à proximité immédiate de zones habitées ou protégées, ce qui est incompatible avec les principes de précaution et de sobriété foncière.</p> <p>L'absence de calendrier ou de durée d'exploitation des GIR et une cartographie purement géologique entretient une opacité sur la temporalité et l'ampleur des impacts. Une cartographie actualisée, conceptualisée et co-construite avec les collectivités locales est indispensable</p> <p>(EPCI/Commune/association</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
SRC ne se traduise pas par des reculs par rapport aux contenus et obligations précédentes, en particulier dans la prise en compte des enjeux environnementaux.	<p>des prescriptions préfectorales par les exploitants et des marges de progression en la matière. Cela donne le sentiment que la police administrative semble être insuffisamment mobilisée ou n'est pas à la hauteur des enjeux malgré de graves manquements (un exemple récent en Seine Maritime : Carrière exploitée par la SARL DARTY à Elbeuf-en-Bray – autorisée en 2009 – contrôlée en 2010, première mise en demeure intervenue en 2016 – second contrôle en 2024 seulement avec constat de destruction d'une Zone Natura 2000 qui devait être préservée au titre des prescriptions d'autorisation). Le nombre de recours contre les projets de carrières – et notamment d'annulation d'autorisations aurait été intéressant à communiquer également.</p> <p>Dans l'ensemble, ce bilan ne tire pas suffisamment les leçons du passé et ne fait pas suffisamment état des</p>			<p>2022-2027, qui imposent la préservation des continuités hydrologiques et des zones humides fonctionnelles. Il est donc demandé que le SRC reprenne à minima les niveaux de protection les plus protecteurs des anciens schémas départementaux et qu'il aligne ses zonages sur les objectifs de non-dégradation du SDAGE, afin de garantir la cohérence écologique du dispositif à l'échelle régionale.</p> <p>Aussi, le SRC doit reconnaître la fragilité hydrologique, la sanctuarisation de la ressource en eau et l'écologie des fonds de vallées normands, où les carrières peuvent aggraver les atteintes aux milieux aquatiques et aux nappes alluviales. En cohérence avec le SDAGE Seine-Normandie 2022–2027, il convient d'élargir les zones d'interdiction d'ouverture ou d'extension de carrières dans les zones humides, les lits majeurs des fleuves côtiers</p>	<p>méthodes de diagnostic écologique des milieux naturels ADAM Y. et al, 2015 – pour les périodes de prospection mériterait une recherche de méthodes de prospection plus récentes et prenant en compte les enjeux liés au changement climatique.</p> <p>Il serait pertinent de recommander au pétitionnaire de faire appel à une ou plusieurs APNE / ou bureau d'étude pour mener les inventaires et préconisations, en prenant soin de confier le suivi à une entité distincte afin d'en garantir l'objectivité et prévenir tout conflit d'intérêt.</p>	<p>de défense de l'environnement).</p> <p>Dans un contexte de pression croissante sur les ressources et les milieux naturels, il est essentiel que le SRC ne soit pas un facteur de régression mais un outil de progrès environnemental. L'intégration systématique des dispositions du SDAGE et l'élargissement des zones de protection permettront d'assurer une véritable compatibilité écologique et territoriale.</p> <p>Il apparaît incohérent et inéquitable d'imposer à l'échelle régionale des gisements considérés comme exploitables tout en demeurant flou sur les objectifs concrets de préservation et de gestion durable de la ressource minérale, qui devraient constituer le socle de tout schéma responsable.</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
	<p>écueils rencontrés.</p> <p>Le bilan indique par exemple « En application des SDC et de la loi biodiversité, ces dernières années ont vu une très nette amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets par la mise en œuvre de la séquence ERC, aujourd’hui connue des exploitants ».</p> <p>Pourtant, plusieurs anciens sites n’ont pas été réhabilités correctement et ont fini par se dégrader ; et les mesures ERC ne sont pas toujours respectées.</p>			<p>et les secteurs identifiés comme milieux remarquables.</p> <p>La substitution par les graves de mer, présentée comme une solution alternative aux granulats alluvionnaires, nécessite une évaluation environnementale approfondie. Les impacts potentiels sur les écosystèmes marins et estuariens doivent être clairement identifiés, mesurés et encadrés. Ces extractions doivent s’inscrire dans une logique de sobriété des ressources et de préservation du milieu marin.</p> <p>FNE Normandie regrette également que le réseau Natura2000 ne soit pas suffisamment pris en compte et valorisé comme marqueur essentiel d’enjeux environnementaux, lequel devrait appeler à un fort degré de protection.</p> <p>Ainsi, si une évaluation des incidences Natura 2000 a été menée dans le cadre du SRC – les conclusions ne sont ni convaincantes ni suffisantes</p>		

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?	
				<ul style="list-style-type: none"> - puisque : - elles ne font état d'aucun chiffres sur la proportion de carrières autorisées dans ces zones - cela ne reflète pas les potentiels impacts directs et indirects sur les milieux et espèces ayant justifiés la désignation des sites. <p>Aussi, s'il est bien compris que le SRC privilégie les extensions ou les renouvellements de carrières plutôt que les créations de nouvelles carrières, il est néanmoins essentiel de revoir les classifications par rapport aux zones à enjeux environnementaux. En ce sens, les sites Natura 2000 ZPS et ZCS devraient être catégorisés en secteur à enjeu environnemental de Niveau 2 et non de niveau 3, de manière à exclure toute création de carrière dans leur périmètre.</p> <p>Par ailleurs, FNE Normandie fait sienne la remarque de l'Autorité environnementale concernant la mise en œuvre de la séquence ERC « La</p>			

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
				<p>séquence ERC ne fournit aucune garantie quant à la mise en œuvre des mesures, leur suivi, et la baisse des pressions sur les enjeux environnementaux. Il aurait été opportun que le SRC rende plus engageantes pour les acteurs les orientations et mesures, par exemple quant à l'évitement des milieux pour lesquels il n'y a pas de compensation possible ou d'équivalence en termes de compensation fonctionnelle.</p> <p>Cela aurait permis de renforcer l'acceptabilité des carrières qui constitue un enjeu transversal du SRC. »</p> <p>Il est à notre sens absolument nécessaire de renforcer les dispositifs de suivi de la mise en œuvre des mesures ERC, notamment en systématisant la mise en place de commissions locales de suivi incluant nécessairement un.e représentant d'APNE.</p>		
Le SRC attribue aux exploitants une véritable rente foncière et de	Le bilan est une liste descriptive qui masque les échecs passés. Il ne	Les prévisions de consommation sont datées, irréalistes et servent surtout	Les scénarios du SRC sont des variations mineures d'une même trajectoire, sans	Les orientations du SRC énoncent de grands principes sans aucune	Les annexes et cartes sont biaisées. À Cléon, la zone classée GIR recouvre un bois	Le SRC n'est pas une planification responsable : c'est une prolongation d'un

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>situation. En désignant des gisements d'intérêt régional (GIR) et des zones spéciales de carrières (ZSC), il valorise leurs terrains et verrouille le marché à leur profit, au détriment des alternatives comme le recyclage ou les matériaux biosourcés. Les collectivités locales et les citoyens sont marginalisés : les avis défavorables unanimes ou quasi-unanimes de la Métropole de Rouen et de l'Agglomération Seine Normandie sont à remarqués.</p> <p>Le SRC ne fixe aucun objectif contraignant de réduction de la consommation de granulats. Pour le recyclage, il se contente de reprendre les objectifs du PRPGD (75 % du potentiel en 2022, 90 % du potentiel en 2027), où il n'est pas expliqué comment ce potentiel de recyclage théorique est calculé. Le remblaiement de carrières est comptabilisé comme du recyclage, alors qu'il ne s'agit que de mettre des déchets dans un trou. Ce procédé,</p>	<p>reconnait ni l'absence totale de maîtrise de la consommation de granulats, ni l'insuffisance de la protection environnementale (Muids, Daubeuf, Tourville-la-Rivière...), en particulier des paysages et des riverains. Il n'analyse pas les impacts cumulés, pourtant flagrants en vallée de Seine : paysages abîmés, biodiversité fragmentée, nappes vulnérables. La continuité est privilégiée, alors qu'une rupture est indispensable. Un véritable bilan devrait confronter objectifs et résultats, et mettre en lumière les coûts environnementaux associés à des décennies d'extraction.</p>	<p>à justifier de nouvelles carrières. Le scénario retenu (18,4 Mt en 2032 contre 17,5 Mt de production) fabrique artificiellement un déficit. Le schéma transforme une limite physique en justification d'extraire toujours plus, ailleurs, au lieu de s'adapter. Il ignore les évolutions actuelles : baisse de la construction neuve, rénovation énergétique, Zéro Artificialisation Nette, essor du recyclage, et il faut rappeler que les protections maritimes n'utilisent pas de béton, mais de l'acier. Si le SRC reconnaît à demi-mot, sans jamais l'exprimer vraiment (on peut s'en étonner), l'épuisement progressif des gisements terrestres, c'est pour en conclure qu'il faudra exploiter d'autres gisements, y compris en mer. Cette fuite en avant occulte l'essentiel : l'épuisement des ressources doit être le signal d'une réorientation radicale vers la sobriété, le recyclage et les matériaux alternatifs.</p>	<p>aucune rupture. La sobriété n'est même pas envisagée. La cartographie des enjeux omet des protections locales pourtant incontournables (Natura 2000, zones protégées type EBC). Pire, l'après-carrière est occulté. À Cléon, la carrière n'est qu'un prétexte pour ouvrir une nouvelle ISDD (SERAF 2). Alors que plusieurs millions de tonnes de déchets dangereux sont déjà enfouis depuis 50 ans dans la boucle d'Elbeuf, à proximité de la Seine, le SRC prépare 20 années et plusieurs millions de tonnes supplémentaires d'enfouissement toxique. Ce projet est incompatible avec l'Orientation n°4, qui prétend viser des remises en état utiles aux territoires. Le projet agraverait aussi des risques connus : falaises craieuses instables à Fréneuse au droit du projet avec des risques pour les biens et les personnes, proximité d'établissements de santé et d'une MAS accueillant des publics</p>	<p>contrainte. Pas de seuils chiffrés, pas d'obligations, pas de sanctions.</p> <p>La remise en état, censée être bénéfique au territoire (cf avis de l'Autorité Environnementale), est détournée à Cléon pour justifier l'implantation d'une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) Seveso seuil haut. Au lieu de renaturation, le SRC programme l'aggravation des risques de pollution dans une zone déjà très impactée. Ces mesures doivent être transformées en obligations opposables, avec des verrous clairs excluant toute ISDD en post-exploitation et toute réhausse.</p>	<p>classé au PLUi (Espace boisé classé), ce qui interdit légalement toute carrière. Pour un gisement mineur, on propose de détruire un îlot de fraîcheur, de fragmenter les habitats, d'accroître les risques d'éboulements et de menacer la Seine et les nappes via le projet d'ISDD.</p> <p>Les cartes omettent les contraintes locales et créent une présomption d'exploitabilité infondée.</p> <p>Une telle présentation favorise les carriers au détriment de la transparence et de la sincérité de l'information. Je demande l'exclusion immédiate de la zone de Cléon du SRC. À défaut, elle doit être classée en enjeu majeur avec verrous explicites : interdiction d'enfouissement, financement/assurance des dégâts causés aux biens, aux personnes et à la falaise, interdiction de surcote, report modal obligatoire.</p>	<p>modèle épuisé. Il verrouille les positions des carriers, ignore la sobriété, et sacrifie les protections locales. L'exemple de Cléon en dit long : détruire un bois classé pour deux ou trois ans d'extraction, avant au moins 20 ans d'enfouissement de déchets dangereux, alors que 4 millions de tonnes sont déjà stockées dans la boucle d'Elbeuf, à proximité du 3ème hôpital du département et d'habitations Exploiter des carrières toujours plus petites, toujours plus proches des habitations et des établissements sensibles, au prix de risques sanitaires, environnementaux et géotechniques est inacceptable. Je demande donc le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC. À défaut, son classement en enjeu majeur avec verrous explicites (interdiction de modification du paysage et de surcote, interdiction d'ISDD en post-exploitation, exclusion des zones</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>qui représente une part importante des volumes, ne contribue en rien à l'économie circulaire ni à la réduction des extractions. Le vrai recyclage de granulats ne dépasse pas 8-9 % (données 2020, ADEME). En Normandie, avec de nombreuses carrières, le taux de remblaiement masque vraisemblablement un très faible taux de recyclage. Le SRC, ainsi que l'observatoire envisagé, devraient distinguer clairement le véritable recyclage (réemploi dans de nouveaux matériaux) du simple remblaiement. Il aurait fallu être plus ambitieux et fixer un objectif de recyclage par rapport à la consommation réelle. Le SRC ne garantit aucune baisse des extractions.</p> <p>Le texte abonde de formulations vagues (« encourager », « favoriser ») et ne prévoit aucune exigence sérieuse : ni transport multimodal, ni protection stricte des zones protégées,</p>		<p>L'objectif de souveraineté ne doit pas devenir un prétexte pour multiplier les extractions et détruire encore davantage de ressources naturelles. La véritable souveraineté, durable, passe par la sobriété foncière, la réduction de la consommation et le développement du recyclage.</p> <p>Cibler de minuscules poches résiduelles comme celle de Cléon (2 à 3 ans d'exploitation) illustre cette fuite en avant : on sacrifie des bois classés et des zones habitées pour différer un changement de modèle qui s'impose. Un scénario de sobriété ambitieux et de décroissance doit être intégré d'urgence au SRC.</p>	<p>vulnérables, nuisances quotidiennes pour les riverains. Pour le risque falaise, il faut songer à l'importance des mouvements de terre rendus nécessaires par l'enfouissement des déchets dangereux, aux tassements, vibrations, etc. qui auront lieu au sein de l'ISDD, à 200 mètres de la crête. Ces éléments justifient qu'une étude géotechnique complète soit menée.</p> <p>Illustration : extrait commenté de la carte des aléas chutes de pierres et éboulements à Freneuse proche secteur de carrière (https://infoterre.brgm.fr/reports/RP-70322-FR.pdf, page 160).</p>			<p>protégées au PLUi) est indispensable.</p> <p>Plus largement, le SRC doit être réécrit pour intégrer : une trajectoire de réduction de la consommation de granulats, des objectifs contraignants de recyclage, et une gouvernance qui respecte les protections locales et la santé publique.</p>

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
ni plafonds d'extraction. Les carrières existantes et leurs impacts cumulés sont passés sous silence, comme si l'histoire de la vallée de Seine n'existe pas. L'observatoire annoncé ne prévoit pas d'indicateurs précis ni de mécanismes correctifs. En somme, le document général est favorable aux carriers qui semblent bénéficier d'un accès privilégié au foncier au détriment d'autres usages, et organise la poursuite d'un modèle dont on sait qu'il est insoutenable.						
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare vingt ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>Il est plus que temps de changer de mode de développement. Le modèle extractiviste nous mène à la ruine.</p> <p>D'un part, les carrières continuent à extraire de grandes quantités de granulats, ressource qui, elle aussi, commence à se faire rare. Il convient donc de la préserver pour des usages réellement indispensables.</p> <p>D'autre part, le granulat est actuellement utilisé dans des filières très polluantes.</p> <p>Celle du béton émet des grandes quantités de CO2 pour la production du ciment. Ce secteur devrait se tourner vers la construction en bois et vers la rénovation de l'existant.</p> <p>La filière des routes artificialise beaucoup trop de terres agricoles et naturelles. De plus, elle promeut l'augmentation du fret et des déplacements routiers, qui sont déjà les plus émetteurs du secteur des transports. Là aussi, la sobriété devrait être de mise en se contentant d'entretenir le réseau routier existant, en le réaffectant pour les déplacements doux et en se tournant vers le rail et le fleuve.</p> <p>Enfin, l'impact des carrières in situ est très important car il détruit des écosystèmes qui ont mis des siècles pour se former et atteindre leur maturité.</p>						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>La Notice présente des objectifs positifs (sobriété, économie circulaire, protection de l'eau), mais reste trop théorique. Elle n'est pas suffisamment précise sur la réduction des extractions, ne définit aucune ligne rouge explicite (EBC, nappes, zones humides), ni de mécanisme de contrôle des objectifs annoncés.</p> <p>Le SRC ne fixe aucun objectif contraignant de réduction de la consommation de granulats. Le document doit passer d'« encourager »/« favoriser » à des obligations opposables (plafonds, indicateurs, exclusions). À défaut, le schéma ouvre la voie à des projets incompatibles avec ses intentions affichées.</p>	<p>Le bilan ne tient pas compte des effets cumulatifs dans les territoires déjà saturés (vallée de la Seine). Les Schémas Départementaux ont encouragé une logique d'ouverture/extension sans contreparties mesurables en réduction, ni stratégie de substitution (recyclé/biosourcé).</p> <p>Il faut reconnaître ces limites, fixer des plafonds régionaux et rendre obligatoires les remises en état écologiques (sans assimilation du remblaiement à du « recyclage »).</p>	<p>Les prévisions de consommation sont datées, irréalistes et servent finalement à justifier de nouvelles carrières. Le scénario retenu (18,4 Mt en 2032 contre 17,5 Mt de production) fabrique artificiellement un déficit. Ainsi, une limite physique justifie d'extraire toujours plus, ailleurs, au lieu de s'adapter. Il ignore les évolutions actuelles : baisse de construction neuve, rénovation importante des bâtiments existant dont rénovation énergétique, Zéro Artificialisation Nette, essor du recyclage. Si le SRC reconnaît à demi-mot, sans jamais l'exprimer vraiment (on peut s'en étonner), l'épuisement progressif des gisements terrestres, c'est pour en conclure qu'il faudra exploiter d'autres gisements, y compris en mer. Cette fuite en avant occulte l'essentiel : l'épuisement des ressources doit être le signal d'une réorientation radicale vers plus de sobriété, du recyclage et des matériaux alternatifs.</p> <p>L'objectif de souveraineté ne doit pas devenir un prétexte pour multiplier les extractions et détruire encore davantage de ressources naturelles. La véritable souveraineté, durable, passe par la sobriété foncière, la réduction de la consommation et le développement du recyclage.</p>	<p>Les scénarios du SRC sont des variations mineures d'une même trajectoire, sans aucune rupture. La sobriété n'est même pas envisagée. La cartographie des enjeux omet des protections locales pourtant incontournables (Natura 2000, zones protégées type EBC). Pire, l'après-carrière est occulté. À Cléon, la carrière n'est qu'un prétexte pour ouvrir une nouvelle ISDD (SERAf 2). Alors que plusieurs millions de tonnes de déchets dangereux sont déjà enfouis depuis 50 ans dans la boucle d'Elbeuf, à proximité de la Seine, le SRC prépare 20 années et plusieurs millions de tonnes supplémentaires d'enfouissement toxique au même endroit. Ce projet est incompatible avec l'Orientation n°4, qui prétend viser des remises en état utiles aux territoires. Le projet agraverait aussi des risques connus : falaises crayeuses instables à Frenneuse au droit du projet avec des risques pour les biens et les personnes, proximité d'établissements de santé et d'une MAS accueillant des publics vulnérables, nuisances quotidiennes pour les riverains. Pour le risque falaise, il faut songer à l'importance des mouvements de terre rendus nécessaires par l'enfouissement</p>	<p>Les orientations du SRC énoncent de grands principes sans aucune contrainte. Pas de seuils chiffrés, pas d'obligations, pas de sanctions.</p> <p>La remise en état, censée être bénéfique au territoire (cf avis de l'Autorité Environnementale), est détournée à Cléon pour justifier l'implantation d'une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) Seveso seuil haut. Au lieu de renaturation, le SRC programme l'aggravation des risques de pollution dans une zone déjà très impactée. Nous demandons l'exclusion de la zone de Cléon du Gisement d'Intérêt Régional normand. L'enjeu environnemental est énorme (destruction d'un bois classé, de terres agricoles, concentration d'une pollution extrême en toute proximité de la Seine) alors que l'enjeu en termes de matériau y est nul.</p>	<p>Les annexes et cartes sont biaisées. À Cléon, la zone classée GIR recouvre un bois classé au PLUi (Espace boisé classé), ce qui interdit légalement toute carrière. Pour un gisement mineur, on propose de détruire un îlot de fraîcheur, de fragmenter les habitats, d'accroître les risques d'éboulements et de menacer la Seine et les nappes via le projet d'ISDD. Les cartes omettent les contraintes locales et créent une présomption d'exploitabilité infondée. Une telle présentation favorise les carriers au détriment de la transparence et de la sincérité de l'information. Je demande l'exclusion immédiate de la zone de Cléon du SRC. À défaut, elle doit être classée en enjeu majeur avec verrous explicites : interdiction d'enfouissement, financement/assurance des dégâts causés aux biens, aux personnes et à la falaise, interdiction de surcote, report modal obligatoire.</p>	<p>Le SRC n'est pas une planification responsable : c'est une prolongation d'un modèle épuisé. Il verrouille les positions des carriers, ignore la sobriété, et sacrifie les protections locales. L'exemple de Cléon en dit long : détruire un bois classé pour deux ou trois ans d'extraction, avant au moins 20 ans d'enfouissement de déchets dangereux, alors que 4 millions de tonnes sont déjà stockées dans la boucle d'Elbeuf, à proximité du 3ème hôpital du département et d'habitations Exploiter des carrières toujours plus petites, toujours plus proches des habitations et des établissements sensibles, au prix de risques sanitaires, environnementaux et géotechniques est inacceptable. Nous demandons donc le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC. À défaut, son classement en enjeu majeur avec verrous explicites (interdiction de modification du paysage et de surcote, interdiction d'ISDD en post-exploitation, exclusion des zones protégées au PLUi) est indispensable.</p> <p>Plus largement, le SRC devrait être réécrit pour intégrer : une trajectoire de réduction de la consommation de granulats, des objectifs contraignants de recyclage, et une gouvernance</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
		Cibler de minuscules poches résiduelles comme celle de Cléon (2 à 3 ans d'exploitation) illustre cette fuite en avant : on sacrifie des bois classés et des zones habitées pour différer un changement de modèle qui s'impose.	des déchets dangereux aux, tassements, vibrations, etc. qui auront lieu au sein de l'ISDD, à 200 mètres de la crête. Les riverains du site actuel perçoivent les vibrations chez eux, bien au-delà des 200 mètres réglementaires. Ces éléments justifient qu'une étude géotechnique complète soit menée pour intégrer ces risques. Voir la carte des aléas chute de pierre et éboulements à Freneuse proche secteur de carrière (https://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-70322-FR.pdf , page 160). D'un côté on creuse, de l'autre on met des filets de protection.			qui respecte les protections locales et la santé publique. Note : Le principe de la consultation publique n'est accessible que par internet. La présentation de la consultation en 7 questions crée de la complexité. Ces deux caractéristiques excluent d'emblée de nombreux citoyens qui n'auront pas pu/su s'exprimer.
						Je m'oppose à la carrière de cleon Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement des services de santé et préparer des décennies de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de cleon du SRC

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilisé les falaises, limite le développement de services de santé, et préparé 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilisé les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>Sur la forme : Le document général manque de clarté et de lisibilité. Il est très technique, et peu accessible au public, alors qu'il s'agit d'une consultation citoyenne que chacun doit pouvoir s'approprier.</p> <p>Sur le fond : Les enjeux environnementaux majeurs ne sont pas suffisamment mis en avant : ressource en eau, zones humides, biodiversité.</p> <p>La logique économique de l'approvisionnement est prévalente. La planification reste essentiellement industrielle, sans présenter de véritable stratégie de sobriété ni d'engagement quantitatif sur le recyclage et surtout la réduction de la demande en matériaux.</p>	<p>Sur la méthodologie : Le bilan présenté reste incomplet et parfois biaisé de par la méthodologie utilisée.</p> <p>1) Manque d'analyse de fon des réussites et échecs des anciens SDC.</p> <p>2) Absence de comparaison précise entre les niveaux de protection environnementale auparavant en vigueur (zones d'interdiction, bandes de protection le long des cours d'eau, restrictions dans les lits majeurs) et les dispositions actuelles du SRC.</p> <p>Conséquence : Il est impossible d'évaluer et de se forger une opinion si le passage à l'échelle régionale constitue un progrès ou une régression environnementale.</p> <p>3) Absence d'éléments concrets permettant de savoir si les objectifs affichés des anciens schémas (ex. recyclage, limitation des extractions alluvionnaires) ont été atteints.</p>	<p>Le document est imprécis et parfois obsolète : absence de présentation : de la forte pression sur les milieux naturels normands, des fragilités hydrologiques régionales (fonds de vallées, nappes alluviales, zones humides).</p> <p>Les inventaires environnementaux sont évoqués sans qu'ils soient corrélés à une base contraignante à la planification. Or ils ne peuvent ignorer ne serait-ce que parce que certains imposent des contraintes juridiques fortes quant à l'exploitation des sols et sous-sols. En dehors de ce point juridique, il semble évident que des zones classifiées méritent d'être conservées.</p> <p>La cartographie est imprécise sur la disponibilité réelle des matériaux recyclés, et absente pour les sites de stockage et de traitement.</p>	<p>Le scénario retenu est celui d'une production soutenue, sans réelle démarche ou proposition de sobriété. La réutilisation des matériaux de démolition et la valorisation des produits de dragage sont présentées comme des intentions, sans objectifs chiffrés ni obligations réglementaires.</p> <p>Sur la forme : Les hypothèses de croissance de la demande, et corrélativement de la nécessité d'extraction, ne sont pas étayées par des données économiques actualisées.</p> <p>Sur le fond : L'encouragement du recours aux graves de mer n'est pas accompagné d'une étude approfondie sur leurs impacts environnementaux et sur les écosystèmes marins.</p> <p>Par ailleurs, il est incohérent de planifier des gisements exploitables (GIR et GIN) sur de vastes zones sensibles tout en restant flou sur les objectifs concrets de préservation et de gestion durable de la ressource.</p>	<p>Les propositions sont trop générales et manquent de portée normative.</p> <p>L'absence de dispositions prescriptives normées ne garantit aucunement la protection effective des zones humides, des nappes, des cours d'eau et des paysages remarquables.</p> <p>Le schéma ne définit pas de périmètres d'interdiction d'exploitation clairs, contrairement à certains anciens SDC.</p> <p>De même, le principe de compatibilité avec le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 est cité mais non démontré : aucune articulation opérationnelle n'est établie entre les deux documents.</p> <p>A défaut de seuil chiffré de réutilisation et de réduction de granulat alluvionnaires, avec par exemple l'implication d'un bureau externe de contrôle, les engagements en matière de recyclage, de sobriété minérale et de neutralité carbone restent déclaratifs.</p>	<p>1) Le SRC a besoin d'être un outil de régulation et non pas seulement de planification.</p> <p>2) Il devrait inclure un dispositif de suivi annuel public : des volumes extraits, des surfaces remises en état du taux de recyclage.</p> <p>3) Les collectivités locales devraient être associées à une gouvernance régionale permanente du schéma compte tenu de l'impact local immense à tout point de vue.</p> <p>4) Les protections environnementales supprimées dans la transition des SDC au SRC doivent être réintroduites (fonds de vallées, lits majeurs, zones humides).</p> <p>5) Il est indispensable de renforcer la compatibilité du SRC avec les politiques publiques environnementales (SDAGE, SRADDET, Plan Climat, Loi ALUR) et d'y intégrer le principe de non-régression environnementale prévu à l'article L.110-1 du Code de l'environnement.</p>	<p>1. Les cartes manquent de lisibilité et de précision.</p> <p>2. Les données ne sont pas fournies dans un format SIG librement consultable, empêchant une analyse locale fine.</p> <p>3. Les gisements d'intérêt régional (GIR) recouvrent de nombreuses zones urbanisées ou à enjeux</p> <p>4. écologiques, ce qui génère une forte incompréhension pour le public.</p> <p>5. Aucune légende ne précise les correspondances entre GIR/GIN et les statuts environnementaux (Natura 2000, ZNIEFF, etc.), ce qui empêche d'évaluer les impacts cumulés.</p> <p>6. L'Atlas cartographique devrait être enrichi d'une couche « zones interdites d'exploitation » et d'une évaluation paysagère et hydrologique plus détaillée.</p> <p>7. La commune de Muids, déjà fortement concernée par les activités extractives, présente des paysages remarquables dont la préservation nécessite une attention particulière dans la délimitation des GIR et GIN.</p> <p>La proposition de classer - partiellement - Cléon dans le SRC-Normandie n'est faite que pour permettre l'extension de la "Fosse Marmitaine" une fosse de classe 1</p>

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						<p>qui reçoit depuis 45 ans des déchets dangereux (plusieurs millions de tonnes à ce jour). Il faut rappeler que la commune de Cléon a été l'objet ,depuis près d'un siècle ,d'une exploitation intensive de granulats et que les nombreuses carrières ainsi ouvertes ont (quasiment toutes) été comblées de façon sauvage, sans aucun contrôle. Le sous-sol de la commune est donc déjà lourdement pollué.</p> <p>Il n'est pas pensable d'en rajouter aujourd'hui , d'autant plus que ce projet -s'inscrit en plein milieu d'une zone urbaine (environ 20.000 habitants).</p> <ul style="list-style-type: none"> - se situe au cœur d'un milieu sensible zoné "couloir écologique" dans un méandre très étroit de la Seine (2,7 km de largeur). -détruit un E.B.C. -est en contradiction avec le PLUi de la Métropole Rouen-Normandie qui en interdit la réalisation -se développe à quelques centaines de mètres du 3ième hôpital du département (1100lits et 2200 agents de santé) dont il bloquerait toute possibilité d'une extension prévue dans les plans de développement de l'établissement. Peut-on imaginer

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je demande que la zone de Cleon soit exclue de la zone de carrières
Oui, nous avons déjà une carrière de dépôt de déchets dangereux au même endroit, nous n'en voulons pas plus. Il serait bien de repartir ces déchets dans d'autres endroits de la Normandie !						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<ul style="list-style-type: none"> - La hiérarchisation pourrait être meilleure: Enjeux majeurs enjeux secondaires enjeux locaux - Le scénario "équilibré et raisonnable" n'est pas bien justifié. - Certaines données sont obsolètes , une mise à jour des projections intermédiaires renforcerait l'adéquation avec les objectifs régionaux 2025- 2032 - Les liens avec les politiques européennes (Pacte vert, économie circulaire, neutralité carbone) devraient être développés. - Le document est conçu pour des spécialistes, il est peu lisible pour le grand public. Il y a peu de vulgarisation et de synthèses partielles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Hétérogénéité des méthodes entre départements, rendant difficile les comparaisons. - Certaines zones à enjeux (humides, nappes, captage d'eau potable..) peu ou pas représentées. - Nombreuses données non renseignées. - Sédiments de dragage non intégrés. - Echelles cartographiques trop variables.-Manque de détails sur les circuits d'approvisionnement des matériaux spéciaux. - Pas de scénario concret sur la demande future. - Résultats des enquêtes et concertation peu exploités dans le bilan. - Données routières incomplètes. - Multimodalité abordée de façon trop générale sans projection d'infrastructure. 	<p>Des incohérences et imprécisions ont été remarquées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de donnée annuelle (série 2014/16/18). Production 2018 supérieure à la consommation. - Les matériaux recyclés sont sous-estimés (sédiments de dragage non comptabilisé en 2018) - La méthodologie du calcul du potentiel de recyclage n'est pas explicitée. - Ecart important entre capacité autorisée des granulats marins et production réelle sans analyse des causes. - Plusieurs postes NR - La hiérarchie des enjeux est déclarée mais les critères de classement sont insuffisamment documentés. - Transport et logistique : données peu fiables et absence de cartographie des flux. - Acceptabilité sociale et gouvernance: Enquêtes de 2019 citées mais résultats peu exploités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Données obsolètes ou discutables: Base de référence 2018 pour le ratio consommation sans actualisation après la crise sanitaire, l'inflation et la loi climat et résilience. - Hypothèse d'export constant vers l'île de France malgré l'évolution des stratégies franciliennes (recyclage, granulats marins) Simplifications excessives. Sobriété peu affirmée Pas de stratégie claire pour atteindre l'objectif de 90% de recyclage en 2032. 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisante articulation juridique avec les SCoT et les zonages des PLU. Or le code de l'urbanisme impose une compatibilité entre documents régionaux et documents locaux. - Absence de lien explicite du SRC avec le SRADDET (STRADET) ce qui compromet la cohérence verticale imposée par la loi ALUR. - Manque de traduction opérationnelle dans les outils locaux (tout reste flou) - Cohérence environnementale et urbanistique incomplète. 	<ul style="list-style-type: none"> - Beaucoup d'éléments illisibles sur toutes les cartes. - Pas de précision chiffrée sur la fiabilité géologique des enveloppes. - Pas de hiérarchisation visuelle. - Contours flous dans les PDF - Aucune carte grand public avec traduction des enjeux concrets (emploi, paysage, environnement..) Dans l'ensemble le document est lourd et procédural qui masque une absence de stratégie opérationnelle 	

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je demande à ce que la zone de Cléon soit exclue de la zone de carrières.
Je suis très réserve sur tous les documents généraux qui nous sont soumis. Sans aucun d'accéder à la rédaction de ce document.	Votre question est une véritable blufegrie!! En effet lorsque nous voyons les evolutions de la carrière actuelle, sans aucune consultation lorsque vous voulez modifier vos regles C'est un leurre manifeste.	<p>Vous decidez de saccager un site classe. situé, implanté dans la proximité de l Hôpital Lci de CLEON qui aurait probablement besoin d être d agrandi</p> <p>Vous decidez de raser un bois classé ???</p> <p>Vous decidez de créer une ZOne de bruits et De pollution pour 30 ans minimum comme d'habitude. Viendriez vous vous installez dans ces conditions alors que certains sites sont plus adaptés.</p>	<p>Il y a certainement des zones en bordure de Seine plus adaptées.</p>			Voulez vous me les envoyer par la poste!!!
						Je demande à ce que la zone de Cleon soit exclue du projet de Cartieres

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
L'identification d'un GIN/GIR dans le SRC n'implique pas forcément ouverture de carrières. Les zones favorables à l'ouverture de carrières seront définies dans les documents d'urbanismes (SCoT, PLUi) avec la prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et d'habitat, et des autres enjeux et projets défendus dans le document d'urbanisme.	L'identification d'un GIN/GIR dans le SRC n'implique pas forcément ouverture de carrières. Les zones favorables à l'ouverture de carrières seront définies dans les documents d'urbanismes (SCoT, PLUi) avec la prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et d'habitat, et des autres enjeux et projets défendus dans le document d'urbanisme.	L'identification d'un GIN/GIR dans le SRC n'implique pas forcément ouverture de carrières. Les zones favorables à l'ouverture de carrières seront définies dans les documents d'urbanismes (SCoT, PLUi) avec la prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et d'habitat, et des autres enjeux et projets défendus dans le document d'urbanisme.	L'identification d'un GIN/GIR dans le SRC n'implique pas forcément ouverture de carrières. Les zones favorables à l'ouverture de carrières seront définies dans les documents d'urbanismes (SCoT, PLUi) avec la prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et d'habitat, et des autres enjeux et projets défendus dans le document d'urbanisme.	L'identification d'un GIN/GIR dans le SRC n'implique pas forcément ouverture de carrières. Les zones favorables à l'ouverture de carrières seront définies dans les documents d'urbanismes (SCoT, PLUi) avec la prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et d'habitat, et des autres enjeux et projets défendus dans le document d'urbanisme.	L'identification d'un GIN/GIR dans le SRC n'implique pas forcément ouverture de carrières. Les zones favorables à l'ouverture de carrières seront définies dans les documents d'urbanismes (SCoT, PLUi) avec la prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et d'habitat, et des autres enjeux et projets défendus dans le document d'urbanisme.	L'identification d'un GIN/GIR dans le SRC n'implique pas forcément ouverture de carrières. Les zones favorables à l'ouverture de carrières seront définies dans les documents d'urbanismes (SCoT, PLUi) avec la prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et d'habitat, et des autres enjeux et projets défendus dans le document d'urbanisme.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Je ne veux pas de carrières. J'ai grandit à Daubeuf-près-Vatteville où il y a eu des carrières qui ont complètement détruit le paysage et les écosystèmes. Les reconstructions ne réparent pas les préjudices écologiques. On a des problèmes de poussières depuis les début des carrières, l'environnement général s'est dégradés. Stop aux carrières un pont c'est tout. En plus si on continue des carrières il va y avoir des inondations ! En 1988 y a eu une coulée de boue, c'est un crime d'étendre les carrières avec les modifications climatiques actuelles.	Je ne veux pas de carrières. J'ai grandit à Daubeuf-près-Vatteville où il y a eu des carrières qui ont complètement détruit le paysage et les écosystèmes. Les reconstructions ne réparent pas les préjudices écologiques. On a des problèmes de poussières depuis les début des carrières, l'environnement général s'est dégradés. Stop aux carrières un pont c'est tout. En plus si on continue des carrières il va y avoir des inondations ! En 1988 y a eu une coulée de boue, c'est un crime d'étendre les carrières avec les modifications climatiques actuelles.	Je ne veux pas de carrières. J'ai grandit à Daubeuf-près-Vatteville où il y a eu des carrières qui ont complètement détruit le paysage et les écosystèmes. Les reconstructions ne réparent pas les préjudices écologiques. On a des problèmes de poussières depuis les début des carrières, l'environnement général s'est dégradés. Stop aux carrières un pont c'est tout. En plus si on continue des carrières il va y avoir des inondations ! En 1988 y a eu une coulée de boue, c'est un crime d'étendre les carrières avec les modifications climatiques actuelles.	Je ne veux pas de carrières. J'ai grandit à Daubeuf-près-Vatteville où il y a eu des carrières qui ont complètement détruit le paysage et les écosystèmes. Les reconstructions ne réparent pas les préjudices écologiques. On a des problèmes de poussières depuis les début des carrières, l'environnement général s'est dégradés. Stop aux carrières un pont c'est tout. En plus si on continue des carrières il va y avoir des inondations ! En 1988 y a eu une coulée de boue, c'est un crime d'étendre les carrières avec les modifications climatiques actuelles.	Je ne veux pas de carrières. J'ai grandit à Daubeuf-près-Vatteville où il y a eu des carrières qui ont complètement détruit le paysage et les écosystèmes. Les reconstructions ne réparent pas les préjudices écologiques. On a des problèmes de poussières depuis les début des carrières, l'environnement général s'est dégradés. Stop aux carrières un pont c'est tout. En plus si on continue des carrières il va y avoir des inondations ! En 1988 y a eu une coulée de boue, c'est un crime d'étendre les carrières avec les modifications climatiques actuelles.	Je ne veux pas de carrières. J'ai grandit à Daubeuf-près-Vatteville où il y a eu des carrières qui ont complètement détruit le paysage et les écosystèmes. Les reconstructions ne réparent pas les préjudices écologiques. On a des problèmes de poussières depuis les début des carrières, l'environnement général s'est dégradés. Stop aux carrières un pont c'est tout. En plus si on continue des carrières il va y avoir des inondations ! En 1988 y a eu une coulée de boue, c'est un crime d'étendre les carrières avec les modifications climatiques actuelles.	Je ne veux pas de carrières. J'ai grandit à Daubeuf-près-Vatteville où il y a eu des carrières qui ont complètement détruit le paysage et les écosystèmes. Les reconstructions ne réparent pas les préjudices écologiques. On a des problèmes de poussières depuis les début des carrières, l'environnement général s'est dégradés. Stop aux carrières un pont c'est tout. En plus si on continue des carrières il va y avoir des inondations ! En 1988 y a eu une coulée de boue, c'est un crime d'étendre les carrières avec les modifications climatiques actuelles.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
L'identification d'un GIN/GIR dans le SRC n'implique pas forcément ouverture de carrières. Les zones favorables à l'ouverture de carrières seront définies dans les documents d'urbanismes (SCoT, PLUi) avec la prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et d'habitat, et des autres enjeux et projets défendus dans le document d'urbanisme.	L'identification d'un GIN/GIR dans le SRC n'implique pas forcément ouverture de carrières. Les zones favorables à l'ouverture de carrières seront définies dans les documents d'urbanismes (SCoT, PLUi) avec la prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et d'habitat, et des autres enjeux et projets défendus dans le document d'urbanisme.	L'identification d'un GIN/GIR dans le SRC n'implique pas forcément ouverture de carrières. Les zones favorables à l'ouverture de carrières seront définies dans les documents d'urbanismes (SCoT, PLUi) avec la prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et d'habitat, et des autres enjeux et projets défendus dans le document d'urbanisme.	L'identification d'un GIN/GIR dans le SRC n'implique pas forcément ouverture de carrières. Les zones favorables à l'ouverture de carrières seront définies dans les documents d'urbanismes (SCoT, PLUi) avec la prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et d'habitat, et des autres enjeux et projets défendus dans le document d'urbanisme.	L'identification d'un GIN/GIR dans le SRC n'implique pas forcément ouverture de carrières. Les zones favorables à l'ouverture de carrières seront définies dans les documents d'urbanismes (SCoT, PLUi) avec la prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et d'habitat, et des autres enjeux et projets défendus dans le document d'urbanisme.	L'identification d'un GIN/GIR dans le SRC n'implique pas forcément ouverture de carrières. Les zones favorables à l'ouverture de carrières seront définies dans les documents d'urbanismes (SCoT, PLUi) avec la prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et d'habitat, et des autres enjeux et projets défendus dans le document d'urbanisme.	L'identification d'un GIN/GIR dans le SRC n'implique pas forcément ouverture de carrières. Les zones favorables à l'ouverture de carrières seront définies dans les documents d'urbanismes (SCoT, PLUi) avec la prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et d'habitat, et des autres enjeux et projets défendus dans le document d'urbanisme.
"Je m'opposé à la carrière de cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC."	"Je m'opposé à la carrière de cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC."	"Je m'opposé à la carrière de cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC."	"Je m'opposé à la carrière de cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC."	"Je m'opposé à la carrière de cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC."	"Je m'opposé à la carrière de cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC."	"Je m'opposé à la carrière de cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC."
						Je demande à ce que la zone de Cleon soit exclue de la zone de carrières
						Je demande à ce que la zone de Cleon soit exclue de la zone de carrières

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cleon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cleon du SRC.
						La SERAF exerce ses activités d'exploitation d'enfouissement des déchets depuis des décennies. De tout temps avec les comités de défense de Bédanne et Freneuse, la commune a veillé au strict respect des arrêtés et de la réglementation émanant de ses activités. Au fil des années, de réels progrès ont été observés dans les process de l'exploitant, de plus en plus respectueux de l'environnement. Ceci étant, avec les communes voisines, nous avions fixé une date limite d'exploitation à 2030, ce qui permettait d'être rassurés pour l'avenir. L'objectif de ce temps long étant que les services de l'État et de l'exploitant trouvent un site dans la région, en capacité d'accueillir ce type d'activité. La Municipalité de Tourville la Rivière réaffirme que

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						<p>l'exploitation dans son site actuel ne fait pas l'objet de plaintes directes de la part des riverains, néanmoins en indiquant, l'état des lieux actuel elle ne saurait parler à la place des maires des communes impactées.</p> <p>Informée du projet que très récemment, la Municipalité de Tourville la Rivière n'a ni documents indiquant toutes les conséquences sur les autres communes avoisinantes, ni d'étude épidémiologique sur nos habitants riverains du site actuel, ni autres éléments définitifs ... trop d'incertitudes pèsent sur cette éventuelle extension.</p> <p>Avec ce projet dont nous ne contestons pas le principe ou la nécessité, la Municipalité de Tourville fait le constat que l'industriel et l'État choisissent une nouvelle fois, d'abord la facilité contre l'intérêt des Municipalités et populations concernées.</p> <p>Une fois de plus, le Sud de la Métropole de Rouen est ciblé et contraint.</p> <p>Le foncier identifié était il y a peu, promis à un avenir économique. La proximité de RENAULT aurait permis de développer un écosystème autour du véhicule électrique.</p> <p>Cette annonce enterre les projets de la Métropole.</p> <p>La Municipalité comprend le</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Nous sommes totalement défavorables à quelconque projet portant significativement atteinte à l'environnement ainsi qu'à ses habitants (faune, flore, riverains). En plus de la destruction de la biodiversité, de la dégradation des paysages, de la non valorisation de ce site remarquable dans lequel nous vivons tous, la dévaluation immobilière impactera tout les habitants des communes alentours. La multiplication de ce genre de projet auront aussi des conséquences environnementales plus globales à l'échelle planétaire. Évidemment, nous notons que l'exploitabilité des gisements n'a aucune limite puisqu'elle colle nos propres maisons. Doit-on dire approuver cela ? Serait-il responsable de tout vous céder jusqu'au sable de nos jardins ? Des alternatives existent tout comme des modes de vies respectueux de l'environnement et du vivant. Ce projet ne respecte pas vos propres enfants.	Nous sommes totalement défavorables à quelconque projet portant significativement atteinte à l'environnement ainsi qu'à ses habitants (faune, flore, riverains). En plus de la destruction de la biodiversité, de la dégradation des paysages, de la non valorisation de ce site remarquable dans lequel nous vivons tous, la dévaluation immobilière impactera tout les habitants des communes alentours. La multiplication de ce genre de projet auront aussi des conséquences environnementales plus globales à l'échelle planétaire. Évidemment, nous notons que l'exploitabilité des gisements n'a aucune limite puisqu'elle colle nos propres maisons. Doit-on dire approuver cela ? Serait-il responsable de tout vous céder jusqu'au sable de nos jardins ? Des alternatives existent tout comme des modes de vies respectueux de l'environnement et du vivant. Ce projet ne respecte pas vos propres enfants.	Nous sommes totalement défavorables à quelconque projet portant significativement atteinte à l'environnement ainsi qu'à ses habitants (faune, flore, riverains). En plus de la destruction de la biodiversité, de la dégradation des paysages, de la non valorisation de ce site remarquable dans lequel nous vivons tous, la dévaluation immobilière impactera tout les habitants des communes alentours. La multiplication de ce genre de projet auront aussi des conséquences environnementales plus globales à l'échelle planétaire. Évidemment, nous notons que l'exploitabilité des gisements n'a aucune limite puisqu'elle colle nos propres maisons. Doit-on dire approuver cela ? Serait-il responsable de tout vous céder jusqu'au sable de nos jardins ? Des alternatives existent tout comme des modes de vies respectueux de l'environnement et du vivant. Ce projet ne respecte pas vos propres enfants.	Nous sommes totalement défavorables à quelconque projet portant significativement atteinte à l'environnement ainsi qu'à ses habitants (faune, flore, riverains). En plus de la destruction de la biodiversité, de la dégradation des paysages, de la non valorisation de ce site remarquable dans lequel nous vivons tous, la dévaluation immobilière impactera tout les habitants des communes alentours. La multiplication de ce genre de projet auront aussi des conséquences environnementales plus globales à l'échelle planétaire. Évidemment, nous notons que l'exploitabilité des gisements n'a aucune limite puisqu'elle colle nos propres maisons. Doit-on dire approuver cela ? Serait-il responsable de tout vous céder jusqu'au sable de nos jardins ? Des alternatives existent tout comme des modes de vies respectueux de l'environnement et du vivant. Ce projet ne respecte pas vos propres enfants.	Nous sommes totalement défavorables à quelconque projet portant significativement atteinte à l'environnement ainsi qu'à ses habitants (faune, flore, riverains). En plus de la destruction de la biodiversité, de la dégradation des paysages, de la non valorisation de ce site remarquable dans lequel nous vivons tous, la dévaluation immobilière impactera tout les habitants des communes alentours. La multiplication de ce genre de projet auront aussi des conséquences environnementales plus globales à l'échelle planétaire. Évidemment, nous notons que l'exploitabilité des gisements n'a aucune limite puisqu'elle colle nos propres maisons. Doit-on dire approuver cela ? Serait-il responsable de tout vous céder jusqu'au sable de nos jardins ? Des alternatives existent tout comme des modes de vies respectueux de l'environnement et du vivant. Ce projet ne respecte pas vos propres enfants.	Nous sommes totalement défavorables à quelconque projet portant significativement atteinte à l'environnement ainsi qu'à ses habitants (faune, flore, riverains). En plus de la destruction de la biodiversité, de la dégradation des paysages, de la non valorisation de ce site remarquable dans lequel nous vivons tous, la dévaluation immobilière impactera tout les habitants des communes alentours. La multiplication de ce genre de projet auront aussi des conséquences environnementales plus globales à l'échelle planétaire. Évidemment, nous notons que l'exploitabilité des gisements n'a aucune limite puisqu'elle colle nos propres maisons. Doit-on dire approuver cela ? Serait-il responsable de tout vous céder jusqu'au sable de nos jardins ? Des alternatives existent tout comme des modes de vies respectueux de l'environnement et du vivant. Ce projet ne respecte pas vos propres enfants.	Nous sommes totalement défavorables à quelconque projet portant significativement atteinte à l'environnement ainsi qu'à ses habitants (faune, flore, riverains). En plus de la destruction de la biodiversité, de la dégradation des paysages, de la non valorisation de ce site remarquable dans lequel nous vivons tous, la dévaluation immobilière impactera tout les habitants des communes alentours. La multiplication de ce genre de projet auront aussi des conséquences environnementales plus globales à l'échelle planétaire. Évidemment, nous notons que l'exploitabilité des gisements n'a aucune limite puisqu'elle colle nos propres maisons. Doit-on dire approuver cela ? Serait-il responsable de tout vous céder jusqu'au sable de nos jardins ? Des alternatives existent tout comme des modes de vies respectueux de l'environnement et du vivant. Ce projet ne respecte pas vos propres enfants.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
Comment répondre à une consultation qui n'est absolument pas rédigée pour des particuliers ? 550 pages pavées de belles phrases, de généralités, de généreuses intentions mais où notre place est ridiculement marginale et nos moyens d'intervention, d'action, de contre pouvoir inexistant si nos élus locaux laissent faire ?	Beaucoup de belles préconisations mais je suis très sceptique face aux intérêts financiers en jeu quand je vois les cicatrices déjà laissées après le passage des carriers.	Belle histoire sur les origines de notre région déjà largement défigurée aujourd'hui par l'exploitation des carrières. Beaucoup de belles analyses mais quel impact face à la pression de la filière ?	Au bout de 111 pages je ne sais toujours pas à quelle sauce Muids sera mangée dans les prochaines années en fonction du scénario qui sera retenu !	Une avalanche de bonnes intentions. Mais qui va contrôler et sanctionner si nécessaire ? Et rien dans les "Orientations et Mesures" pour tenir compte des nuisances et impacts négatifs subis par les riverains. J'ai l'impression de compter moins que l'Oedicnème criard !	Qui s'assure que la loi pour la reconquête de la biodiversité et que l'objectif ZAN sont bien respectés par les carriers ? Apparemment aucun organisme extérieur et indépendant n'est prévu pour certifier la conformité du cahier des charges opposable aux carriers et, le cas échéant, les obliger à respecter leurs obligations.	100% de mon habitat de proximité est exploitable (carte 22/26) ! Je suis déjà entouré de carrières, ça suffit !!!

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Bonjour, Il semble étrange que dans un aucun document mis en consultation il soit question de la destruction éventuelle du patrimoine archéologique très riche en vallée de Seine ; il y aurait certainement des précautions à prendre, les fouilles avant ouverture d'une carrière effectuées par l'INRAP mériteraient au minimum d'une consultation du public par voie électronique et les découvertes éventuelles devraient faire l'objet de publicités élargies .					Malgré votre réponse automatique " L'identification du GIN/GIR dans la SRC n'implique pas forcément l'ouverture de carrières" , il serait souhaitable , - que la forêt de Bord-Louviers (département de l'Eure) en soit exclue totalement : les 1500 hectares concernés représentent un pourcentage important (sur 4600 hectares) du seul poumon vert de Louviers et Val de Reuil (environ 30 000habitants). - que la rive droite de la Seine , à la hauteur d'Alizay+Igoville (département de l'Eure) en soit exclue totalement : c'est une richesse patrimoniale archéologique qui risque de disparaître totalement ; l'INRAP parle de 12 000ans d'occupation par l'homme ; dans leurs recherches actuelles on trouve par exemple l'affrontement avec des frondes à l'âge du bronze entre un groupe établi rive droite et un groupe qui désirait traverser la Seine, par exemple des traces de passages de troupeaux, etc....	pour la GPE 6 , carrières de CBN sur Pîtres (27590) on ne trouve pas traces de l'exploitation actuelle ou potentielle de matériaux crayeux . l'arrêté de la préfecture de l'Eure en date du 24/03/2023 UBDEO/ECO/23/53 indique production moyenne autorisée 300 000t/an dont matériaux crayeux 200 000t/an et alluvions sablo.graveleuses 100 000t/an , c'est à dire que la part des matériaux crayeux est supérieure aux autres.
Consultation du public sur le schéma régional des carrières (SRC) : Contribution du groupe Normandie Ecologie Le Schéma Régional des Carrières (SRC) de		Il y a des différences entre les chiffres présentés, par exemple la quantité de granulat consommés en 2020 est de 22M de tonnes selon le schéma de la page 91 mais dans la notice (page		Le ratio de consommation par habitant en 2032 est prévu à 5,58t/an selon la notice mais à la page 9 de cette partie 4 il est écrit "une estimation du besoin à 2032 en baisse avec un ratio de		

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>Normandie fixe les orientations pour l'exploitation, le recyclage et la gestion des ressources minérales à l'horizon 2032. Il vise à assurer l'approvisionnement du territoire en matériaux nécessaires à la construction, tout en conciliant activité économique et protection de l'environnement. Ce document stratégique s'inscrit dans un contexte de transition écologique de raréfaction des ressources et d'impératif de sobriété foncière. Pourtant, derrière ses ambitions affichées de durabilité, le SRC manque l'occasion d'être un véritable outil de transformation écologique. C'est pourquoi nous formulons un avis défavorable à ce projet, que nous jugeons insuffisant face aux enjeux de sobriété et de préservation des milieux naturels.</p> <p>Face au défi climatique, il est urgent de changer de paradigme. En ce sens, l'élaboration du Schéma</p>			<p>17) il est question d'une consommation de 19,45M de tonnes. Même si l'année de référence est différente l'écart est surprenant. Cela influe sur les chiffres du recyclage également. Selon le schéma de la page 91 le recyclage permet de couvrir 17% des besoins, pourtant selon le graphique de la page 17 de la notice les matériaux recyclés représente 1M de tonnes sur les 19,45M de tonnes consommés soit 5,14%. Difficile de comprendre comment les chiffres du recyclage ont pu autant bouger entre l'année.</p>	<p>consommation correspondant à 5,47 t/an/hab". Pourquoi cette différence ?</p>		

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Régional des Carrières est une formidable opportunité de transformer les filières de la construction. Alors qu'il pourrait être un outil puissant de transformation écologique, le SRC se réduit à un simple instrument d'aménagement du territoire au service de la filière du BTP. Un tel schéma devrait nous permettre de repenser la manière de construire en misant sur la sobriété des constructions à travers de la rénovation du bâti existant et du développement des éco-matériaux. Rappelons ici que la quantité de matériaux à mobiliser en t/m ² pour réaliser une construction neuve est 40 à 80 fois plus importante que dans le cadre d'une rénovation (Source : ADEME, 2019). Le schéma tel qu'il est conçu reste au service d'un modèle de bétonisation du territoire, soutenant indirectement de nouveaux projets routiers et logistiques. Symbole de ce schéma directeur qui n'opère pas de						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
rupture, le scénario retenu dans le SRC n'est pas à la hauteur des enjeux de transition écologique. En effet, il se contente de prévoir une baisse de la consommation des ressources naturelles par habitants de 4,8% sur la période couverte par le SRC, celle-ci passant de 5,86t/an à 5,58t/an entre 2018 et 2032. Si cette maigre ambition pourrait être qualifiée de « raisonnable » ou encore « pragmatique », elle ne correspond en réalité qu'à la progression attendue du recyclage et du réemploi des matériaux. En effet, en 2018, le recyclage et le réemploi couvraient 17% des besoins en granulat de la région pour un taux de recyclage de 70%. Le SRC prévoit d'atteindre les 90% de taux de recyclage dans les 12 ans, ce qui correspondrait à une couverture des besoins de 21%, soit une augmentation de 4,8% par rapport à 2018, ce qui correspond précisément à la baisse de						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
consommation prévue par le scénario. Celle-ci n'est donc pas en lien avec un travail mené sur la sobriété ou sur l'emploi d'éco-matériaux mais uniquement à une progression du recyclage. Le scénario retenu n'est pas assez ambitieux, il devrait sortir d'une vision purement productiviste pour s'orienter vers davantage de sobriété la consommation par habitant pourrait ainsi baisser dans des proportions plus proches du scénario « local et durable » non retenu par l'Etat, et qui prévoit une consommation par habitant de 5,3t/an en 2032. Si le scénario retenu ne permet pas d'envisager des ruptures majeures en termes de sobriété, il échoue également à anticiper les engagements déjà prévus en la matière. En effet, il n'est pas fait mention du ZAN alors même qu'il prévoit la réduction de l'artificialisation des sols par deux sur la période couverte par le schéma et qu'il devrait						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>à terme conduire à une baisse structurelle de la demande en matériaux. Le SRC retient également dans ses hypothèses des besoins liés à des projets routiers qui sont déjà abandonnés ou qui ne seront pas réalisés d'ici 2032 (Contournement Est de Rouen par exemple).</p> <p>Un autre défaut majeur de ce scénario réside dans les exportations envisagées à l'horizon 2032. Dans le document présenté, les exportations à destination de l'Île-de-France demeurent inchangées, et cela, alors même que la production normande baisse. Le SRC prévoit ainsi que 66% de la production d'alluvions sera exportée vers l'Île-de-France.</p> <p>Au vu des nuisances inhérentes à l'extraction de granulat pour les habitants et de son impact sur la biodiversité il semble évident de se questionner sur la pertinence de maintenir un tel niveau de production d'alluvions en Normandie dans le but de</p>						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
fournir l'Île-de-France. Cela étant d'autant plus important que les gisements reconnus dans le schéma sont situés au cœur de la vallée de la Seine, un écosystème particulièrement vulnérable. La priorité devrait être donnée à l'approvisionnement local et à la relocalisation des usages, non à la poursuite d'une économie d'exportation extractive. Si le Schéma Régional des Carrières dédie une orientation spécifique à la préservation de l'environnement (Orientation n°5) son contenu est de nature à nous inquiéter. En effet, le SRC prévoit une classification des zones environnementales en quatre couleurs (gris, orange, rouge, jaune), chacune correspondant à une réglementation concernant l'extraction de granulat. Si au sein des zones grises l'extraction est interdite ce n'est pas le cas des autres catégories. Or les sites						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
Natura 2000 ne figurent pas dans les zones grises mais dans les zones oranges, plus permissives. Les zones humides des sites Natura 2000 sont davantage protégées puisqu'elles figurent dans les zones rouges où s'applique la « présomption d'interdiction de nouvelles carrières ». Cependant l'interdiction pure et simple n'est pas prévue, en ce sens le SRC laisse ouverte la possibilité de créer une carrière dans une zone humide Natura 2000. Cette perspective est particulièrement inquiétante au vu de la fragilité de ces espaces essentiels à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau. Enfin, la lecture des gisements d'intérêt régional définis dans le SRC pose également la question de l'équilibre territorial. Certains Gisements d'Intérêt Régional (GIR) ont été recensés dans des territoires qui se trouvent déjà en						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>excédent de production. Agrandir ou ouvrir des carrières dans des territoires qui supportent déjà une forte pression environnementale et sociale liée à l'extraction et au transport des matériaux risque d'accentuer les déséquilibres territoriaux et pose la question de l'acceptabilité de tels projets. De nombreuses collectivités ont émis des avis défavorables à ce projet de SRC témoignant d'un manque de concertation en amont de la rédaction du document.</p> <p>Nous donnons donc un avis défavorable au Schéma Régional des Carrières de Normandie qui ne répond pas aux enjeux de transition écologique qu'il prétend accompagner. Fondé sur une logique productiviste, il néglige la sobriété, la rénovation du bâti et le développement des éco-matériaux, tout en maintenant des exportations nuisibles et une protection</p>						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
insuffisante des milieux naturels. Nous demandons donc qu'un nouveau projet soit soumis, prenant en compte un besoin moindre de matériaux et un développement accru des éco-matériaux, qu'aucune ouverture de nouvelles carrières ne soit autorisée et que les éventuelles extensions de carrières soient interdites dans les zones Natura 2000, les ZNIEFF et les corridors écologiques.						
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement du services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC
Je ne suis pas d'accord avec ce projet, particulièrement avec l'extraction dans des terrains forestiers.	Je ne suis pas d'accord avec l'ensemble de ce projet, particulièrement avec l'extraction dans des terrains forestiers.	Je ne suis pas d'accord avec l'ensemble de ce projet, particulièrement avec l'extraction dans des terrains forestiers.	Je ne suis pas d'accord avec l'ensemble de ce projet, particulièrement avec l'extraction dans des terrains forestiers.	Je ne suis pas d'accord avec l'ensemble de ce projet, particulièrement avec l'extraction dans des terrains forestiers.	Je ne suis pas d'accord avec l'ensemble de ce projet, particulièrement avec l'extraction dans des terrains forestiers.	Je ne suis pas d'accord avec l'ensemble de ce projet, particulièrement avec l'extraction dans des terrains forestiers.
Avis du Groupe local Seine-Eure Les Ecologistes sur le projet de Schéma régional des carrières Sur les territoires de l'arrondissement des Andelys et de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure Conformément à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, le préfet de région est chargé d'élaborer et d'approuver le Schéma Régional des Carrières (SRC). Ce document stratégique est censé évaluer les besoins en granulats et définir les conditions						illisible et incomplet

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
d'implantation des carrières dans la région, en favorisant une gestion durable des ressources, l'économie circulaire et la préservation de l'environnement. A la lecture de ce document, dont les cartes sont d'une grande imprécision et les données obsolètes, nous constatons que ce projet de schéma ne répond pleinement à aucun des items énoncés en préambule. considérant -Que depuis les années soixante l'évolution de l'agriculture vers un modèle productiviste intensif et le développement considérable sur des milliers d'hectares de l'exploitation de carrières ont profondément modifié les paysages et altéré la biodiversité. -Que les gisements sont situées dans des zones capitales pour la préservation de ce qui reste des milieux abritant la flore						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>et faune sauvage -Que les exploitations s'exercent notamment sur des espaces boisés et surtout dans les vallées alluviales induisant une perte de biodiversité quand bien même des réaménagements sont réalisés.</p> <p>Contrairement à ce qui est généralement affirmé ces réaménagements n'auront jamais la qualité du milieu préexistant. Notamment, les carrières de grands plans d'eau présentent les indices de biodiversité les plus faibles.</p> <p>En milieu alluvial par exemple, la réhabilitation des carrières en zones humides, mares et milieux pionniers ne sont généralement que des caricatures de milieux. Des milieux dits néoformés qui ont perdu les potentialités écologiques pour se reconstituer, sinon sur le très long terme ; à une époque si lointaine que la biodiversité très affaiblie ou ayant disparue n'aura plus la</p>						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
capacité de se réapproprier ces milieux. -Que le projet de modification du schéma proposé va poursuivre l'artificialisation des sols (l'artificialisation est désormais définie dans le code de l'urbanisme comme étant "l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage" (article 192 de la loi Climat et résilience)) Le Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure ne manque pas une occasion pour solliciter des dérogations au « quota de terre à artificialiser » et justifie les projets d'aménagements de zones d'activités industrielles et logistique sur les anciennes carrières au motif que ces surfaces sont déjà artificialisées (Igoville, Le						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>Manoir sur Seine, Alizay, Pîtres, Criquebeuf sur Seine, Martot)... Sans compter les centaines d'hectares de surface en eau dont le sol a disparu et la biodiversité a été totalement modifiée.</p> <p>-Que celui-ci vise essentiellement à exporter des granulats et sables vers la région Ile de France (un million deux cent mille tonnes d'ici 2032 rien que pour l'arrondissement des Andelys)</p> <p>-Que les hypothèses retenues des besoins sont manifestement surévaluées. L'Etat a pris en compte les « dire d'experts » produits par les entreprises exploitantes de carrières sans contre-expertises indépendantes. Il est affirmé notamment un besoin local lié à des projets routiers qui ne seront pas réalisés d'ici 2032. Le projet N13 est abandonné et le projet de contournement Est de Rouen n'est pas prêt de démarrer. En Ile de France, le taux de vacance de bureaux est colossale (par exemple :</p>						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>19% dans le quartier de la Défense en octobre 2024).</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nous donnons un avis défavorable -Nous demandons : -qu'un nouveau projet soit soumis prenant en compte un besoin moindre de matériaux et un développement accru du recyclage ; -qu'aucune ouverture de nouvelles carrières ne soit autorisée sur l'ensemble du territoire de l'agglomération Seine-Eure (50 hectares envisagés à Gaillon) ; -que les éventuelles extensions de carrières en exploitation (Muids, Daubeuf,...) soient très limitées et interdites dans les zones « Natura 2000, les ZNIEFF et les corridors écologiques ». <p>Plusieurs Intercommunalités se sont prononcées contre ce projet de schéma dont de la Communauté d'agglomération Seine Normandie dont le Premier Ministre, Sébastien Lecornu est membre du Conseil</p>						

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>municipal de Vernon. Nous appelons Préfet de Région Normandie et Premier ministre à revoir ce projet et à ne pas signer l'arrêté envisagé en décembre prochain.</p> <p>Fait le 23 octobre 2025</p> <p>Laetitia Sanchez, Maire de Saint-Pierre-du-Vauvray, Conseillère régionale de Normandie Nolween Léostic, Conseillère municipale de Louviers, secrétaire du Groupe local Seine-Eure Les écologistes Pascal Labb��, ancien Vice-Pr��sident de la Communaut�� d'Agglom��ration Seine-Eure Val��rie Gominon, Igoville</p>						
Je suis oppos�� �� ce projet de carri��re. C'est un non sens ��cologique.						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
<p>Le SRC attribue aux exploitants une véritable rente foncière et de situation. En désignant des gisements d'intérêt régional (GIR) et des zones spéciales de carrières (ZSC), il valorise leurs terrains et verrouille le marché à leur profit, au détriment des alternatives comme le recyclage ou les matériaux bio-sourcés. Les collectivités locales et les citoyens sont marginalisés : les avis défavorables unanimes ou quasi-unanimes de la Métropole de Rouen et de l'Agglomération Seine Normandie sont purement ignorés dans les documents fournis.</p> <p>Le SRC ne fixe aucun objectif contraignant de réduction</p>	<p>Le bilan est une liste descriptive qui masque les échecs passés. Il ne reconnaît ni l'absence totale de maîtrise de la consommation de granulats, ni l'insuffisance de la protection environnementale (Muids, Daubeuf, Tourville-la-Rivière...), en particulier des paysages et des riverains. Il n'analyse pas les impacts cumulés, pourtant flagrants en vallée de Seine : paysages abîmés, biodiversité fragmentée, nappes vulnérables. La continuité est privilégiée, alors qu'une rupture est indispensable. Un véritable bilan devrait confronter objectifs et résultats, et mettre en</p>	<p>Les prévisions de consommation sont datées, irréalistes et servent surtout à justifier de nouvelles carrières. Le scénario retenu (18,4 Mt en 2032 contre 17,5 Mt de production) fabrique artificiellement un déficit. Le schéma transforme une limite physique en justification d'extraire toujours plus, ailleurs, au lieu de s'adapter. Il ignore les évolutions actuelles : baisse de la construction neuve, rénovation énergétique, Zéro Artificialisation Nette, essor du recyclage, et il faut rappeler que les protections maritimes n'utilisent pas de béton, mais de l'acier. Si le SRC reconnaît à demi-mot, sans jamais l'exprimer</p>	<p>Les scénarios du SRC sont des variations mineures d'une même trajectoire, sans aucune rupture. La sobriété n'est même pas envisagée. La cartographie des enjeux omet des protections locales pourtant incontournables (Natura 2000, zones protégées type EBC). Pire, l'après-carrière est occulté. À Cléon, la carrière n'est qu'un prétexte pour ouvrir une nouvelle ISDD (SERAf 2). Alors que plusieurs millions de tonnes de déchets dangereux sont déjà enfouis depuis 50 ans dans la boucle d'Elbeuf, à proximité de la Seine, le SRC prépare 20 années et plusieurs millions de tonnes supplémentaires d'enfouissement toxique. Ce</p>	<p>Les orientations du SRC énoncent de grands principes sans aucune contrainte. Pas de seuils chiffrés, pas d'obligations, pas de sanctions.</p> <p>La remise en état, censée être bénéfique au territoire (cf avis de l'Autorité Environnementale), est détournée à Cléon pour justifier l'implantation d'une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) Seveso seuil haut. Au lieu de renaturation, le SRC programme l'aggravation des risques de pollution dans une zone déjà très impactée. Ces mesures doivent être transformées en obligations opposables, avec des verrous clairs excluant toute ISDD en</p>	<p>Les annexes et cartes sont biaisées. À Cléon, la zone classée GIR recouvre un bois classé au PLUi (Espace boisé classé), ce qui interdit légalement toute carrière. Pour un gisement mineur, on propose de détruire un îlot de fraîcheur, de fragmenter les habitats, d'accroître les risques d'éboulements et de menacer la Seine et les nappes via le projet d'ISDD.</p> <p>Les cartes omettent les contraintes locales et créent une présomption d'exploitabilité infondée. Une telle présentation favorise les carriers au détriment de la transparence et de la sincérité de l'information. Je demande l'exclusion immédiate de la</p>	<p>Le SRC n'est pas une planification responsable : c'est une prolongation d'un modèle épuisé. Il verrouille les positions des carriers, ignore la sobriété, et sacrifie les protections locales.</p> <p>L'exemple de Cléon en dit long : détruire un bois classé pour deux ou trois ans d'extraction, avant au moins 20 ans d'enfouissement de déchets dangereux, alors que 4 millions de tonnes sont déjà stockées dans la boucle d'Elbeuf, à proximité du 3ème hôpital du département et d'habitations. Exploiter des carrières toujours plus petites, toujours plus proches des habitations et des établissements sensibles,</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>de la consommation de granulats. Pour le recyclage, il se contente de reprendre les objectifs du PRPGD (75 % du potentiel en 2022, 90 % du potentiel en 2027), où il n'est pas expliqué comment ce potentiel de recyclage théorique est calculé. Le remblaiement de carrières est comptabilisé comme du recyclage, alors qu'il ne s'agit que de mettre des déchets dans un trou. Ce procédé, qui représente une part importante des volumes, ne contribue en rien à l'économie circulaire ni à la réduction des extractions. Le vrai recyclage de granulats ne dépasse pas 8–9 % (données 2020, ADEME). En Normandie, avec de nombreuses carrières, le taux de remblaiement masque vraisemblablement un très faible taux de recyclage. Le SRC, ainsi que l'observatoire envisagé, devraient distinguer clairement le véritable recyclage (réemploi dans de nouveaux matériaux) du simple</p>	<p>lumière les coûts environnementaux associés à des décennies d'extraction.</p>	<p>vraiment (on peut s'en étonner), l'épuisement progressif des gisements terrestres, c'est pour en conclure qu'il faudra exploiter d'autres gisements, y compris en mer. Cette fuite en avant occulte l'essentiel : l'épuisement des ressources doit être le signal d'une réorientation radicale vers la sobriété, le recyclage et les matériaux alternatifs. L'objectif de souveraineté ne doit pas devenir un prétexte pour multiplier les extractions et détruire encore davantage de ressources naturelles. La véritable souveraineté, durable, passe par la sobriété foncière, la réduction de la consommation et le développement du recyclage.</p> <p>Cibler de minuscules poches résiduelles comme celle de Cléon (2 à 3 ans d'exploitation) illustre cette fuite en avant : on sacrifie des bois classés et des zones habitées pour différer un</p>	<p>projet est incompatible avec l'Orientation n°4, qui prétend viser des remises en état utiles aux territoires. Le projet aggraverait aussi des risques connus : falaises crayeuses instables à Fréneuse au droit du projet avec des risques pour les biens et les personnes, proximité d'établissements de santé et d'une MAS accueillant des publics vulnérables, nuisances quotidiennes pour les riverains. Pour le risque falaise, il faut songer à l'importance des mouvements de terre rendus nécessaires par l'enfouissement des déchets dangereux aux, tassements, vibrations, etc. qui auront lieu au sein de l'ISDD, à 200 mètres de la crête. Ces éléments justifient qu'une étude géotechnique complète soit menée.</p>	<p>post-exploitation et toute réhausse.</p>	<p>zone de Cléon du SRC. À défaut, elle doit être classée en enjeu majeur avec verrous explicites : interdiction d'enfouissement, financement/assurance des dégâts causés aux biens, aux personnes et à la falaise, interdiction de surcote, report modal obligatoire.</p>	<p>au prix de risques sanitaires, environnementaux et géotechniques est inacceptable. Je demande donc le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC. À défaut, son classement en enjeu majeur avec verrous explicites (interdiction de modification du paysage et de surcote, interdiction d'ISDD en post-exploitation, exclusion des zones protégées au PLUi) est indispensable.</p> <p>Plus largement, le SRC doit être réécrit pour intégrer : une trajectoire de réduction de la consommation de granulats, des objectifs contraignants de recyclage, et une gouvernance qui respecte les protections locales et la santé publique.</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
remblaiement. Il aurait fallu être plus ambitieux et fixer un objectif de recyclage par rapport à la consommation réelle. Le SRC ne garantit aucune baisse des extractions. Le texte abonde de formulations vagues (« encourager », « favoriser ») et ne prévoit aucune exigence sérieuse : ni transport multimodal, ni protection stricte des zones protégées, ni plafonds d'extraction. Les carrières existantes et leurs impacts cumulés sont passés sous silence, comme si l'histoire de la vallée de Seine n'existant pas. L'observatoire annoncé ne prévoit pas d'indicateurs précis ni de mécanismes correctifs. En somme, le document général est favorable aux carriers qui semblent bénéficier d'un accès privilégié au foncier au détriment d'autres usages, et organise la poursuite d'un modèle dont on sait qu'il est insoutenable.			changement de modèle qui s'impose. Un scénario de sobriété ambitieux et de décroissance doit être intégré d'urgence au SRC.			
Le SRC attribue aux	Le bilan est une liste	Les prévisions de	Les scénarios du SRC sont	Les orientations du SRC	Les annexes et cartes sont	Le SRC n'est pas une

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>exploitants une véritable rente foncière et de situation. En désignant des gisements d'intérêt régional (GIR) et des zones spéciales de carrières (ZSC), il valorise leurs terrains et verrouille le marché à leur profit, au détriment des alternatives comme le recyclage ou les matériaux biosourcés. Les collectivités locales et les citoyens sont marginalisés : les avis défavorables unanimes ou quasi-unanimes de la Métropole de Rouen et de l'Agglomération Seine Normandie sont purement ignorés dans les documents fournis.</p> <p>Le SRC ne fixe aucun objectif contraignant de réduction de la consommation de granulats. Pour le recyclage, il se contente de reprendre les objectifs du PRPGD (75 % du potentiel en 2022, 90 % du potentiel en 2027), où il n'est pas expliqué comment ce potentiel de recyclage théorique est calculé. Le remblaiement de carrières est comptabilisé comme du</p>	<p>descriptive qui masque les échecs passés. Il ne reconnaît ni l'absence totale de maîtrise de la consommation de granulats, ni l'insuffisance de la protection environnementale (Muids, Daubeuf, Tourville-la-Rivière...), en particulier des paysages et des riverains. Il n'analyse pas les impacts cumulés, pourtant flagrants en vallée de Seine : paysages abîmés, biodiversité fragmentée, nappes vulnérables. La continuité est privilégiée, alors qu'une rupture est indispensable. Un véritable bilan devrait confronter objectifs et résultats, et mettre en lumière les coûts environnementaux associés à des décennies d'extraction.</p>	<p>consommation sont datées, irréalistes et servent surtout à justifier de nouvelles carrières. Le scénario retenu (18,4 Mt en 2032 contre 17,5 Mt de production) fabrique artificiellement un déficit. Le schéma transforme une limite physique en justification d'extraire toujours plus, ailleurs, au lieu de s'adapter. Il ignore les évolutions actuelles : baisse de la construction neuve, rénovation énergétique, Zéro Artificialisation Nette, essor du recyclage, et il faut rappeler que les protections maritimes n'utilisent pas de béton, mais de l'acier. Si le SRC reconnaît à demi-mot, sans jamais l'exprimer vraiment (on peut s'en étonner), l'épuisement progressif des gisements terrestres, c'est pour en conclure qu'il faudra exploiter d'autres gisements, y compris en mer. Cette fuite en avant occulte l'essentiel : l'épuisement des ressources doit être le signal d'une réorientation radicale vers la</p>	<p>des variations mineures d'une même trajectoire, sans aucune rupture. La sobriété n'est même pas envisagée. La cartographie des enjeux omet des protections locales pourtant incontournables (Natura 2000, zones protégées type EBC). Pire, l'après-carrière est occulté. À Cléon, la carrière n'est qu'un prétexte pour ouvrir une nouvelle ISDD (SERAF 2). Alors que plusieurs millions de tonnes de déchets dangereux sont déjà enfouis depuis 50 ans dans la boucle d'Elbeuf, à proximité de la Seine, le SRC prépare 20 années et plusieurs millions de tonnes supplémentaires d'enfouissement toxique. Ce projet est incompatible avec l'Orientation n°4, qui prétend viser des remises en état utiles aux territoires. Le projet agraverait aussi des risques connus : falaises crayeuses instables à Fréneuse au droit du projet avec des risques pour les biens et les personnes, proximité d'établissements</p>	<p>énoncent de grands principes sans aucune contrainte. Pas de seuils chiffrés, pas d'obligations, pas de sanctions. La remise en état, censée être bénéfique au territoire (cf avis de l'Autorité Environnementale), est détournée à Cléon pour justifier l'implantation d'une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) Seveso seuil haut. Au lieu de renaturation, le SRC programme l'aggravation des risques de pollution dans une zone déjà très impactée. Ces mesures doivent être transformées en obligations opposables, avec des verrous clairs excluant toute ISDD en post-exploitation et toute réhausse.</p>	<p>biaisées. À Cléon, la zone classée GIR recouvre un bois classé au PLUi (Espace boisé classé), ce qui interdit légalement toute carrière. Pour un gisement mineur, on propose de détruire un îlot de fraîcheur, de fragmenter les habitats, d'accroître les risques d'éboulements et de menacer la Seine et les nappes via le projet d'ISDD. Les cartes omettent les contraintes locales et créent une présomption d'exploitabilité infondée. Une telle présentation favorise les carriers au détriment de la transparence et de la sincérité de l'information. Je demande l'exclusion immédiate de la zone de Cléon du SRC. À défaut, elle doit être classée en enjeu majeur avec verrous explicites : interdiction d'enfouissement, financement/assurance des dégâts causés aux biens, aux personnes et à la falaise, interdiction de surcote, report modal obligatoire.</p>	<p>planification responsable : c'est une prolongation d'un modèle épuisé. Il verrouille les positions des carriers, ignore la sobriété, et sacrifie les protections locales. L'exemple de Cléon en dit long : détruire un bois classé pour deux ou trois ans d'extraction, avant au moins 20 ans d'enfouissement de déchets dangereux, alors que 4 millions de tonnes sont déjà stockées dans la boucle d'Elbeuf, à proximité du 3ème hôpital du département et d'habitations Exploiter des carrières toujours plus petites, toujours plus proches des habitations et des établissements sensibles, au prix de risques sanitaires, environnementaux et géotechniques est inacceptable. Je demande donc le retrait pur et simple de la zone de Cléon du SRC. À défaut, son classement en enjeu majeur avec verrous explicites (interdiction de modification du paysage et de surcote, interdiction</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>recyclage, alors qu'il ne s'agit que de mettre des déchets dans un trou. Ce procédé, qui représente une part importante des volumes, ne contribue en rien à l'économie circulaire ni à la réduction des extractions. Le vrai recyclage de granulats ne dépasse pas 8-9 % (données 2020, ADEME). En Normandie, avec de nombreuses carrières, le taux de remblaiement masque vraisemblablement un très faible taux de recyclage. Le SRC, ainsi que l'observatoire envisagé, devraient distinguer clairement le véritable recyclage (réemploi dans de nouveaux matériaux) du simple remblaiement. Il aurait fallu être plus ambitieux et fixer un objectif de recyclage par rapport à la consommation réelle. Le SRC ne garantit aucune baisse des extractions.</p> <p>Le texte abonde de formulations vagues (« encourager », « favoriser ») et ne prévoit aucune exigence</p>		<p>sobriété, le recyclage et les matériaux alternatifs. L'objectif de souveraineté ne doit pas devenir un prétexte pour multiplier les extractions et détruire encore davantage de ressources naturelles. La véritable souveraineté, durable, passe par la sobriété foncière, la réduction de la consommation et le développement du recyclage.</p> <p>Cibler de minuscules poches résiduelles comme celle de Cléon (2 à 3 ans d'exploitation) illustre cette fuite en avant : on sacrifice des bois classés et des zones habitées pour différer un changement de modèle qui s'impose. Un scénario de sobriété ambitieux et de décroissance doit être intégré d'urgence au SRC.</p>	<p>de santé et d'une MAS accueillant des publics vulnérables, nuisances quotidiennes pour les riverains. Pour le risque falaise, il faut songer à l'importance des mouvements de terre rendus nécessaires par l'enfouissement des déchets dangereux aux, tassements, vibrations, etc. qui auront lieu au sein de l'ISDD, à 200 mètres de la crête. Ces éléments justifient qu'une étude géotechnique complète soit menée.</p>			<p>d'ISDD en post-exploitation, exclusion des zones protégées au PLUi) est indispensable.</p> <p>Plus largement, le SRC doit être réécrit pour intégrer : une trajectoire de réduction de la consommation de granulats, des objectifs contraignants de recyclage, et une gouvernance qui respecte les protections locales et la santé publique.</p>

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>sérieuse : ni transport multimodal, ni protection stricte des zones protégées, ni plafonds d'extraction. Les carrières existantes et leurs impacts cumulés sont passés sous silence, comme si l'histoire de la vallée de Seine n'existe pas.</p> <p>L'observatoire annoncé ne prévoit pas d'indicateurs précis ni de mécanismes correctifs. En somme, le document général est favorable aux carriers qui semblent bénéficier d'un accès privilégié au foncier au détriment d'autres usages, et organise la poursuite d'un modèle dont on sait qu'il est insoutenable.</p>						
						<p>Je m'oppose à la carrière de cléon elle détruit un bois classé au plui fragilise les falaise limite le développement de services de santé et prépare 20ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires je demande l'exclusion de cléon du src</p>

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de cléon elle détruit un bois classé au plui fragilise les falaises limite le développement de services de santé et prépare 20ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires je demande l'exclusion de cléon du src
NON	NON	NON	Non	Non	Non	Je m'oppose à l'extension de la carrière de Cleon ; trop proche des habitations, elle fragiliserait la falaise, elle supprimerait un bois classé au Plui et empêcherait l'extension du centre hospitalier d'elbeuf. La carrière prépare ensuite plus de 20 ans d'enfouissement de déchets dangereux avec ses risques pour la santé des habitants et des risques environnementaux. Je demande l'exclusion de CLEON du SRC.

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classe PLUi ,fragilise les falaises, limite le développement de services de santé , et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande L'EXCLUSION de CLEON au SRC.
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit au bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.
<p>La notice et les pièces associées totalisent plus de 500 pages, ce qui rend une consultation du public illusoire (la pré consultation d'octobre 2022 a généré 5 contributions pour toute la région, aucune leçon n'en a été visiblement tirée).</p> <p>Il y a un problème de méthode et de transparence</p> <p>La constitution des Copils est obscure et méprise de nombreux acteurs locaux et en premier lieu les échelons communaux et intercommunaux directement concernés par l'action des carriers. La manière dont la DREAL répond à leurs observations de novembre 2024, ainsi qu'à l'AE est préoccupante</p>	<p>Le bilan ne tire pas suffisamment les leçons du passé. Plusieurs sites anciens sont restés mal réhabilités et dégradés, et les engagements environnementaux n'ont pas été respectés.</p> <p>La destruction des paysages de la Vallée de la Seine par l'activité des carriers n'est pas soulignée.</p>	<p>Les données utilisées datant de 2018 et étant obsolètes, l'AE a recommandé de les mettre à jour. Pourquoi cela n'est-il pas fait pour un document applicable à partir de 2026 à horizon 2032 ...</p>	<p>En ce qui concerne les granulats alluvionnaires, le SRC laisse croire que c'est le besoin régional qui dicte de déclarer en GIR les zones extractibles de la Vallée de la Seine. Qu'en est-il vraiment de l'utilisation de la ressource normande au profit de l'Île de France ?</p>	<p>Orientation 4 Une remise en état partagée et adaptée aux enjeux du territoire</p> <p>Il y a beaucoup d'évidence et de lieux communs énoncés dans cette partie.</p> <p>La mesure 4.3 - Prendre en compte les enjeux paysagers – ne donne en fait aucune garantie sur la préservation des paysages, quand bien même ils seraient répertoriés dans un Atlas des Paysages.</p> <p>A l'heure actuelle, la boucle de Muids-Daubeuf, est répertoriée comme Unité de paysage remarquable dans l'Atlas des paysages de Haute-Normandie de 2010 (le seul publié à ce jour) pour ses trois terrasses étagées. Malgré cela elle est en cours</p>	<p>1/ Ce document a deux titres !!!</p> <p>Lequel est le bon ? « Conseils pour le SRC », « Recommandations pour la prise en compte de la biodiversité »</p> <p>Si c'est le premier il devrait de toute façon être reformulé en bon français « Conseils pour l'application du SRC » ou Conseils à suivre pour la bonne application du SRC » ou ...</p> <p>2/ En quoi ce document qui se veut aussi, en plus de ses deux titres, un guide de « bonnes pratiques environnementales » est-il spécifique à la Normandie ? Pourquoi le faire figurer dans le SRC Normandie, s'il n'est</p>	<p>Ces cartes sont en fait le véritable objet du SRC ! Mais on ne comprend pas quelle analyse a été faite entre les cartes du BRGM indiquant la présence de la ressource et ces cartes. On a l'impression que tout ce qui existe grâce à la nature est exploitable. Comment peut-on élaborer une telle carte sans aucune réelle concertation avec les échelons communaux et intercommunaux ? C'est totalement incompréhensible dans un document qui a un label régional. En fait c'est l'expression du pouvoir préfectoral, donc de l'état, dans toute sa splendeur au mépris de tous les échelons locaux démocratiquement</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>La phrase expliquant en introduction : « une modification de la portée juridique de ces schémas sur les documents d'urbanisme, en particulier les SCoT intégrateurs, et à défaut de SCoT sur les PLU(i) ; le niveau d'opposabilité étant la compatibilité à compter du 1er avril 2021. » est parfaitement ambiguë pour un lecteur courant.</p> <p>Comme l'est la réponse aux EPCI s'inquiétant de la hiérarchie PLU/SRC : « L'identification d'un GIN/GIR dans le SRC n'implique pas forcément ouverture de carrières. Les zones favorables à l'ouverture de carrières seront définies dans les documents d'urbanismes (SCoT, PLUi) avec la prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et d'habitat. L'échelle de travail du SRC est au 1/100 000ème, elle nécessite une analyse plus fine des enjeux à l'échelle des territoires des EPCI et ScoT. »</p>				<p>de destruction programmée : après avoir détruit la deuxième terrasse (boisée), on s'attaque à la troisième (plaine de Daubeuf). Il y a tout lieu de craindre que ce SRC ne vise qu'à autoriser la destruction future de la première terrasse en bord de Seine ! Que dira le nouvel Atlas Départemental de l'Eure en cours d'élaboration (on se demande pourquoi on édite un nouvel atlas alors que l'Atlas précédent était très bien). C'est bizarre le SRC remplace le SDC et les atlas des paysages passent en sens inverse de régional à départemental. Comprenez qui pourra ! Toujours est-il que le SRC se réfère à un atlas pas encore publié ! Quel amateurisme ! Orientation 5 Préservation de l'environnement Qu'est réellement une extension ? Si un territoire est déjà impacté sur 100 hectares, continuer sur cent hectares contigus sera-t-il considérer une extension. Si</p>	<p>ni spécifique, où s'il découle de l'application de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (voir 3/)</p> <p>En tout état de cause, ce qui concerne son « caractère normand », il n'y a que trois endroits dans le corps du texte où il est fait explicitement références à la Normandie</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans 1.3 « conservation d'espaces naturels Normandie » (il y a vraisemblablement une coquille) - dans 2.3 Front de taille/ Parois rocheuses <p>« En Normandie, les parois rocheuses sont des habitats naturels rares en plaine »</p> <p>Et surtout dans la partie « 1.8 Analyse des impacts résiduels » où il est fait mention des cas notoires d'impossibilités de compensation et du besoin de revenir à une stratégie d'évitement, partie évidemment essentielle.</p> <p>Evidemment, on comprend</p>	<p>élus et en s'appuyant sur des comités cooptés par les préfets eux-mêmes.</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>Il serait plus clair et plus franc de dire que le SRC s'impose au SCoT et au PLU comme il est dit en réponse à l'AE</p> <p>En fait, le document noie le lecteur sous une avalanche de pages alors que son seul objet semble être d'imposer les cartes du BRGM comme zones d'extraction sans que les PLU puissent s'y opposer§</p>				<p>oui c'est la porte ouverte à la destruction totale d'une zone au prétexte qu'une carrière est déjà ouverte.</p> <p>Perdu pour perdu, autant tout sacrifier aux alentours ?</p> <p>C'est cela la philosophie de préservation du SRC ?</p> <p>Orientation 6 Une prise en compte de la ressource dans les territoires</p> <p>Qu'est le territoire par rapport à la région ? A lire la recommandation on pourrait croire que si un « territoire » (par exemple une agglomération ?) est autosuffisant en granulats alluvionnaires, il pourrait s'opposer à l'ouverture de nouvelles carrières sur un territoire classé GIR.</p> <p>Evidemment non !</p> <p>Si territoire veut dire région, remplacer territoire par région, cela sera plus clair et plus franc.</p>	<p>que dans le corps du texte, une certaine focalisation a été opérée pour des cas concernant spécifiquement la Normandie, mais il serait bon à mon avis de mieux marquer les points d'attention généraux et ceux spécifiques à la région.</p> <p>3/ Quel est le statut opposable/légal de cette partie 5</p> <p>Indépendamment ou à cause du caractère très faiblement normand de cette partie, quel est son statut ?</p> <p>D'autant plus que la phrase : « Les éléments présentés dans cette partie constituent un guide de « bonnes pratiques environnementales » dont la prise en compte est réputée conforme à l'application du SRC » est bizarrement rédigée</p> <p>On comprend que cela veut dire quelque chose comme : « Les éléments présentés dans cette partie constituent un guide de « bonnes pratiques environnementales » dont la prise en compte</p>	

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
					<p>fait partie intégrante de l'application du SRC ». Si c'est l'esprit de ce document, constitue-t-il une lecture assistée et contrainte des modifications apportées à l'article L.110-1 du code de l'environnement par la loi du 8 août 2016 stipulant que tout projet « doit viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité ». Qu'est-ce qui prévaut ? La loi ou ce guide ?</p> <p>4/ Pourquoi la composante Paysage est-elle totalement absente de cette partie (paysage est cité une fois au singulier et une fois au pluriel !). Pourtant la loi du 8 août 2016 a pour objet la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.</p> <p>La couverture de cette partie 4, et de l'ensemble des parties du SRC, illustre photographiquement – et sans aucune pudeur – la manière dont les hideuses installations de Lafarge à</p>	

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
					<p>Bernières défigurent les falaises (classées !) de Château-Gaillard. Cette couverture, où l'on pourrait voir une provocation, signifie-t-elle que la préservation du ou des paysages est la dernière des préoccupations des rédacteurs du SRC ?</p> <p>Quand on voit comment la vallée de la Seine a été littéralement défoncée au fil des ans et comment ce SRC vise à en parfaire la destruction complète au travers des cartes de la partie 6, il y a de quoi s'inquiéter ou de se désespérer définitivement.</p> <p>5/ Question très impertinente aux rédacteurs de ce SRC : A quoi cela sert-il de préserver la biodiversité dans un paysage détruit ? Au titre de quoi devrait-on protéger de nouvelles colonies d'œidicnèmes criards qui ne sont arrivées que parce que de nouvelles étendues de sables ont été créés artificiellement en ouvrant des carrières</p>	

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
					d'extraction ? 6/ Il serait temps de considérer que les activités de carrière sont en fait une forme d'artificialisation des sols qui perturbent complètement les espèces indigènes et l'hydrologie superficielle et profonde. Comment peut-on faire croire que des terres agricoles qui bénéficient de 5, 10, 15 mètres ou plus de drainage naturel par du sable, vont retrouver leurs qualités une fois la terre végétale remise sur un sous-sol argileux ?	
						Je m'oppose à la carrière de Cléon . Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de service de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						"je m'oppose à la carrière de Cleon. Elle détruit un bois classé au PLUI. Fragilise les falaises, limite le développement de service de santé et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cleon du SRC."
<p>Le projet de Schéma Régional des Carrières (SRC) de Normandie se caractérise par une forte technicité et une accessibilité limitée pour le grand public lourd de ses 550 pages, compromettant l'effectivité de la participation citoyenne prévue à l'article L.120-1 du Code de l'environnement.</p> <p>La préconsultation publique de fin 2022 n'a recueilli qu'un nombre marginal de contributions (4), révélant un déficit d'information et de transparence.</p> <p>La composition des comités de pilotage (CoPil) soulève des réserves : absence d'acteurs structurants du département de l'Eure (EPCI Seine-Eure, SNA,</p>	<p>Le bilan présenté demeure descriptif et insuffisamment analytique.</p> <p>Les déficiences observées dans la réhabilitation des sites et la non-application de mesures environnementales antérieures ne sont ni documentées ni corrigées par le SRC.</p> <p>L'approche adoptée reste centrée sur la continuité de l'exploitation minérale, au détriment d'un retour d'expérience sur la restauration écologique des milieux dégradés.</p> <p>Une évaluation quantitative et qualitative des engagements de réhabilitation aurait dû être intégrée, conformément aux principes d'amélioration</p>	<p>Le diagnostic repose sur des données datées (2018), obsolètes au regard des évolutions de l'occupation des sols et des pressions anthropiques.</p> <p>Les gisements d'intérêt régional (GIR) sont souvent localisés en zones à enjeux écologiques forts : zones humides, périmètres de captage, fonds de vallée et espaces proches de l'habitat.</p> <p>L'absence de mise à jour des indicateurs environnementaux, malgré les recommandations de l'Autorité Environnementale dont il n'a pas été tenu compte dans ce document, affaiblit la robustesse du diagnostic initial et la crédibilité du scénario de</p>	<p>Le scénario retenu privilégie la sécurisation quantitative de l'approvisionnement plutôt qu'une stratégie de sobriété et d'économie circulaire.</p> <p>Les prévisions de consommation ne reposent sur aucune modélisation actualisée ni sur une hiérarchisation des besoins par type d'usage.</p> <p>Le recyclage et la valorisation des matériaux secondaires restent traités de manière déclarative, sans objectifs opérationnels ni mécanismes incitatifs ou prescriptifs.</p> <p>Cette approche s'écarte des exigences du SRADDET et du SDAGE Seine-Normandie 2022-2027, qui imposent la</p>	<p>Les orientations du SRC apparaissent génériques et peu opposables.</p> <p>L'absence de dispositifs de suivi, de contrôle et de sanctions compromet la crédibilité de l'atteinte des objectifs.</p> <p>Le recours accru aux granulats marins (+37 %) reporte la pression environnementale vers le milieu marin, sans stratégie de compensation ni évaluation cumulative des impacts, en contradiction avec les orientations D du SDAGE.</p> <p>La suppression implicite de certaines exclusions présentes dans les anciens SDC (fonds de vallées, zones humides, bandes de</p>	<p>Le document manque de cohérence avec la loi ALUR et le SRADDET. Les objectifs de réduction de consommation (-6 % d'ici 2032) sont faibles et purement formels; le caractère prescriptif du projet de SRC est très clair en ce qui concerne les gisements mais pour être opposable en extraction il faudrait que les objectifs de réduction/recyclage reposent sur des engagements. L'articulation avec les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi) n'est pas précisée, ce qui fragilise la compatibilité juridique du schéma. Le SRC devrait intégrer des critères mesurables de performance</p>	<p>Les cartes comportent des erreurs comme par exemple sur la Commune de Muids, les parcelles 01 02020/0298/0208/0016/0017/ 0018/0019/0220 sont identifiées en GIR alors que celles-ci sont de très anciennes carrières non comblées; sauf à ce que l'on puisse mettre d'anciennes carrières en GIR dans le but de venir les ré exploiter cela permet de douter de l'ensemble des zonages. Le SRC prescrit-il de possibles nouvelles extractions sur d'anciens sites ? Les cartes sont une simple transposition des cartes géologique du BRGM et des carriers sans prise en compte suffisante des contraintes</p>

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>associations environnementales) et maintien d'organisme dissous. Ces éléments traduisent un défaut de rigueur procédurale et un déséquilibre de représentation territoriale. L'omission de certaines contributions communales (notamment la délibération de Muids du 28 novembre 2024) dans la synthèse officielle constitue une irrégularité substantielle au regard du principe d'une participation équitable.</p>	<p>continue et de non-régression environnementale (SRC versus SDC).</p>	<p>planification.</p>	<p>réduction à la source et la limitation des prélèvements sur les milieux sensibles. La concentration des GIR dans des communes rurales de la vallée de Seine accentue les déséquilibres territoriaux et les risques cumulés sur les hydrossystèmes (plaine de Muids, presqu'île d'Anneville).</p>	<p>protection de cours d'eau) constitue un risque de régression environnementale contraire à l'article L.110-1 du Code de l'environnement et au principe de non-dégradation. Une mise en cohérence avec la loi ALUR, le SRADDET et les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi) est nécessaire pour assurer la sécurité juridique du schéma.</p>	<p>environnementale, des seuils régionaux de significativité des impacts, et un véritable suivi des engagements.</p>	<p>humaines et environnementales locales. Certaines zones de gisement sont tracées à proximité immédiate de zones habitées ou protégées, ce qui est incompatible avec les principes de précaution et de sobriété foncière. L'absence de calendrier ou de durée d'exploitation des GIR et une cartographie purement géologique entretient une opacité sur la temporalité et l'ampleur des impacts. Une cartographie actualisée, conceptualisée et co-construite avec les collectivités locales est indispensable (EPCI/Commune/association de défense de l'environnement).</p>
<p>Pour nous association Les Nupieds se chaussent de Courcelles sur Seine, représentée par M.Basset Jean-Michel 9 rue les Joncs marins 27940 Courcelles sur Seine, membre du comité de suivi des carrières CEMEX de Courcelles-Bouafles nos réflexions, questions et propositions constituent un tout qui ne peut être décliné par</p>	<p>Voir réflexions,questions et propositions inscrites en rubrique document général.</p>	<p>Voir, notre écrit en rubrique document général.</p>	<p>Voir notre écrit en rubrique document régional.</p>	<p>Voir notre écrit en rubrique document régional.</p>	<p>Voir notre écrit en rubrique document général.</p>	<p>Carte GPE 5 voir notre écrit en rubrique document général.</p>

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>"petits bouts" sauf à en perdre le fil et surtout la logique. C'est pourquoi, nous vous les livrons ci-dessous:</p> <p>Objet: Avis, réflexions, questions et propositions sur le SRC Normandie.</p> <p>Nous avons bien noté que ce schéma régional des carrières englobait à la fois le bilan du précédent schéma, l'état des lieux et surtout globalement les prévisions, notamment des "ressources potentielles et des besoins" pour les années à venir.</p> <p>Par ailleurs, la lecture du document confirme que notre vallée de Seine, reste une grande "pourvoyeuse" de sable et granulats pour la région Ile de France (50% pour le département de l'Eure; source état des lieux SRC de Normandie page 184)</p> <p>A ce stade, il nous paraît important de citer deux constats objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> -En France, 80% de la population est concentrée sur 20% du territoire national. -25% du territoire de l'Ile de France est artificialisé quand celui du reste du pays l'est à 9%. <p>Ce constat devrait inviter à une réflexion de fond quant à l'extension urbanistique sans fin de cette région limitrophe.</p> <p>En clair, est-ce bien raisonnable</p>						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>de poursuivre à l'infini l'artificialisation de la région Ile de France?</p> <p>Ne faudrait-il pas plutôt mener une politique REELLEMENT CONCERTEE avec les populations sur l'aménagement du territoire et d'autre part, développer les aides pour la restauration des habitats anciens,dont un grand nombre peut se retrouver vacant.Celà pourrait contribuer à remédier à la désertification de pans entiers du territoire,notamment en Normandie.</p> <p>D'un point de vue écologique et humain,quel sens donner au fait d'avoir laissé extraire,en vallée de Seine de très grandes quantités de matériaux dits de construction pour édifier de nombreux ensembles d'habitat vertical qui ont fini quelques décennies plus tard par être, fort heureusement détruits, leurs gravats revenant combler "les trous" issus de l'exploitation d'origine?</p> <p>Ne faudrait-il pas aussi préserver les ressources alluvionnaires et travailler intensément aux alternatives comme par exemple le recyclage des granulats (filière très peu développée) mais aussi les matériaux biosourcés comme les filières végétales (chanvre, lin,bois...) très peu utilisées?</p>						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>Sur ces questions le SRC prévoit certes une baisse de production des ressources alluvionnaires (- 26%) mais cela représente un tableau en trompe l'oeil, car parallèlement, il évoque clairement une augmentation substantielle de l'utilisation de granulats marins (+ 37% en consommation) avec son lot potentiel d'atteintes à la faune et à la flore marines (source: document SRC orientation1 mesure 1-3)</p> <p>Avec ce qu'il intitule "un recours maximisé aux matériaux de recyclage" le SRC affiche une augmentation de 45%, chiffre qui peut paraître élevé, mais à relativiser fortement quand on sait que nous partons de très très bas (autour de 1%)</p> <p>Le SRC aborde aussi la question du transport des granulats en vantant notamment "les opportunités logistiques normandes" pour assurer les approvisionnements et limiter l'impact du transport (Source:orientation 3)</p> <p>Bien sûr,nous soutenons le transport fluvial et ferroviaire mais nous contestons fortement son "détournement"</p> <p>Par exemple,sur la commune du Val d'Hazey (27940) dans l'enceinte de l'ancienne usine Carel, située en bordure de</p>						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>Seine, s'est installée l'entreprise carrières de Vignats qui certes utilise sur place la voie fluviale et ferroviaire mais en faisant venir essentiellement par la route des granulats de Basse Normandie, le tout en privant le public d'utiliser en semaine le chemin de halage dont l'accès devrait être à ce titre préservé.</p> <p>D'un point de vue socio économique,l'étude des "besoins" en matériaux de construction risque d'être fortement revue à la baisse (ce qui est évoqué dans le SRC)</p> <p>En effet,une des solutions, portée par bon nombre de politiques, à la diminution de la dette nationale semble consister à baisser voire à annuler des projets conséquents comme par exemple "le contournement" Est de Rouen, ce qui,au passage, constitue à notre sens une bonne nouvelle pour la préservations de la de Bord et la qualité de vie des habitants des villes et villages concernés.</p> <p>A propos de secteurs à préserver,la question est abordée dans le chapitre: Orientation 6.</p> <p>Mesure 6-5: préserver des secteurs à enjeux spécifiques, mais les deux cartes figurant sur la page 74 sont complètement illisibles.</p> <p>Question: pourquoi les</p>						

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
<p>rédacteurs n'ont-ils pas réalisé des cartes en format plus conséquent et plus lisible, compte tenu de l'importance du sujet?</p> <p>UN TRAIN EN CACHE UN AUTRE.</p> <p>Au final, même si le SRC mentionne quelques pistes intéressantes (comme par exemple l'orientation 4. Mesure 4.4) elles se situent plus dans le domaine des possibilités et du conseil.</p> <p>Le SRC se cantonne bien souvent à des déclarations de bonne intention et n'impose pas de véritables alternatives crédibles écologiquement et humainement.</p> <p>Dans l'introduction (page 9) il est d'ailleurs déclaré:</p> <p>"La demande en granulat constitue une donnée d'entrée du SRC, celui-ci n'a pas vocation à encadrer la demande en granulats. Le rôle du SRC est de définir les modalités d'approvisionnement du territoire permettant de répondre à la demande, tout en réduisant les impacts des carrières sur l'environnement.</p> <p>En conclusion, le SRC risque de contribuer à l'augmentation de l'artificialisation, notamment en région Ile de France au détriment des ressources alluvionnaires mais aussi des richesses</p>						

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
						Je m'oppose à la carrière de Cléon. Elle détruit un bois classé au PLUi, fragilise les falaises, limite le développement de services de santé, et prépare 20 ans ou plus de déchets dangereux supplémentaires. Je demande l'exclusion de Cléon du SRC.

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
	<p>la commune de Daubeuf près Vatteville Eure a déjà subi les carrières sur une grande superficie avec une tranche d'environ 150 ha dans les années 1994 à 2025 puis une seconde énorme tranche d'environ 400 ha depuis 2024. C'est une surface considérable par rapport à la Super totale de la commune. La population de cette commune veut nature, culture, vaches normandes, cadre de vie agréable dans une commune rurale, pas une commune massacrée par les carrières de Lafarge - une société même pas domiciliée en France. Les terres finies d'exploiter par Lafarge ne peuvent plus être cultivées pendant 25 ans (donc énorme manque à gagner pour les agriculteurs et appauvrissement de l'écosystème).</p>	<p>Pour ce qui concerne la commune de Daubeuf près Vatteville Eure, il est inconcevable d'envisager encore d'enlever des centaines d'ha de terre à l'agriculture. Imaginez un paysage où presque tout est où a été abimé par les carrières. Nous sommes dans une zone résidentielle entre les Andelys et Louviers. Les gens ont choisi d'y vivre pour le cadre de vie.</p>	<p>La commune de Daubeuf près Vatteville Eure a déjà trop souffert des carrières. Laissez-vous tranquille pendant 20 ans svp. On en a marre des carrières. Lafarge granulats : une société même pas basée en France, qui paie très peu d'impôts en France, qui ne donne pas beaucoup d'argent à la commune (sauf des pots de vins bien sûr : France corrompue.)</p>	<p>Certaines communes ont déjà été trop soumises aux carrières. Par ex. La commune de Daubeuf près Vatteville Eure.</p>	<p>Intégrer dans vos choix : la protection des paysages (qui est un patrimoine à protéger), le cadre de vie des habitants (respecter la population) et enfin arrêter d'abîmer l'agriculture française en supprimant des terres arables (qui ne reviendront à l'état antérieur qu'au bout de 40 ans). Merci.</p>	<p>Sur la commune de Daubeuf près Vatteville Eure, Stoppez les carrières svp. Il n'est pas concevable que sur la commune de Daubeuf près Vatteville l'on continue à projeter des carrières. La population est contre les carrières, malheureusement quelques personnes ont été "achetées" par les carrières.</p>
Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre

A.5 Annexe

Avez-vous des commentaires sur le document général "Notice - Schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 1 - Bilan des précédents schémas départementaux des carrières (SDC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 2 - Etat des lieux du schéma régional des carrières (SRC) de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 3 - Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 4 - Orientations et mesures du schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur la "Partie 5 - Conseils pour le schéma régional des carrières de Normandie" ?	Avez-vous des commentaires sur l'"Atlas cartographique (GIN et GIR)" et les "Cartes (GPE) de 1 à 6" ?
	<p>Les remises en état posent question... l'état de la forêt entre Muids et Daubeuf où plus rien ne pousse mis à part des sapins et surtout des buddleias... Même constat à Fretteville où les zones replantées laissent également fortement à désirer...</p> <p>Mais comment peut-on réellement remettre en état une végétation diversifiée une fois que tous les alluvions ont été enlevés...?</p>			<p>Qu'en est-il des engagements pris à la suite de la contestation face à l'implantation d'une carrière de 390ha sur Daubeuf, loin de faire l'unanimité? Il ne devait y avoir aucune extension suite à ce projet déjà gigantesque au regard de la taille de la commune et des inconvénients bien présents pour les habitants!</p> <p>Or il est noté qu'on privilégiera l'extension et le renouvellement des carrières déjà existantes plutôt que la création de nouvelles dont l'acceptation est parfois difficile pour les riverains ce qui était notre cas et l'est toujours... d'autant que nous sommes sur une zone d'intérêt régional... Il serait bien que des engagements pris auparavant soient respectés!!!</p>	<p>Ne pas étendre la carrière sur la zone de Daubeuf-près-Vatteville et Fretteville! Les nuisances sont déjà suffisamment difficile pour les riverains!</p> <p>Tenir compte des engagements pris à l'époque!</p>	
Je ne veux pas entendre parler de ce projet !	Je ne veux pas entendre parler de ce projet !	Je ne veux pas entendre parler de ce projet !	Je ne veux pas entendre parler de ce projet !	Je ne veux pas entendre parler de projet !	Je ne veux pas entendre parler de ce projet !	Voulez vous me les faire parvenir par courrier !